
ÉCONOMIE SOCIALE, SECTEUR CULTUREL ET CRÉATIF

Vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France

*Élise DUBETZ
Estelle HUCHET
Roger BURTON
Solange DE MESMAEKER*

*Sous la direction de
Denis STOKKINK
Sandrino GRACEFFA*

CAHIERS | MAI 15 | N°35
Économie sociale



**ÉCONOMIE SOCIALE,
SECTEUR CULTUREL ET CRÉATIF
Vers une nouvelle forme
d'entrepreneuriat social en France**

*Élise DUBETZ, Estelle HUCHET, Pol CADIC, François MERESSE
Roger BURTON, Solange DE MESMAEKER*

Sous la direction de Denis STOKKINK et Sandrino GRACEFFA

COMPRENDRE POUR AGIR

SMart

SMart (Société Mutuelle pour Artistes), est une entreprise sociale créée en 1998 en Belgique. L'objectif était alors de décharger les artistes, créateurs et techniciens de la gestion administrative de leurs activités professionnelles.

Présente dans 10 pays d'Europe, SMart dispose aujourd'hui de 10 bureaux en Belgique et en France et est constituée d'une communauté de plus de 60 000 membres issus des secteurs créatifs et connexes (plus généralement les travailleurs autonomes tels que les journalistes, guides, traducteurs, formateurs, informaticiens, etc.). Ceux-ci utilisent les biens et services proposés : conseil, soutien à la production, formations, financement participatif, outils administratifs, juridiques et financiers, etc.

En 15 ans d'activité, SMart est devenue l'une des entreprises les plus importantes du secteur de l'économie sociale. En France, SMart se transforme en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en 2013. Ce statut correspond parfaitement à son ambition « transformatrice » : permettre à des artistes et des créateurs de mutualiser des moyens au service du développement et de la sécurisation de leurs activités et de leurs emplois.

www.smartbe.be

www.smartfr.fr



Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable. POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale.

L'équipe POUR LA SOLIDARITÉ - PLS, dotée de solides compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements, œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

www.pourlasolidarite.eu

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

7

I.MISE EN CONTEXTE THÉORIQUE

9

1.L'ENJEU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA TRANSITION : FOCUS SUR LA CULTURE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

9

1.1. La culture : un acteur de poids dans la transition

9

1.1.1. Culture, industries culturelles et créatives :
quelques notions indispensables

9

1.1.2. La culture : quatrième pilier du développement durable

12

1.1.3. Culture et transition

15

1.1.4. La culture, un acteur économique

16

1.1.5. Caractéristiques de l'économie culturelle

19

1.2. L'économie sociale comme avant-garde de la société en transition

25

1.2.1. Les principes propres à l'économie sociale
contribuent à développer une économie plurielle

26

1.2.2. L'économie sociale : un secteur important
et en croissance en Belgique et en Wallonie

27

1.2.3. Économie sociale : supports micro économiques
de la transition

29

1.2.4. Caractéristiques de l'économie sociale

31

2.LES CROISEMENTS ENTRE CULTURE ET ÉCONOMIE SOCIALE

36

2.1. Les professionnels de la culture, des entrepreneurs sociaux ?

36

2.1.1. Les acteurs du secteur culturel et créatif, des entrepreneurs ?

36

2.1.2. Les acteurs du secteur culturel et créatif,
des entrepreneurs... sociaux ? Culturels ?

38

2.1.3. Une gestion des entreprises culturelles
souvent sous forme d'économie sociale

39

2.1.4. La finalité sociale

44

2.2. Enjeux du rapprochement entre la culture et l'économie sociale

45

2.2.1. Réconcilier culture et entrepreneuriat

45

2.2.2. Enjeux culturels

48

2.2.3. Des enjeux économiques

51

2.2.4. Enjeux sociaux et politiques

58

2.3. Les liens entre la culture et l'économie sociale vus par une entreprise culturelle Interview de Sandrino Graceffa, Directeur de SMart

62

II.POLITIQUES EUROPÉENNES ET FRANÇAISES ET BONNES PRATIQUES 69

1.CADRE EUROPÉEN	69
1.1. La culture et l'économie sociale dans la Stratégie Europe 2020	69
1.1.1. Europe Créative : Un Programme européen pour booster les industries créatives	70
1.1.2. La culture frappée par les politiques d'austérité en Europe	72
1.1.3. La prise en compte de l'économie sociale dans les politiques européennes : l'initiative pour l'entrepreneuriat social	74
2.BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	78
2.1. La culture comme facteur de redynamisation des territoires désindustrialisés	78
2.2. Développement économique et territorial : les clusters culturels d'économie sociale	80
2.3. Insertion des personnes marginalisées par la culture	82
2.4. Insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi par la culture	84
2.5. Une forme d'économie sociale pour l'entrepreneuriat culturel : les coopératives d'activité et d'emploi en France	86
2.6. Coopération et échanges autour du développement et de la promotion des projets culturels	88
2.7. Accompagnement de projets culturels	90
3.FOCUS SUR LA FRANCE	93
3.1. Culture et économie sociale et solidaire (ESS) dans les déclarations de politique générale	93
3.1.1. L'ESS et le poids du secteur culturel dans l'ESS	94
3.1.2. Secteur culturel et artistique dans le monde associatif	97
3.1.3. Les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP)	101
3.1.4. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)	102
3.2. Bonnes pratiques culturelles françaises	104
3.2.1. Culture et transformation sociale - art participatif comme vecteur de citoyenneté	104
3.2.2. Culture et urbanité - trouver de l'espace pour créer	106
3.2.3. Culture et ruralité - s'implanter sur un territoire	107
3.2.4. Culture et développement durable - créer « vert »	109

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 111

BIBLIOGRAPHIE 115

AVANT-PROPOS

En France, pendant plus d'un siècle, la culture s'est fortement développée dans le cadre associatif fixé en 1901. Ce n'est que très récemment, depuis une vingtaine d'années tout au plus, qu'elle commence à se percevoir, et donc à être perçue, comme un vecteur de dynamisme économique.

Le secteur culturel, fort de son histoire associative et des particularités socioéconomiques de son activité, a aisément trouvé ses marques dans le champ de l'économie sociale et solidaire, dès lors que celui-ci s'est constitué en secteur économique reconnu en tant que tel : le secteur culturel et l'ESS partagent un égal souci du bien commun, conçu tantôt en dehors du circuit marchand, tantôt comme un objet économique à part entière.

Le secteur culturel a cependant pris beaucoup de temps pour se rendre compte que son économie spécifique exigeait, dans le contexte mondialisé qui est le nôtre et face au désengagement des pouvoirs publics - ici progressif, là radical -, d'inventer de nouvelles manières de concevoir, financer, réaliser et diffuser sa production.

La prise de conscience a eu lieu et, aujourd'hui, les initiatives innovantes se multiplient, formant de façon plus ou moins informelles mais non moins réelles et opérantes, un véritable projet politique d'économie solidaire d'un nouveau genre - le genre qui convient sans nul doute à un XX^{ème} siècle qui peine à trouver un équilibre durable entre un libéralisme exacerbé et destructeur et le retour nostalgique et phantasmé à une soi-disant économie originelle libérant la personne et la communauté de toute aliénation.

L'entrepreneuriat social et culturel sait que l'image de l'ESS doit être dépoussiérée d'une vision centrée sur sa fonction réparatrice des dommages sans cesse croissants de l'économie financière mondialisée et de son idéologie libérale. Il sait que l'innovation sociale dont il est porteur est seule à même de construire concrètement des alternatives à dimension humaine, efficaces et efficaces au niveau des territoires mais aussi, à l'occasion, au niveau des États et de l'Union européenne, et même parfois à l'échelle d'un continent. Il suffit pour s'en convaincre de rester attentif à l'extraordinaire foisonnement d'initiatives sur le continent sud-américain.

La culture, ancrée dans cette vision renouvelée de l'entrepreneuriat social et solidaire, est aussi un secteur qui crée de la valeur et des richesses, tant matérielles

qu'immatérielles. La notion d'*intelligence collective*¹ est au centre de l'économie créative, circulaire, distributive, collaborative qui apparaît comme l'alternative économique durable à une société confrontée à la raréfaction des ressources naturelles dont l'exploitation fut à l'origine de l'extraordinaire croissance économique du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle. De ce point de vue, le secteur culturel et créatif est aux avant-postes de la construction de cette alternative ; elle en est même le laboratoire social.

Aujourd'hui, en France, de plus en plus de sociétés coopératives d'intérêt collectif culturelles sont créées pour répondre à des enjeux à la fois sociétaux et culturels : leur mode de gouvernance leur permet, tout au long de la chaîne de valeurs et avec toutes les parties prenantes, de distribuer et capitaliser cette intelligence collective au bénéfice de tous et non de quelques-uns. Tout en préservant l'autonomie créative des personnes.

Comment faire de la culture un secteur économique porteur d'innovation sociale, créateur d'emplois, facteur de cohésion sociale en France et en Europe? Comment ne pas aliéner la qualité des projets culturels - dont le pouvoir artistique et sociétal prime sur le reste – en les propulsant dans une dynamique entrepreneuriale? Et si la Culture, avec un grand C, devenait le 4^{ème} pilier du développement durable à côté du social, de l'économie et de l'environnement ? Autant de questions auxquelles nous tentons de répondre dans ce Cahier.

Après une mise en contexte théorique, la première partie du Cahier aborde les croisements entre culture et économie sociale à travers les caractéristiques qui les unissent et les enjeux de leur rapprochement, tant économique que technologique et social. La deuxième partie dresse le cadre de la politique européenne et propose une sélection d'initiatives et de pratiques positives. Cette partie se conclut par une série de recommandations pour un rapprochement effectif entre le modèle d'entrepreneuriat alternatif qu'est celui de l'économie sociale et le monde de la culture.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink
Président - POUR LA SOLIDARITÉ

Sandrino Graceffa
Administrateur délégué - SMart

1. Notion qui se rapproche des principes de « general intellect » et de « general social knowledge » qui apparaissent déjà au XIX^{ème} siècle dans les *Grundrisse de Marx*.

I. MISE EN CONTEXTE THÉORIQUE

1. L'ENJEU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA TRANSITION : FOCUS SUR LA CULTURE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

Un premier point commun entre la culture et l'économie sociale réside dans le rôle que ces deux « secteurs » jouent au cœur de la transition. Pour mieux comprendre ces similitudes, nous revenons tout d'abord dans cette première partie sur les contours et caractéristiques de la culture et de l'économie sociale.

1.1. LA CULTURE : UN ACTEUR DE POIDS DANS LA TRANSITION

1.1.1. CULTURE, INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES : QUELQUES NOTIONS INDISPENSABLES

La **culture**, entendue au sens large, fait l'objet de nombreuses définitions parmi lesquelles celle établie en 1982 par l'UNESCO lors de sa déclaration sur les politiques culturelles. Elle fut alors décrite comme : « *l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérise une société ou un groupe social et englobe, outre les arts et les lettres, les odes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* »².

Lorsqu'on aborde plus spécifiquement la culture en tant qu'acteur économique, on a plutôt tendance à utiliser le terme de « **secteur culturel et créatif** » repris notamment dans les différents textes de l'Union européenne (UE). Pour comprendre ce que désigne précisément ce terme utilisé dans l'étude, il convient de revenir sur quelques notions essentielles.

Dans son Livre Vert de 2010 intitulé « *Libérer le potentiel des Industries Culturelles et Créatives* », la Commission européenne définit les **industries culturelles** comme « *les industries qui produisent et diffusent des biens ou des services considérés au moment de leur conception comme possédant une qualité, un usage ou une finalité spécifique qui incarne ou véhicule des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale que ces biens ou services peuvent avoir* ». Pour ces

2. Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

industries, la culture est considérée comme la finalité de la production, « *elle peut être consommée sur place (ex. : un concert, une exposition d'art) ou destiné à la reproduction / consommation de masse (ex. : un livre, un film)* ».³

Les industries créatives sont définies comme « *les industries qui utilisent la culture comme intrant et possèdent une dimension culturelle, quoique leurs productions soient essentiellement fonctionnelles* »⁴. Dans les industries créatives, la culture nourrit le processus de production d'un bien créatif. On pense ici par exemple au design, à l'industrie des jeux vidéo, etc.

La notion d'**Industries Culturelles et Créatives** (ICC) englobe ainsi ces deux notions.

La Commission européenne a lancé en septembre 2013 son programme « Europe Créative » qui s'inscrit dans la succession de l'ancien programme MEDIA créé en 2007 par la Direction générale de l'Éducation et de la Culture. Dans les textes relatifs à ce programme, l'expression de « **secteur de la culture et de la création** » est employée. Elle désigne par-là « *tous les secteurs dont les activités sont fondées sur des valeurs culturelles ou sur une expression artistique et créatrice, à visée commerciale ou non, indépendamment du type de structure qui les réalise. Ces activités incluent la création, la production, la diffusion et la conservation de biens et services incarnant une expression culturelle, artistique ou créatrice, ainsi que les tâches qui s'y rapportent comme l'éducation, la gestion ou la réglementation. Les secteurs de la culture et de la création comprennent en particulier l'architecture, les archives et bibliothèques, l'artisanat d'art, l'audiovisuel (notamment le cinéma, la télévision, les jeux vidéo et le multimédia), le patrimoine culturel, le design, les festivals, la musique, les arts du spectacle, l'édition, la radio et les arts visuels ; l'architecture, les archives et bibliothèques, l'artisanat d'art, l'audiovisuel, le cinéma, la télévision, les jeux vidéo, le multimédia, le patrimoine culturel, le design, les festivals, la musique, les arts du spectacle, l'édition, la radio et les arts visuels* »⁵.

3. « Enjeux et opportunités pour les entrepreneurs culturels et créatifs en Belgique », Culture & Economie, étude du cabinet Kurt Salmon.

4. COMMISSION EUROPÉENNE, *Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives*, Livre Vert, Bruxelles, Avril 2010, p. 7. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0183:FIN:FR:PDF>.

5. COMMISSION EUROPÉENNE, *Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme « Europe créative »*, Bruxelles, Janvier 2013.

Le **secteur culturel et créatif** tel que nous l’entendons regroupe donc des activités nombreuses et variées, certaines très industrialisées (publicité, industrie du film, marketing,...), d’autres qui le sont moins comme les secteurs traditionnels des arts du spectacle (théâtre, opéra, danse, musique, cirque, etc.) ou des arts visuels (peinture, photographie etc.).

Au niveau de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**, la culture est définie avant tout par les activités qu’elle regroupe :

- « *Les arts de la scène, appellation qui recouvre le théâtre, le théâtre pour l’enfance et la jeunesse, la danse, la musique (de l’opéra au rock en passant par l’opérette, le jazz et la chanson française), les arts forains, le cirque, les arts de la rue ;*
- *la littérature et la littérature de jeunesse, la bande dessinée ;*
- *les arts plastiques, le design, la mode, les arts digitaux, l’architecture »⁶.*

Il faut ajouter à ces différentes disciplines d’autres aspects comme « *le patrimoine matériel et immatériel, les musées, les centres de culture scientifique, l’ethnologie, le folklore, les langues française et régionales* »⁷, eux aussi constitutifs d’une culture dont la définition correspond à celle entendue précédemment par le terme de « secteur culturel et créatif ».

Malgré les multiples définitions de la culture qui existent et qui sont aujourd’hui encore sujettes à débat, nous faisons le choix de nous arrêter pour notre étude sur la notion de secteur culturel et créatif, tel que définie précédemment.

L’ENTREPRISE CULTURELLE ET L’ENTREPRENEUR CULTUREL

Le concept d’**entreprise culturelle** connaît aussi plusieurs définitions.

Dans les statistiques européennes (Eurostat) par exemple, 8 domaines sont pris en considération pour étudier les entreprises culturelles, et 6 fonctions⁸.

Domaines : patrimoine artistique et monumental ; archives, bibliothèques,

6. Site du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « Culture », <http://gouvernement.cfwb.be/competences-de-la-federation-wallonie-bruxelles/culture>

7. *Idem.*

8. HEARN, S., *Rapport sur le développement de l’entrepreneuriat dans le secteur culturel en France*, Paris, Juin 2014, p. 12.

livres et presse ; arts visuels ; architecture ; arts du spectacle ; médias audio ; audiovisuels ; et multimédias.

Fonctions : création, production, diffusion, commerce/ventes, conservation et éducation.

*Dans un rapport sur l'entrepreneuriat dans le secteur culturel destiné aux ministères français de la culture et de l'éducation, Steven Hearn dessine quant à lui le périmètre de ces entreprises de la manière suivante : « Les entreprises culturelles comprennent notamment les sociétés de production et de distribution, les agences d'ingénierie culturelle, les sociétés de presse, les tourneurs, les exploitants de salle (...), les entreprises intermédiaires (...), les sociétés de portage (...). Elles ne rassemblent pas tous les acteurs du secteur, et notamment pas les associations, certaines compagnies, scènes nationales, centres dramatiques, ou établissements culturels qui se comportent parfois «comme» des entreprises ou s'organisent comme tel, mais ont des finalités, a priori, différentes. (...) L'hypothèse formulée est qu'une entreprise culturelle est une société comme une autre qui ne requiert pas de régime spécial ».⁹ Ainsi, par rapport à l'artiste, l'**entrepreneur culturel** est « celui qui l'accompagne, facilite la création, rend possible sa diffusion, en imagine la transformation »¹⁰.*

1.1.2. LA CULTURE : QUATRIÈME PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport Brundtland de 1987 consacre trois piliers principaux au développement durable : la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental¹¹. Pourtant, on considère souvent ces trois aspects comme insuffisants pour refléter la complexité de la société. Ainsi, les *Cités et Gouvernements Locaux Unis*, représentant des intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène mondiale, ont fait entendre leur voix en 2010 afin d'établir la culture comme quatrième pilier du développement durable et ce sous deux aspects : d'une part le développement du secteur culturel en lui-même, et d'autre part afin de garantir à la culture une place légitime dans toutes les politiques publiques (éducation, économie, science, etc.)¹².

9. HEARN, S., *op. cit.*, pp. 12-13.

10. *Ibid.*, p. 12.

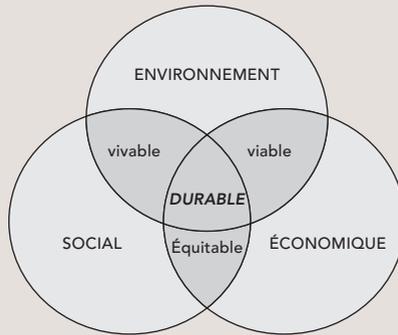
11. *Notre avenir à tous*, Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987.

12. *La culture : quatrième pilier du développement durable*, Cités et gouvernements locaux unis, dans la cadre de l'Agenda 21 de la culture, Novembre 2010.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable consiste à maintenir un développement économique tout en préservant l'environnement et en assurant la justice sociale. En 1987, la Commission mondiale pour l'Environnement et le Développement de l'ONU formalise et popularise la notion de développement durable : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins* ».

Schéma « classique » du développement durable



Cette reconnaissance est forte symboliquement puisqu'elle réaffirme la capacité de la culture à apporter des réponses aux défis majeurs auxquels l'humanité va devoir faire face dans les années à venir. « *La culture crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations* »¹³ affirme l'UNESCO. En tant que quatrième pilier du développement durable, la culture est pensée comme partie prenante de la transition durable d'un territoire.

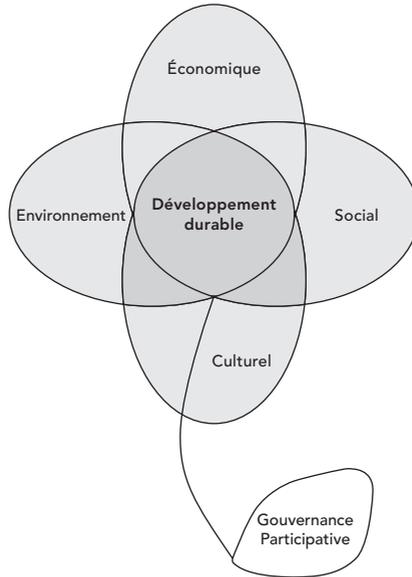
Cette étude se concentre sur ce **pilier culturel**, fondé sur la valorisation de la diversité culturelle et le respect des ancrages culturels. La culture comme caractéristique de ce qui « fait de nous des êtres spécifiquement humains » implique trois éléments :

- **social** : la culture est créatrice d'identité, de valeurs et d'un patrimoine immatériel qui renforcent le lien social ;
- **économique** : la culture est créatrice de richesses et d'idées. Cela contribue au dynamisme économique et à l'innovation ;

13. UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 2005, p. 2.

- **environnemental** : la culture est créatrice d'un patrimoine à léguer aux générations futures, au même titre que l'environnement naturel.

SCHÉMA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DEPUIS LE SOMMET DE JOHANNESBURG



La culture est donc au cœur de la société, elle est essentielle à la sauvegarde de la démocratie car donne un sens d'appartenance et de bien commun partagé. La dimension culturelle du développement et de l'épanouissement des individus est de plus en plus reconnue (notamment en termes de développement de « *soft skills* »). Cela implique que la culture est liée à la qualité de vie et au bien-être ainsi que créatrice : d'identité et de valeurs qui renforcent le lien social ; de richesses et d'idées qui contribuent au dynamisme économique et à l'innovation ; d'un patrimoine à léguer aux générations futures, au même titre que l'environnement naturel¹⁴.

14. Voir POUR LA SOLIDARITÉ, *La transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*, Les Cahiers de la Solidarité n°32, Bruxelles, Mars 2013, p. 33.

CULTURE ET ÉCONOMIE VERTE

L'art et la culture relèvent de l'économie verte¹⁵ :

Ils sont fondés en priorité sur un capital intellectuel plutôt que des ressources non renouvelables ; ce potentiel d'innovation permet également d'imaginer de nouveaux procédés pour une économie plus verte

Ils utilisent souvent des procédés privilégiant le recyclage et la réutilisation et créent d'ailleurs plus de « produits verts » par rapport aux autres secteurs de fabrications

Au contact des citoyens et de publics variés, les artistes peuvent sensibiliser au développement durable

1.1.3. CULTURE ET TRANSITION

D'après les études de la transition¹⁶, quand un système est mis sous pression et est en crise comme l'est le système capitaliste actuellement, il est intéressant d'aller voir ce qui a, jusque-là, été produit au sein des « **niches** », ces expériences qui se sont développées à l'abri des tendances dominantes et qui répondent par l'innovation sociale à des besoins de la société insuffisamment satisfaits. En effet, ce qui se déroule au sein de ces niches peut inspirer une transition de système. Pour ce faire, ce qu'il s'y produit doit être mis en lumière et relayé afin qu'une vision commune, différente du système dominant, soit mise en avant.

LA TRANSITION – UNE MISE EN PRATIQUE CONCRÈTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La transition est un mouvement d'initiatives visant à assurer la résilience d'une communauté, c'est-à-dire sa capacité à continuer de fonctionner malgré des crises économiques et/ou écologiques extérieures. C'est l'Anglais Rob Hopkins, qui, le premier, en 2005, théorise le concept de « transition écologique » en développant un ensemble de principes et de pratiques sur

15. IGLESIAS, M., KERN, Ph., MONTALTO, V., *Utilisation des fonds structurels pour des projets culturels*, Étude de KEA European Affairs pour le Parlement européen (Commission parlementaire de la culture et de l'éducation, Bruxelles, Juillet 2012, p. 73 et p. 75.

16. LOORBACH, D., *Transition Management: New mode of governance for sustainable development*, Utrecht, 2007.

base d'expérimentations visant à l'autonomie et la résilience locale¹⁷.

D'abord appliqué aux villes, les Villes en Transition, pour faire face au pic pétrolier et au dérèglement climatique, le concept de transition écologique a été décliné progressivement dans de nombreuses sphères économiques et sociales. Il s'applique à tous types de secteurs et recouvre autant la transition énergétique (sobriété énergétique, préférence pour les énergies renouvelables...) que la transition industrielle (production locale de biens durables, réparables et recyclables dans une perspective d'économie circulaire et d'utilité sociale du travail) et la transition agro-alimentaire (remplacement de l'agriculture industrielle énergivore par une agriculture biologique). Les actions concrètes que sous-tend le mouvement de transition ont pour particularité également d'être à la base des initiatives citoyennes (dynamique « *bottom-up* »).

Tout comme l'économie sociale, la culture semble bel et bien être un lieu de niches, où sont expérimentées des innovations radicales qui peuvent avoir un impact sur les collectivités. Mais elle doit pour cela renouer avec la société et affirmer sa capacité à énoncer des modes de fonctionnement qui correspondent aux besoins de la société. **En ce sens, la culture s'inscrit dans la même lignée que l'économie sociale et peut entrer en relation avec ce modèle alternatif d'entreprendre.**

Ce sont ces liens entre culture et économie sociale qui sont étudiés dans cette publication, l'économie sociale étant considérée comme une forme idéale pour les projets culturels présentant un potentiel d'innovation sociale, de développement ou encore de cohésion sociale pour les territoires dans lesquels ils sont ancrés, et notamment en Wallonie.

1.1.4. LA CULTURE, UN ACTEUR ÉCONOMIQUE

Michel Marée et Sybille Mertens du Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège expliquent en quoi l'activité artistique peut être considérée comme une activité économique et résumant « en tout cas, du point de vue de l'économiste, ***l'art et la culture relèvent bien de la sphère économique et les artistes peuvent être considérés comme des producteurs, au même titre que de nombreux acteurs***

17. Voir son ouvrage *The Transition Handbook : From Oil Dependency to Local Resilience*, publié en 2008 (traduit en français en 2010 : *Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale*).

économiques »¹⁸. Cette appartenance à la sphère économique est cependant parfois mal perçue par le secteur culturel, c'est pourquoi les deux auteurs de l'article rappellent quelques définitions de base afin d'éviter toute connotation péjorative aux notions d'activités économiques ou d'artistes entrepreneurs.

Activité économique (définition courante) : ensemble des processus par lesquelles une collectivité affecte des moyens, a priori en quantités limitées (travail, ressources naturelles, capital...) à la production de biens ou de services destinés à la satisfaction de besoins des individus, a priori en nombre illimités.

Producteur : organisation (société, association, indépendant, service public, ...) qui contribue à l'activité économique en produisant des biens ou de services.

Ressources non marchandes : ressources dont dispose un producteur et ne provenant pas de la vente sur un marché. Il s'agit de dons, de cotisations, de prix, de sponsoring, de subventions...

Secteur culturel : ensemble des producteurs de biens ou des services relevant de la culture. En relève notamment la création artistique.

Professions culturelles : ensemble des travailleurs (salariés, indépendants ou intermittents) exerçant un métier relevant de l'art ou de la culture, quel que soit le secteur où ils exercent.

Entreprise : producteur assurant une activité continue de production (se traduisant notamment par le recours à du personnel rémunéré) et comportant une prise de risque pour les apporteurs de fonds et le personnel engagé. Dans le langage courant, il s'agit des producteurs vendant leurs biens et services sur le marché.

Économie sociale : ensemble des producteurs du « troisième secteur », situé entre le secteur privé « classique » et le secteur public. Il s'agit de producteurs privés émanant d'une initiative collective et ne poursuivant pas prioritairement un but de lucre (sociétés coopératives agréées, sociétés à finalité sociale, associations, fondations et mutuelles).

18. MARÉE, M., MERTENS, S., « L'artiste entrepreneur est-il aussi un entrepreneur social ? », in *Culture, le magazine culturel en ligne de l'Université de Liège*, Liège, 2012. Voir aussi le rapport de Steven Hearn (op. cit., p. 5) sur ce sujet qui explique également en quoi les « entrepreneurs » culturels sont des agents économiques à part entière, à même de créer des emplois et générer des revenus dans une logique de développement économique et durable.

But lucratif : finalité d'un producteur cherchant à réaliser le profit maximum en vue de rémunérer le capital.

Finalité sociale : finalité d'un producteur ne poursuivant pas un but de lucre, mais plutôt une finalité de service à la collectivité ou à ses membres.

Entreprise sociale : entreprise poursuivant une finalité sociale. Dans l'optique européenne, elle procède nécessairement d'une démarche collective et relève de l'économie sociale. Dans l'optique anglo-saxonne par contre, tout type d'entreprise qui poursuit une finalité sociale (en ce compris les indépendants) peut constituer une entreprise sociale pour autant qu'elle se finance principalement par le marché.¹⁹

La culture, entendue comme le secteur culturel et créatif tel que défini précédemment, représentait entre 3,3% et 4,5% du PIB européen en 2011, et employait environ 8,5 millions de personnes dans l'UE soit près de 3,8% de la main-d'œuvre²⁰. Ces chiffres illustrent bien la force du secteur culturel en terme économique. De plus, on peut souligner son dynamisme puisque entre 2000 et 2007, l'emploi dans le domaine de la création a connu une croissance moyenne de 3,5 % par an, contre une progression annuelle de 1% tous secteurs confondus dans l'UE. L'achat et la vente de biens et service créatifs a permis de générer un chiffre d'affaires de près de 620 milliards de dollars en 2011 dans le monde, soit près de deux fois celui d'il y a 10 ans²¹.

Même si ces différents chiffres tendent à varier selon les définitions de la culture choisies, le chiffre de 3% du PIB au niveau national comme au niveau européen reste une référence sur laquelle les différentes sources s'accordent. Ce chiffre traduit l'importance du secteur culturel dans la vie économique. On peut également ajouter qu'entre 2002 et 2008, l'Europe a été le plus gros exportateur de produits culturels et créatifs, et la Belgique s'est placée dans le Top 10 des exportateurs de produits créatifs et culturels des pays développés²².

Au niveau belge, peu de statistiques existent quant au poids du secteur culturel. Ce biais est ainsi expliqué par le cabinet d'études Kurt Salmon qui précise que l'absence

19. MARÉE, M., MERTENS, S., « L'artiste entrepreneur est-il aussi un entrepreneur social ? », *op. cit.*

20. Source : Eurostat Cultural Statistics 2011.

21. *Idem.*

22. Rapport 2010 sur les industries culturelles et créatives du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

de définition claire des contours des industries culturelles et créatives conduit à une absence de chiffres significatifs sur le poids de ces acteurs dans la vie économique du pays²³. Évaluer le poids de la culture comme acteur socio-économique en Belgique s'avère donc une tâche compliquée au plan statistique. En effet, selon le cabinet, la classification des emplois en fonction des secteurs d'activités élaborée par l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) en Belgique à travers les codes NACE-Bel ne permettrait pas de couvrir la spécificité et la diversité du champ du secteur culturel et créatif. De ce fait, la culture est souvent appréhendée dans un champ plus large la mêlant à d'autres secteurs d'activités, même si quelques données concernant le seul secteur culturel (avec chaque fois une définition précise) existent.

Ainsi selon Eurostat, l'emploi dans le secteur culturel représentait en 2009 1,4% de l'emploi belge total contre une moyenne de 1,7% dans l'Europe à 27²⁴. D'après le Service public de l'emploi et de la formation en Wallonie (FOREM), la Belgique comprenait 7 978 établissements culturels, touristiques et de loisirs, dont 2 501 en Wallonie en 2010.²⁵ Ces établissements représentaient ainsi un peu plus de 15 000 postes dans la Région.

1.1.5. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE CULTURELLE

« L'économie culturelle est plurielle : de création, de marché, de redistribution, sociale et même solidaire.

*Elle est un vecteur de développement et façonne notre façon de penser, de vivre, d'être au monde ».*²⁶

PLUS ON CONSOMME DE LA CULTURE, PLUS ON VEUT EN CONSOMMER

Nous l'avons vu en introduction, le secteur culturel et créatif est un secteur économique à part entière qui représente une part conséquente du PIB au niveau de l'Union européenne et de chacun de ses États membres. Il convient maintenant de comprendre que la culture constitue un secteur doté

23. KURT SALMON, *Culture et Économie : Enjeux et opportunités pour les entrepreneurs culturels et créatifs en Belgique*, Bruxelles, 2012.

24. Source : Eurostat Cultural Statistics 2011

25. Source : ONSS - Statistiques décentralisées 31 décembre 2010 et ICN - Comptes régionaux 2010, calculs le Forem, <https://www.leforem.be/Horizonemploi/secteur/26.html>

26. HEARN, S., *op. cit.*, p. 11.

de caractéristiques économiques bien particulières, ces dernières nous ayant amené à vouloir étudier les rapprochements entre la culture et l'économie sociale.

Il s'agit d'abord de concevoir en quoi la culture peut être considérée comme un bien dont l'« utilité marginale » est croissante. Pour saisir le sens de ce concept on peut s'appuyer sur un article paru dans le journal *Le Monde* en 2012 intitulé « La culture, plus on la consomme, plus on a envie d'en consommer »²⁷. Le titre de l'article résume ce que les économistes marginalistes de la fin du 19^{ème} siècle ont nommé **l'utilité marginale, c'est-à-dire l'utilité apportée par la consommation supplémentaire d'un bien ou d'un service**. La théorie marginaliste entend déterminer la valeur d'un bien en fonction de cette utilité marginale et repose sur le postulat selon lequel l'intensité d'un besoin est décroissante à mesure que la consommation augmente. Carl Menger, représentant de cette école, exprime ainsi l'idée d'« *importance graduellement décroissante de la satisfaction des besoins* ».²⁸ La culture se distinguerait ainsi dans une certaine mesure par son utilité marginale croissante. Autrement dit, **la consommation de culture supplémentaire apporterait une satisfaction toujours croissante**.

La consommation de culture à un moment N entraîne donc une consommation encore plus importante à l'instant N+1. Plus encore, des études semblent montrer que la consommation culturelle dans un lieu et un temps semble générer de l'activité économique dans les commerces et institutions se trouvant dans le secteur proche du déploiement de l'activité culturelle. Ceci peut expliquer par exemple la redynamisation de la ville de Bilbao depuis l'installation du musée Guggenheim (voir ci-dessous) et bien d'autres cas similaires ailleurs dans le monde.

LE MULTIPLICATEUR CULTUREL

Pour exprimer cette idée, le concept de « multiplicateur culturel » est un outil d'analyse indispensable. Décrit tout d'abord par Richard Kahn au début des années 1930²⁹, le concept de multiplicateur en économie a surtout connu ses lettres de noblesse dans la théorie générale keynésienne qui, prenant le contre-pied des théories de l'orthodoxie budgétaire classique, parle d'« *effet multiplicateur* » des dépenses : « *nous appellerons k le multiplicateur d'investissement. Il nous indique que lorsqu'un*

27. CASTELLO-LOPES, D., « La culture, plus on la consomme, plus on a envie d'en consommer », in *Le Monde*, 9 mars 2012.

28. MENGER, C., *Principles of Economics*, Ed Ludwig von Mises Institute, 1871.

29. KAHN, R., *La relation entre l'investissement intérieur et le chômage*, *Economic Journal*, 1931.

accroissement de l'investissement global se produit, le revenu augmente d'un montant égal à k fois l'accroissement de l'investissement»³⁰. John Maynard Keynes explique ainsi que l'augmentation des dépenses publiques d'un état aurait pour conséquence une augmentation plus que proportionnelle de la production dans ce même pays.

Si ce mécanisme et sa viabilité sont aujourd'hui encore largement discutés et disputés, il nous sert ici à introduire la notion de « multiplicateur culturel » apparu ces dernières années et qui reprend globalement les principes de fonctionnement de l'effet multiplicateur keynésien. **Le multiplicateur culturel désigne donc la croissance de l'activité économique et donc de la richesse dans les territoires où l'état investit dans le secteur culturel.** Cet effet de levier est bien illustré dans une étude menée en 2011 par le cabinet Kurt Salmon dans le cadre de travaux du forum d'Avignon, centre de réflexion sur le secteur culturel créé à l'initiative du festival d'Avignon. L'étude reprend ainsi le célèbre exemple du Guggenheim à Bilbao en Espagne qui illustre bien cet effet de levier : « *en effet, les 132 millions d'euros investis dans le projet ont été entièrement amortis dès la première année, puisque les dépenses directes réalisées par les visiteurs ont permis d'augmenter le PIB de la ville de 144 millions d'euros. 10 ans après, l'effet de levier s'amplifie. C'est désormais 210 millions d'euros que le musée Guggenheim apporte chaque année à la ville* »³¹.

Dans le cas de Bilbao, mais aussi en général dans chaque situation d'investissement massif dans une structure ou un projet culturel, ces retombées économiques peuvent se traduire de nombreuses façons différentes : consommation hôtelière en hausse, fréquentation touristique du territoire en hausse, fréquentation des commerces environnants en hausse, revalorisation du patrimoine préexistant, projet de réaménagement urbain parallèle qui redore l'image de la ville, etc.

DES LIENS À TISSER ENTRE CULTURE ET TOURISME L'EXEMPLE DE BRUXELLES

Lors d'un débat organisé le 25 mars 2014 par POUR LA SOLIDARITÉ - PLS sur la thématique « Culture, cohésion sociale et territoire urbain à Bruxelles », le poids économique du tourisme pour Bruxelles était évoqué. Celui-ci représente 5,6% de l'activité économique bruxelloise en 2010, et 32.500 emplois directs

30. KEYNES, J., *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Ed. Cambridge University Press, for the Royal Economic Society Cambridge University Press, 1936.

31. KURT SALMON, *Entreprendre et investir dans la culture : de l'intuition à la décision*, 2011, p. 8.

(5%). Le tourisme dépend bien entendu dans une certaine mesure de l'offre culturelle du territoire, et plusieurs intervenants et participants s'accordaient sur l'enjeu de nourrir et réfléchir les liens et apports respectifs entre culture et tourisme.

Soulignons à ce titre l'initiative « Brussels Creative Forum » lancée en 2013 (et renouvelée en 2014) réunissant pendant deux jours les acteurs de la culture et des secteurs de la création, en partenariat avec VisitBrussels, agence de communication du tourisme de la Région de Bruxelles-Capitale.³²

Comme nous l'avons vu précédemment, ces investissements ont des répercussions intersectorielles et ne s'arrêtent pas à la création de richesses économiques. **Les externalités positives générées se déploient dans d'autres champs** : augmentation de la créativité de chacun, renforcement de la cohésion sociale et multiplication des lieux de sociabilité, ... Au-delà des retombées économiques évidentes engendrées par l'investissement dans le secteur culturel, il s'agit de montrer maintenant en quoi les effets de la culture dépassent la seule sphère économique.

DES EXTERNALITÉS POSITIVES : CRÉATIVITÉ ET INNOVATIONS ÉCONOMIQUES, TECHNOLOGIQUES ET SOCIALES

L'une des caractéristiques remarquables du secteur culturel et créatif est que la création génère des effets positifs intersectoriels qui dépassent la seule finalité de « représentation » de la culture. Il convient ainsi de revenir brièvement sur la notion d'« externalités positives » théorisée notamment par l'économiste Pigou et qui est au cœur de la réflexion menée ici.

Pigou la définit comme un effet de l'action d'un agent économique sur un autre qui s'exerce en dehors du marché.³³ On peut ainsi parler d'externalité positive lorsque l'activité d'un agent produit des bénéfices (économiques, environnementaux, culturels, sociaux, etc.) pour un autre agent qui n'est pas impliqué directement dans son activité. On peut donc s'appuyer sur ce concept d'externalité positive pour montrer en quoi les industries créatives peuvent permettre de faire émerger des initiatives ayant des impacts multiples dans différents champs.

32. DUBETZ, E., *Culture et territoire urbain – Focus sur Bruxelles*, Working Paper Pour la Solidarité, Bruxelles, Juillet 2014, p. 11.

33. PIGOU, A., *L'économie du bien-être*. ED. London: Macmillan and Co, 1920.

Une étude, commandée par la Commission européenne (Direction générale Éducation et Culture) et réalisée par le cabinet KEA European Affairs³⁴, montre que la culture a un impact positif sur la créativité et donc sur l'innovation, qu'elle soit de nature technologique, économique ou sociale. En effet, l'étude développe la notion de « **créativité liée à la culture** » qui illustrerait ainsi l'impact, ou plutôt un des impacts, des productions du secteur culturel et créatif sur l'ensemble de la société.

L'étude en question cite l'exemple de la marque Apple qui, dans l'une de ses campagnes publicitaires, mettait en avant la capacité de la marque à inventer à travers le célèbre slogan « *Think different* » et faisait apparaître pour cela des figures célèbres issues du monde des arts et de la culture telles que John Lennon, Alfred Hitchcock ou encore Bob Dylan au milieu d'autres personnalités comme Martin Luther King ou Gandhi. La marque explique ainsi que sans ces inspirateurs, aucune des technologies innovantes d'Apple ne seraient nées. C'est une illustration parmi beaucoup d'autres qui mettent en avant le **lien inhérent qui existe entre culture et créativité**. Si la visée est ici commerciale, on peut néanmoins légitimement affirmer que la culture génère des idées nouvelles qui innervent la société et dans lesquelles chacun puise et trouve l'inspiration nécessaire pour innover.

Si l'école offre aujourd'hui à chacun un accès à la culture dès l'enfance, c'est parce que celle-ci a la faculté de stimuler l'imagination, la créativité, la pensée divergente, qui sont à la base de l'innovation. L'étymologie du verbe « innover » souligne la présence d'un regard nouveau, inédit. « Innover » vient du latin « innovare » composé du verbe « novare » de racine « novus », qui signifie « nouveau », et du préfixe « in », qui décrit un mouvement allant vers l'intérieur. L'innovation est donc un processus qui consiste précisément à « aller vers la nouveauté ». Pour atteindre cette nouveauté, le **regard avant-gardiste** offert par la culture se révèle souvent être une force inspiratrice à de nombreux niveaux et dans des champs très variés.

Un colloque de 2010³⁵ organisé à l'initiative du Ministère de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait pour but de replacer la culture au cœur de la politique d'innovation du territoire. Il s'agissait de « *mettre en exergue les liens entre la culture et l'innovation, dans une perspective tant économique que sociale* ». ³⁶ Ce colloque, où étaient présents tant des représentants politiques que des représentants du secteur

34. KEA EUROPEAN AFFAIRS, *L'impact de la culture sur la créativité*, Étude préparée pour la Commission européenne (DG Éducation et Culture), Bruxelles, Septembre 2009.

35. Colloque « Créativité, culture et innovation », Fédération Wallonie-Bruxelles, Septembre 2010.

36. Discours d'ouverture de Fadila Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française.

culturel et créatif, mit ainsi l'accent sur la nécessité de repenser le développement de la culture en soulignant sa capacité à créer de l'innovation. **L'ancrage territorial de l'innovation culturelle est décisif** : le secteur culturel et créatif est perçu comme prompt à devenir la vitrine des régions, des villes. Le colloque insistait sur l'importance de nouer des partenariats entre le secteur culturel et d'autres secteurs économiques³⁷, puisque l'innovation culturelle a des effets intersectoriels. « Il est indispensable d'être à la pointe du changement, de créer de nouvelles perspectives et de rendre possible de nouvelles idées, qui découlent de la créativité, de devenir innovations » soulignait Luc de Brabandere, spécialiste belge de la gestion d'entreprise.

Ainsi, on peut parler d'externalités positives de la culture au sens où chaque production peut révéler la créativité du public qu'elle touche, susciter l'innovation, et ce parfois même longtemps après sa réalisation. Entendre Steve Jobs se dire dans les années 2000 inspiré par des poètes, chanteurs ou cinéastes du début du 20^{ème} siècle, c'est souligner la capacité de la culture à insuffler une vision nouvelle, une pensée divergente et avant-gardiste qui est indispensable à conduire la transition économique et sociale en Europe.

Les externalités citées ici sont principalement d'ordre technologique, social ou économique, mais comme nous le verrons dans d'autres exemples, la culture peut également générer des impacts positifs en termes de tourisme, éducation, cohésion sociale, etc³⁸.

L'étude d'Ineum Consulting pour le Forum d'Avignon « La culture, enjeu économique ou symbolique pour le développement des territoires ? » résume ainsi les liens entre la culture et l'attractivité d'une ville :

« Au-delà des retombées touristiques, la mise en place d'activités culturelles, de communication ou de valorisation du patrimoine peuvent avoir un impact fort en termes de :

- Développement économique (création d'emplois qualifiés, fixation d'activités tertiaires à haute valeur ajoutée, création de pôle d'excellence, etc.)
- Portée symbolique (image de la ville, renforcement du lien social, développement du sentiment d'appartenance des citoyens, etc.)

37. Site de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, « Innovation pour culture / Culture for Innovation ! », 09/09/2010, <http://www.eutrio.be/pressrelease/innovation-culture-culture-innovation>

38. Voir par exemple le résumé de Steven Hearn (op. cit.) sur les externalités positives de la culture, p. 11.

- *Articulations avec d'autres secteurs clés d'une ville (éducation et enseignement, environnement, etc.)* »³⁹

L'enjeu des externalités soulève aussi la question de l'**impact social** sur laquelle l'économie sociale se penche également. Il est nécessaire en effet de développer des outils de mesure ou d'analyse de l'impact social qui permettent de rendre compte de critères autres que des critères financiers ou économiques, vu la nature des activités des entreprises sociales ou culturelles⁴⁰. Quels outils adopter ? Que faire des résultats de ces mesures ? Quels enseignements peut-on tirer de secteurs ayant déjà une démarche d'analyse de leur impact social ? Ce sont autant de questions que les acteurs de l'économie sociale se posent déjà actuellement, désireux de mieux valoriser leur action mais aussi de plus en plus contraints de rendre compte de leurs résultats en cette période d'austérité budgétaire.

1.2. L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME AVANT-GARDE DE LA SOCIÉTÉ EN TRANSITION

Dans notre Cahier intitulé « *La transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie* »⁴¹, nous considérons l'économie sociale comme l'avant-garde de la société en transition. En effet, ce modèle d'entreprendre promeut la solidarité, l'égalité et la coopération en lieu et place des logiques de l'économie de marché actuelle. En d'autres termes, l'économie sociale veut remettre l'humain au centre de l'économie. Il existe dans l'économie sociale, dans le développement durable et donc dans la transition, **un souhait d'associer à la fois des dimensions sociales, économiques, écologiques et démocratiques sur le long terme**, ce que nous allons maintenant présenter de façon synthétique.

39. INEUM CONSULTING, *La culture, enjeu économique ou symbolique pour le développement des territoires ?*, Étude pour le Forum d'Avignon, 2009.

40. PLS et SAW-B ont organisé en février 2014 une conférence sur la mesure d'impact social des entreprises sociales. Retrouvez toutes les conclusions et présentations à l'adresse suivante : <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/slides-de-presentation-du-colloque-entreprises-sociales-pourquoi-et-comment-mesurer-et-comment-mesurer>

41. POUR LA SOLIDARITÉ, *La transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*, Cahier Pour la Solidarité n°32, Mars 2013.

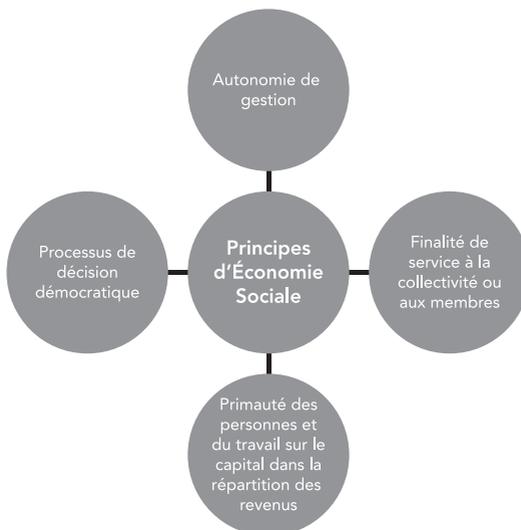
1.2.1. LES PRINCIPES PROPRES À L'ÉCONOMIE SOCIALE CONTRIBUENT À DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PLURIELLE

Le Décret du 20 novembre 2008 formule la définition actuelle de l'économie sociale en Wallonie et atteste de l'importance du secteur pour l'économie de la région : « Par économie sociale, au sens du présent décret, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :

- finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit;
- autonomie de gestion ;
- processus de décision démocratique ;
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Par son action, elle permet d'amplifier la performance du modèle de développement socio-économique de l'ensemble de la Région wallonne et vise l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale et le développement durable »⁴².

LES GRANDS PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



42. Moniteur belge du 31.12..2008, Région wallonne, 20 novembre 2008 - Décret relatif à l'économie sociale, Art.1^{er}

1.2.2. L'ÉCONOMIE SOCIALE : UN SECTEUR IMPORTANT ET EN CROISSANCE EN BELGIQUE ET EN WALLONIE

Selon une étude européenne, l'économie sociale représente 462 540 emplois en Belgique (10,30% de l'emploi rémunéré du pays) et presque 20 000 entreprises en 2010.⁴³ Le CES-ULG recense l'emploi salarié du secteur en Belgique en agrégeant quatre éléments, à savoir :

- l'emploi salarié des associations : 17.006 ASBL employeurs, et 564.497 salariés ;
- l'emploi salarié des mutualités et unions nationales de mutualités : 5 unions nationales, et 12.864 salariés ;
- l'emploi salarié des sociétés coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération (CNC) : 551 coopératives agréées, et 6.750 salariés ;
- l'emploi salarié des SFS qui ne sont pas des coopératives agréées par le CNC : 457 SFS, et 5.406 salariés.

Par addition de ces quatre composantes, l'emploi salarié en économie sociale en Belgique s'élève à plus de 589.000 salariés, ce qui représente environ 16.7% de l'emploi salarié en Belgique⁴⁴.

EMPLOI SALARIÉ DANS LE SECTEUR D'ÉCONOMIE SOCIALE EN BELGIQUE

Type de statut	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés
<i>Associations (ASBL non publiques, AISBL, fondations, unions professionnelles, partis politiques, syndicats, temporels du culte)</i>	17.006 (ASBL employeurs)	564.497
<i>Mutualités et unions nationales de mutualité</i>	5 (unions nationales)	12.864
<i>Sociétés coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération (CNC)</i>	551 (coopératives agréées)	6.750

43. MONZÓN, J., CHAVES, R., *L'économie sociale dans l'Union européenne*, rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen par le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), Bruxelles, 2012, p.53 et p. 57.

44. Defourny, J., Site du Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège, « L'économie sociale / Troisième secteur / Tiers-secteur », http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/dictionnaire/e/economie-sociale-3

<i>Sociétés à finalité sociale (SFS) qui ne sont pas des coopératives agréées par le CNC</i>	457 (SFS)	5.406
<i>Total salariés</i>		589.517
<i>Total salariés du secteur par rapport à l'emploi salarié total de Belgique</i>		16.7%
<i>Source : Centre d'Economie Sociale, ULg.</i>		

Selon les informations de l'Observatoire de l'économie sociale, créé sous l'impulsion de la plateforme d'échange « ConcertES », le secteur de l'économie sociale est en plein essor avec une croissance de l'emploi de près de 35% entre 2005 et 2010 en Région wallonne, contre 6% de croissance pour l'économie totale sur la même période⁴⁵. En addition, 80% d'entreprises wallonnes d'économie sociale ont plus de 5 ans d'ancienneté. On remarque donc la stabilité et la croissance du secteur et les répercussions positives pour l'économie de la région. L'Observatoire de l'économie sociale recensait en 2012 987 entreprises d'économie sociale en Wallonie qui employaient 37 500 personnes. Entre 2011 et 2012, l'emploi dans l'économie sociale wallonne a connu une croissance de 1,66%, essentiellement grâce à la croissance des entreprises d'économie sociale existantes.⁴⁶

Le **Baromètre de l'Académie des Entrepreneurs Sociaux**⁴⁷ de 2014 donne également plusieurs informations quantitatives plus récentes sur les entreprises sociales⁴⁸ en Belgique.

Tableau 1. Evolution du nombre d'entreprises sociales par Région (siège social) - 2009 à 2012

	2009	2010	2011	2012	Evolution 2009-2012
Bruxelles	4 080	4 162	4 264	4 313	5,7 %
Flandre	6 305	6 337	6 344	6 352	0,7 %
Wallonie	5 803	5 905	5 938	5 971	2,9 %
Total entreprises sociales	16 188	16 404	16 546	16 636	2,8 %
Total secteur privé	206 809	208 516	209 408	206 915	0,1 %

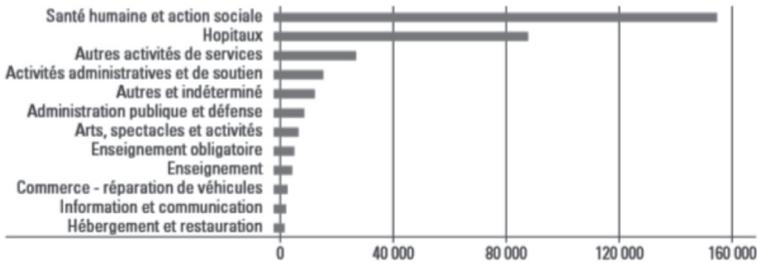
45. CONCERTES, *L'économie sociale se dévoile*, Les Cahiers de l'Observatoire, OES, N°0, Décembre 2011.

46. CONCERTES, *État des lieux de l'économie sociale en 2012*, Les Cahiers de l'Observatoire, OES, N°9, Décembre 2013.

47. ACADÉMIE DES ENTREPRENEURS SOCIAUX, *Baromètre des entreprises sociales en Belgique*, HEC-ULg, Juin 2014. Le Baromètre est accessible à l'adresse suivante sur le site de l'Académie des Entrepreneurs Sociaux : <http://www.academie-es.ulg.ac.be/barometre2014.pdf>

48. Les chiffres comprenant : Les ASBL/AISBL, les fondations d'utilité publique, les coopératives, les sociétés à finalité sociale, les mutuelles et mutuelles d'assurance.

Figure 5. Répartition du nombre d'ETP des entreprises sociales par branche d'activités - Année 2012 (codification NACE)



1.2.3. ÉCONOMIE SOCIALE : SUPPORTS MICROÉCONOMIQUES DE LA TRANSITION

La construction d'une assise économique au développement durable implique de chercher le changement des mentalités, tant au niveau macroéconomique que microéconomique. C'est pourquoi il semble important d'amorcer une réflexion sur les entreprises, en tant que lieux de production.

Le changement des comportements peut s'opérer au travers du modèle entrepreneurial de l'économie sociale. En effet, comme le démontre Véronique Huens de SAW-B⁴⁹, les **entreprises d'économie sociale sont particulièrement bien placées pour s'inscrire dans une démarche de développement durable**. Elles ont développé intrinsèquement des modes de gestion démocratiques qui prennent en compte des préoccupations sociales et économiques. Parce qu'elles répondent à des besoins non rencontrés par des publics fragilisés mais aussi par toutes sortes de public, les entreprises d'économie sociale sont amenées à se poser, plus rapidement que les autres, la question du développement durable. En étant porteuses de valeurs différentes des entreprises traditionnelles, les entreprises d'économie sociale semblent indiquées pour accompagner le changement de valeurs, inhérent au développement durable. En outre, les enjeux sociaux et environnementaux étant intimement liés, l'attachement fort de l'économie sociale au progrès et à la cohésion sociale constitue une base solide pour l'intégration de préoccupations environnementales.

Pour compléter l'image du lien entre le développement durable et l'économie sociale, il convient également d'indiquer que la prise en compte de la dimension écologique

49. HuenS, V., *Economie, social... et environnement ?*, SAW-B, 2007, p.14.

du développement durable demeure toutefois une difficulté pour l'économie sociale.

Comme indiqué par Benjamin Huybrechts de l'Université de Liège⁵⁰, il n'est pas tellement important de décrire davantage les convergences – conceptuelles ou pratiques– de l'économie sociale avec le développement durable. Ce qui est intéressant, c'est d'analyser dans quelle mesure ces deux initiatives peuvent s'enrichir l'une l'autre. D'un côté, la mesure dans laquelle le développement durable peut intégrer l'éventail des préoccupations sociétales auxquelles s'attaquent les entreprises d'économie sociale. De l'autre côté, l'expérimentation par les **entreprises sociales** de l'articulation entre l'économique, le social et plus récemment l'environnemental peut fournir aux tenants du développement durable des pistes organisationnelles concrètes et différentes de celles qui ont mené aux différentes crises que connaît le monde (qu'elles soient de nature économique, sociale ou environnementale). **Nous envisagerons ainsi dans le chapitre suivant la rencontre entre l'économie sociale et le secteur culturel et en quoi un rapprochement pourrait être bénéfique à la fois au développement des organisations de l'économie sociale et des initiatives culturelles.**

Les entreprises sociales sont avant tout des **entreprises** : leur projet de production est de nature économique et peut s'inscrire dans divers domaines d'activités. Dans ce sens, elles participent donc clairement aux objectifs de croissance, de compétitivité ou de création d'emplois que de nombreuses sociétés poursuivent. De plus, comme la plupart des entreprises, les entreprises sociales sont **privées**.

Mais les entreprises sociales se distinguent des entreprises capitalistes classiques de par leur mode de fonctionnement qui leur permet de répondre également à d'autres enjeux sociétaux. Ainsi, selon Sybille Mertens et Michel Marée⁵¹, les entreprises sociales se distinguent parce qu'elles sont des « entreprises privées » mais elles sont surtout gérées en fonction d'objectifs sociaux non capitalistes⁵². Contrairement aux entreprises capitalistes dont l'objectif *in fine* est de faire du profit/rendement pour les investisseurs en capitaux (propriétaires de l'entreprise par conséquent), les entreprises sociales ont une finalité sociale, celle de rendre service à leurs membres ou à la collectivité. De ce fait, leur mode de gestion diffère des autres entreprises car elles :

50. POUR LA SOLIDARITÉ, *Les Emplois verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe*, Les Cahiers de la Solidarité N°28, Mai 2012.

51. Tous deux professeurs au Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège.

52. MERTENS, S., MAREE, M., « Les contours de l'entreprise sociale » in MERTENS, S. (dir.), *La gestion des entreprises sociales*, Edipro, Liège, 2010, p. 25.

- sont gérées de façon démocratique et participative (le principe « d'un homme-une voix » est appliqué, plutôt que de répartir le pouvoir de décision en fonction du capital) ;
- investissent les surplus générés par leur activité dans l'objectif social de l'activité.

Grâce à cette finalité sociale et à la répartition équitable des droits de propriété de l'entreprise qui garantit que cette finalité soit poursuivie, les entreprises sociales permettent de répondre à un certain nombre de besoins collectifs, mais également de générer des externalités positives.

Les entreprises sociales, dont le modèle est applicable à une large palette d'activités économiques, apportent au final une alternative, un changement réel de manière d'entreprendre, à même de combiner efficacité économique, rationalité sociale et cohésion sociale. Elles contribuent donc à développer une économie plurielle et une société de transition.

1.2.4. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

INNOVATION SOCIALE

Une définition souvent utilisée de l'innovation sociale est celle de **Camil Bouchard** : « *Toute nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou pour solutionner un problème social ou socio-économique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des institutions, des organisations, des communautés* »⁵³. Ainsi, l'innovation sociale est très souvent immatérielle mais elle peut avoir une dimension procédurale, organisationnelle ou institutionnelle. L'économiste et chercheuse française, **Nadine Richez-Battesti**, complète cette définition en précisant que ces initiatives prises pour répondre à des besoins peu ou mal satisfaits par l'État ou le Marché, ne sont pas « *forcément l'objet d'idées neuves, mais bien d'une conception différente* »⁵⁴. Au-delà du résultat et de son intentionnalité, l'innovation est sociale dans ses modalités car elle crée de nouvelles relations ou collaborations : territorialisée, elle met en œuvre des dynamiques collectives qui visent à la modification des rapports sociaux (entre l'État et les collectivités territoriales ou l'État et les entreprises à but lucratif par exemple). Elle implique également « *des solidarités et l'intensification des coopérations entre*

53. Bouchard, C., (en collaboration avec le Groupe de travail sur l'innovation sociale, GTIS), « Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel », Les Publications du Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 1999.

54. Richez-Battesti, N., *L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local, Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon*, 2009.

acteurs, avec des arènes pour débattre et des processus de traduction et de médiation »⁵⁵. L'innovation sociale est donc source d'une nouvelle forme de gouvernance partenariale. On comprend alors que l'innovation sociale a pour objectif d'améliorer le bien-être de la société et d'améliorer la capacité de la société à agir.

L'économie sociale, en tant qu'ensemble de groupements de personnes, est largement reconnue pour sa capacité d'innovation, notamment depuis les années 1980 qui ont vu émerger une multitude d'initiatives locales pour répondre aux nouvelles problématiques sociales et économiques⁵⁶. La capacité d'innovation « globale » des structures de l'économie sociale est large et ne doit pas être réduite, comme trop souvent, à la lutte contre la pauvreté. Elle concerne en effet des populations plus diverses, des secteurs de plus en plus capitalistiques, des approches qualitatives et des modes d'organisations tout à fait novateurs⁵⁷.

En plus d'être innovantes et utiles socialement, les entreprises d'économie sociale sont également efficaces économiquement. Ce point est aujourd'hui au cœur des débats autour de la promotion du secteur de l'économie sociale en Europe et dans le monde, car innover socialement n'est pas tout, il faut aussi être rationnel sur le plan économique.

LA CONTRIBUTION DE LA CULTURE À L'INNOVATION SOCIALE

Dans une étude sur « L'utilisation des fonds structurels pour des projets culturels » KEA European Affairs dresse le tableau suivant du rôle de la culture pour l'innovation sociale :

*« Comme le suggère l'étude réalisée sur «L'incidence de la culture sur la créativité», la créativité fondée sur la culture joue un rôle essentiel dans le développement de l'innovation sociale. Au niveau le plus élémentaire, dans ce contexte, une solution créative peut tout simplement signifier l'adoption d'une nouvelle approche en établissant un lien entre une intervention fondée sur la culture et un objectif de politique sociale, comme c'est le cas de l'art public dans la revitalisation urbaine. Ensuite, **intégrer des éléments***

55. Richez-Battesti et Vallade, 2009.

56. Rouselle, M., *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux*, Pour la Solidarité, Working Paper, Septembre 2011.

57. Parodi, M., *L'utilité sociale pour éclairer la face cachée de la valeur de l'économie sociale*, Revue RECMA, N° 315, Publié en 2010.

culturels ou artistiques dans des interventions sociales existantes peut aider à définir des approches complètement neuves. En effet, lorsque la cible est le comportement individuel, les activités culturelles peuvent induire un changement dans la perception de soi et dans l'acquisition de nouvelles compétences pouvant permettre aux citoyens de rompre avec les anciens modes de pensée ou perceptions du monde (KEA 2009).

Une étude plus récente réalisée par l'université de Valence (2012) sur la culture en tant que facteur d'innovation sociale arrive à la conclusion que «l'effet de la culture comme élément d'innovation économique et sociale est indubitable, aussi bien pour des raisons d'offre que pour ce qui concerne la demande. L'espace de la culture n'est pas uniquement générateur d'innovation sur le marché à travers des produits ou des services nouveaux, ou grâce à l'utilisation de nouveaux processus dans l'espace économique qui améliorent la compétitivité du système économique. En effet, le domaine culturel est également demandeur d'innovation (en tant qu'utilisateur ou participant). La deuxième voie de connexion a trait à la porosité de la classe créative comme agent économique et comme acteur culturel dans l'espace social. Les individus qui travaillent dans les secteurs culturels et créatifs sont aussi ceux qui participent à la génération, à la fourniture et à la distribution d'activités et de services culturels dans l'espace social et, par conséquent, ils sont aussi des **catalyseurs de l'expansion de l'innovation sociale**»⁵⁸.

RATIONALITÉ ÉCONOMIQUE

Les entreprises de l'économie sociale sont considérées comme un troisième type d'organisations productrices de biens et services, à côté de celles des entreprises privées capitalistes et du secteur public. Dans son analyse de l'offre et de la demande pour les entreprises sociales, Sybille Mertens fait appel à la théorie économique institutionnelle⁵⁹ pour prouver la rationalité économique des entreprises de l'économie sociale⁶⁰.

58. IGLESIAS, M., KERN, Ph., MONTALTO, *op. cit.*, p. 76.

59. Basée notamment sur les travaux de Ronald Coase (Prix Nobel d'économie en 1991) et d'Olivier Williamson (Prix Nobel d'économie en 2009) et appelée aussi « économie des contrats », l'économie institutionnelle s'appuie sur l'analyse des coûts de transaction et des droits de propriété pour expliquer l'émergence de différents modèles d'institutions.

60. MERTENS, S., (sous la dir.), *La gestion des entreprises sociales*, Edi.pro, Liège, 2010. L'argumentation qui suit est une synthèse du chapitre 2 « Le rôle des entreprises sociales », pp. 103-133.

Sybille Mertens explique qu'un des rôles joués par les entreprises sociales est celui de production des biens et services (quasi) collectifs⁶¹ : il s'agit surtout de services pour lesquels on refuse d'exclure certaines personnes de leur consommation moyennant un système de prix de marché. Les services de ce type sont la santé, l'éducation, l'action sociale, la **culture** ou encore la protection de l'environnement. En raison des difficultés à organiser leur financement, les entreprises classiques qui poursuivent un objectif de profit n'ont aucune incitation à les produire. La responsabilité pour la production de ces services est généralement attribuée à l'État qui, pour les financer, fait recours aux contributions obligatoires. Cependant, il peut se révéler défaillant dans cette vocation, car la production étatique de ces services se base sur des besoins de l'électeur moyen. Des entreprises sociales voient souvent le jour quand la production publique de services collectifs est considérée insuffisante – ou parfois même inexistante – par certains citoyens. Ceux-ci cherchent alors à compléter l'intervention de l'État. Dans la réalité, l'État finance souvent la fourniture de services collectifs tout en déléguant la production aux entreprises sociales (« production déléguée de services collectifs »)⁶².

Au final, l'économie sociale a renforcé son **rôle indispensable à une croissance économique stable et durable** qui fournit des services en fonction de besoins réels. Elle garantit une répartition plus juste des revenus et des biens et répare le déséquilibre sur le marché de l'emploi⁶³. En effet, avec le renforcement de sa place dans des secteurs traditionnels (l'agriculture, le travail associatif, les services et la consommation,...), l'économie sociale obtient le rang d'acteur nécessaire pour garantir une croissance économique stable et durable, des services et des besoins ajustés, des déséquilibres sur le marché du travail corrigés, tout en permettant une distribution plus équitable des revenus et des richesses, et une activité économique valorisée au service des besoins sociaux.

61. Les biens et services sont appelés « quasi collectifs » car ils ne vérifient en général pas les deux conditions des services collectifs « purs », à savoir la non-exclusion et la non-rivalité.

62. Pour une analyse détaillée du management des entreprises sociales, consulter la seconde partie de l'ouvrage de Sybille Mertens (sous la dir.), *La gestion des entreprises sociales*, Edi.pro, Liège, 2010. La seconde partie comprend quatre chapitres qui abordent les principales dimensions qui structurent la gestion des entreprises : le financement, le marketing, la gouvernance et la gestion des ressources humaines.

63. VOSEC et SAW-B, *Dossier : l'Europe et l'économie sociale*, Août 2010.

UTILITÉ SOCIALE⁶⁴

Il existe différents niveaux de manifestations de l'utilité sociale :

- L'utilité individuelle, créée au bénéfice des publics cibles visés par les politiques publiques (exemple discrimination positive, droit au logement, etc.) ;
- L'utilité sociale dans un collectif, qui répond alors en premier lieu à un intérêt collectif mais limité, celui du groupe (exemple dans une coopérative ou une mutuelle de santé) ;
- L'utilité sociale externe, où les avantages collectifs de l'action débordent à l'extérieur de la structure et du groupe, dans ses périphéries (exemple des territoires du développement local) ;
- Le « halo sociétal », ou utilité sociétale, dont les effets sont plus diffus et les manifestations moins perceptibles. Il faut alors renoncer à des indicateurs ou instruments de mesure proprement dit et recourir aux indices et aux « faisceaux d'indices » pour apprécier les effets de socialisation générés par l'action ou l'intervention directe d'une organisation de l'économie sociale.

Cinq dimensions sont fréquemment retenues pour construire des critères d'utilité sociale⁶⁵ :

- Dimension politique et sociétale (co-construction de l'intérêt général, citoyenneté active, démocratie participative, etc.) ;
- Dimension territoriale (ancrage territorial, animation de territoire, proximité, etc.) ;
- Dimension sociale (insertion, égalité d'accès, diversité, mixité, etc.) ;
- Dimension économique (efficacité, création d'activité, réponse à un besoin, etc.) ;
- Dimension écologique (promotion de pratiques respectueuses de l'environnement).

L'utilité sociale s'intéresse donc aux effets positifs d'une action sur un territoire auprès d'un groupe de population ou plus globalement de la société.

64. *Ibid.* et Guide pratique, « Inscrire l'utilité sociale au cœur des politiques locales », Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire (RTES), 2012.

65. Guide pratique, « Inscrire l'utilité sociale au cœur des politiques locales », Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire (RTES), 2012.

2. LES CROISEMENTS ENTRE CULTURE ET ÉCONOMIE SOCIALE

Le secteur de la culture et de l'économie sociale sont pourvoyeurs de richesse économique, sont innovants et ont une vocation d'utilité sociale. **Nous considérons dans cette étude que l'économie sociale peut être le véhicule entrepreneurial idéal pour le secteur culturel et créatif grâce à un partage commun de valeurs mais également de modes de fonctionnement (comme l'hybridation des ressources).** L'économie sociale peut favoriser la durabilité économique des projets culturels tout en respectant la finalité « culturelle » de ces projets, en priorisant la création sur la recherche du profit. La structuration, le fonctionnement et les finalités de nombreuses organisations du secteur culturel et créatif les rapprochent de l'économie sociale.

Le secteur culturel et créatif sous forme d'économie sociale peut s'inscrire dans la dynamique de la transition durable en Région wallonne, et jouer un rôle majeur. En combinant leurs propensions à l'innovation, **le secteur culturel sous forme d'économie sociale peut devenir une véritable avant-garde pour un développement territorial durable et innovant en Wallonie.**

2.1. LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE, DES ENTREPRENEURS SOCIAUX ?

2.1.1. LES ACTEURS DU SECTEUR CULTUREL ET CRÉATIF, DES ENTREPRENEURS ?

Étudiant le travail des artistes, Michel Marée et Sybille Mertens rappellent que la définition consensuelle de l'entreprise est celle d'« *une entité productrice de biens et de services dont les activités entraînent une certaine prise de risque* »⁶⁶. Si l'on prend au mot cette définition, les acteurs du secteur culturel peuvent selon eux être considérés comme des entrepreneurs puisque leur travail consiste à produire des biens et des services culturels, cette activité comprenant une part très importante de risque puisque le travail de l'artiste-entrepreneur demande sans cesse une réinvention et car son succès dépend de la réception qui en sera faite par le public et de la capacité à sans cesse se réinventer.

Pourtant, le monde de la culture réfute souvent cette appellation pour qualifier ses activités, car le terme d'entreprise est aujourd'hui souvent associé au concept de

66. MERTENS, S., MAREE, M., « Les contours de l'entreprise sociale », *op. cit.*, p. 25.

marché, et donc recherche exclusive du profit. Outre le biais conceptuel que cela produit, ce raccourci épistémologique a aussi pour effet d'exclure du champ de l'entreprise les initiatives qui ne seraient pas animées par un but lucratif. A contrario, même si des activités culturelles se qualifient elles-mêmes d'« entreprises », elles sont souvent discréditées par rapport aux autres entreprises à cause de leurs caractéristiques culturelles ou sociales, et ne sont pas valorisées pour leur potentiel de création d'emplois ou d'innovation. Il n'est ainsi par rare que des politiques en faveur de l'entrepreneuriat n'incluent pas le secteur culturel, comme en France avec le pacte national de croissance ou les assises de l'entrepreneuriat, ou comme dans les programmes européens des fonds structurels⁶⁷.

Il convient donc de s'appuyer sur la définition consensuelle de l'entreprise pour affirmer que **certains acteurs du secteur culturel et créatif sont bien des entrepreneurs sans pour autant que leur finalité soit nécessairement le profit**. Il existe bien des **entreprises culturelles** et celles-ci comportent des caractéristiques qui les classent pour la plupart dans une catégorie émergente d'entreprises pour lesquelles la finalité est sociale et non lucrative. En effet, beaucoup d'entrepreneurs culturels considèrent leur activité « *comme contribuant à l'enrichissement de la société dans son entier* », sans que la recherche de profit soit prioritaire par conséquent, le désir de croissance économique étant même d'ailleurs souvent mal perçu dans le milieu culturel⁶⁸.

À cet égard, il est intéressant de faire état d'une étude réalisée par des chercheurs suisses qui assimilent le processus de création artistique à celui de création dans les entreprises sociales en mettant en avant quatre points communs dans l'expression de la créativité chez chacun de ces acteurs.⁶⁹ Pour cette étude ethnologique, cinq peintres et huit entrepreneurs ont été suivis dans leur processus de création. Le premier point commun à l'artiste et l'entrepreneur social réside dans la construction d'un environnement de travail propre à stimuler leur création par la présence de nombreuses sources inspirantes (livres, œuvres etc.). C'est ce que V. Bauwens et L. Kloetzer nomment « *la caisse de résonance* », c'est-à-dire un lieu de travail qui doit permettre de saisir l'inspiration et d'en user comme tremplin pour sa propre créativité. Le deuxième point commun est « *l'endurance* » commune à l'artiste et l'entrepreneur social. Pour parvenir à rester créatif durant une journée entière, le quotidien au travail est rythmé par de nombreux rites et cérémonies qui permettraient ainsi de se remettre chaque jour au même ouvrage, de tenir un projet sur la longueur. Le troisième point

67. HEARN, S., *op. cit.*, pp. 12-13.

68. HEARN, S., *op. cit.*, p. 21.

69. BAUWENS, V., KLOETZER, L., *L'ethnographie au service de l'entreprise*, Fyp, Mars 2013.

est « *l'espace* » qui, selon les auteurs de l'étude, doit être le reflet de l'artiste ou de l'entrepreneur afin que celui-ci soit une bulle d'oxygène permettant d'éloigner le stress néfaste pour la créativité. Enfin, conditionné par ces trois premiers éléments, le processus de création chez l'artiste ou l'entrepreneur dépend du « *déclencheur* », c'est-à-dire de la capacité à susciter la rencontre, l'étincelle d'où va jaillir la création, l'émulation.

Cette étude ethnographique révèle bien les similitudes entre les conditions de création de l'artiste et de l'entrepreneur et contribue à rapprocher deux mondes encore souvent pensés comme antithétiques.

2.1.2. LES ACTEURS DU SECTEUR CULTUREL ET CRÉATIF, DES ENTREPRENEURS... SOCIAUX ? CULTURELS ?

Ainsi de nombreuses activités culturelles et créatives relèvent bien *de facto* du modèle d'« entreprise ». Les débats portent finalement plus sur le type d'entreprise qui caractérise le mieux les productions culturelles. **Nous estimons à POUR LA SOLIDARITÉ - PLS que le secteur culturel et créatif s'inscrit souvent dans le modèle d'entreprise sociale, même sans en avoir conscience, car l'objectif premier de ses productions n'est pas la recherche de profit mais bien la création artistique, et car il partage de nombreux points communs avec l'économie sociale, que nous détaillons dans les parties suivantes : valeurs, hybridation des ressources, ancrage territorial, etc.** Mais comme le soulignent Michel Marée et Sybille Mertens, les artistes sont surtout des entrepreneurs sociaux si une dimension sociétale sous-tend leur action : « *En résumé, l'artiste entrepreneur est aussi un entrepreneur social si, que ce soit dans une démarche collective (approche européenne de l'entrepreneur social) ou simplement individuelle, il ne poursuit pas prioritairement un but de lucre et confère à son action une finalité dite « sociale » en incluant volontairement dans son processus créatif des pratiques ayant des impacts positifs au niveau social, environnemental...* »⁷⁰. Toute la difficulté réside alors dans l'identification de ce caractère social qui peut se « vérifier » par le statut adopté par la structure (une des quatre familles de l'économie sociale : association, coopérative, fondation, mutuelle), mais pas uniquement, puisque de nombreux indépendants et intermittents travaillent dans le domaine culturel et artistique.

Notons que Steven Hearn décrit lui une différence pouvant distinguer l'entrepreneur culturel de l'entrepreneur social : « *Des entrepreneurs sociaux peuvent d'ailleurs être*

70. MARÉE, M., MERTENS, S., « L'artiste entrepreneur est-il aussi – et à quelles conditions – un entrepreneur social ? », in SMartBe, *L'artiste, un entrepreneur ?*, Collectif sous la direction du Bureau d'études de SMartBe, Bruxelles, 2011, p. 51.

des entrepreneurs culturels, et inversement, même s'il semble cependant pouvoir se dessiner une différence de fond entre les deux modèles : là où l'entrepreneur social travaille à la transformation de systèmes existants ou à la répartition des ressources (par exemple via la micro-finance, le développement durable ou le design social), l'entrepreneur culturel cherche à transformer les systèmes de pensées et de croyances ou de connaissances (à travers des outils tels que la télévision, la radio, l'Internet, le cinéma ou encore le théâtre) »⁷¹.

En conclusion, nous partageons plutôt l'idée que les entrepreneurs culturels peuvent être des entrepreneurs sociaux⁷² lorsque ces derniers poursuivent certaines finalités sociales, les entrepreneurs culturels et sociaux partageant *de facto* l'enjeu de transformation sociale sociale/sociétale.

2.1.3. UNE GESTION DES ENTREPRISES CULTURELLES SOUVENT SOUS FORME D'ÉCONOMIE SOCIALE

STATUTS

Il semble indispensable de rappeler les statuts de l'économie sociale tels qu'ils sont définis juridiquement en Belgique pour réaffirmer l'existence d'entités capables d'entreprendre autrement, dont les entreprises culturelles et créatives se rapprocheraient par bien des aspects.

La place des initiatives du secteur culturel et créatif dans le champ de l'économie sociale n'est jamais simple à identifier et, comme le souligne Bruno Colin⁷³, deux tendances coexistent. En effet, la première consiste à identifier des structures de l'économie sociale par le statut ; appartiendraient donc à ce champ toutes les initiatives culturelles qui émanent sous statut coopératif, associatif, mutualiste ou sous forme de fondation. En Belgique il s'agit essentiellement de sociétés coopératives, de sociétés à finalité sociale (SFS) et d'associations sans but lucratifs (ASBL). Ces statuts soulignent notamment le respect du principe d'autonomie de gestion et de prise de décision démocratique au sein des entreprises culturelles.

La seconde s'appuie quant à elle sur les publics ciblés et réduit les initiatives

71. HEARN, S., *op. cit.*, p. 21.

72. Pour plus d'informations sur les liens entre culture et entrepreneuriat social, voir aussi notre Working Paper édité avec SMartEu : *Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie Europe 2020 – Quelques problématiques et enjeux*, Février 2014, pp. 6-7.

73. COLIN, B., « Cultiver un sentiment d'appartenance ? » in COLIN, B., GAUTIER, A. (dir.), *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, Toulouse, 2010.

culturelles de l'économie sociale à des initiatives adressées à un public en difficultés. Cette tendance oublie trop souvent les initiatives qui agissent sur la cohésion et le développement local en s'adressant à tous les publics.

Cette distinction est d'autant plus compliquée que les associations professionnelles, syndicats et représentants du monde associatif culturel et créatif ont tendance à défendre une certaine vision de leur métier, des valeurs sectorielles propres au monde de l'art, plutôt que de se rassembler plus largement sous la bannière de l'économie sociale.

Si on ne peut réduire le lien qui unit culture et économie sociale à une proximité par les statuts et par le public cible, il convient toutefois de souligner que l'on peut trouver des similitudes à ces deux secteurs dans la finalité sociale de leur action. Une autre analogie entre le secteur culturel et créatif et l'économie sociale réside dans le caractère généralement hybride des ressources des organisations de ces deux champs.

DES STATUTS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE PLUS ADAPTÉS AU CHAMP DE LA CULTURE ?

Dans un rapport sur le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France, Steven Hearn préconise que les activités culturelles se structurent plutôt sous forme de sociétés coopératives et participatives (SCOP) ou de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), ces statuts « *permettant un équilibre entre finalité d'un projet d'intérêt général et recherche de performance économique* »⁷⁴. Cette recommandation part du constat que de nombreux entrepreneurs du champ culturel ou artistique ont démarré leur activité sous forme d'association (associations de loi 1901) par défaut, ce statut ayant l'avantage d'être plus simple sur le plan administratif.⁷⁵

HYBRIDATION DES RESSOURCES

L'hybridation des ressources peut être définie comme un mix de financements. L'économie sociale se distingue de l'économie capitaliste par sa capacité à regrouper en son sein trois pôles de l'activité économique. Ainsi, comme le montre Jean-Louis Laville, l'économie sociale regroupe un **aspect monétaire marchand** qu'on assimile

74. HEARN, S., *op. cit.*, p. 33.

75. Recommandation 3 de Steven Hearn (*op. cit.*), « Accompagner le passage du modèle associatif marchand vers les modèles entrepreneuriaux », p. 33.

au marché (vente de biens et/ou services) ; un **aspect monétaire non-marchand** qui consiste en l'apport de subsides par l'État dans le cadre de sa politique de redistribution en échange d'un bien ou service profitant au plus grand nombre ; et un **aspect non-monétaire non-marchand**, c'est-à-dire une économie de proximité qui se fait sous forme de trocs ou services rendus⁷⁶ (comme par exemple le bénévolat au sein des associations).

On retrouve cette hybridation des ressources dans le secteur culturel et créatif puisque nombre d'artistes ne donnent pas à leur activité une finalité lucrative et disposent d'autres ressources que celles issues de la vente sur le marché de leurs productions : le secteur culturel est par exemple caractérisé par la solidarité et l'entraide entre les opérateurs (ressource non-monétaire) et certains artistes disposent d'allocations ou d'aides sociales. La culture peut également être financée par les subventions publiques de l'État, qui s'avèrent parfois primordiales pour certains secteurs artistiques difficilement « rentables ».⁷⁷ Mais ces subventions diminuent, la culture fait donc aujourd'hui face à cette problématique du financement et des partenariats commencent à se développer entre les institutions culturelles et les entreprises afin de surmonter cette baisse : mécénat, mécénat de compétences, crowdfunding, sponsoring, ...⁷⁸

AUTRE RESSOURCE POSSIBLE : LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Les investissements privés représentent également une source de financement auquel les secteurs culturels et de l'économie sociale sont de plus en plus amenés à faire appel.

Exemple : le fonds d'investissement St'art⁷⁹

La Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont lancé en 2009 le fonds « St'art » : instrument financier (sous forme de prêts ou de prises de participation) pour les petites et moyennes entreprises créatives et culturelles. Le fonds investit dans la création d'entreprises culturelles ou

76. LAVILLE, J.-L. « Économie solidaire et tiers secteur », in *Transversales Science/Culture*, dossier « Eclairage sur...le tiers-secteur en débat », numéro 57, mai-juin 1999.

77. Débat du 29/08/2014 au *Brussels Creative Forum* « Les liens entre culture et entreprises sociales, actrices au cœur des territoires ».

78. SORARU, I., *10 ans de mécénat : le financement participatif, un outil démocratique pour soutenir la culture ?*, Youphil, 2013.

79. Pour plus d'informations, voir le site de St'art et la présentation du fonds à l'adresse suivante : <http://www.start-invest.be/Presentation,19?lang=fr>

dans le développement de nouveaux projets d'entreprises existantes. En complémentarité avec les aides publiques, St'art a également pour ambition de créer un effet de levier auprès des banques et investisseurs privés.

D'après une étude menée par la Fondation Roi Baudouin et la Banque Nationale de Belgique, les Institutions Sans But Lucratif (ISBL) du secteur « Arts, Spectacles et Activités récréatives » (comprenant les activités artistiques et culturelles et les activités sportives, récréatives et de loisirs) recevaient environ 30% de leurs financements de la part des administrations publiques en 2010⁸⁰, soit un tiers de leur budget. À cet égard il est intéressant de noter que les pouvoirs publics n'accordent qu'une faible part de ces financements aux ISBL de ce secteur (2,6% en 2010 contre 54,2% pour le secteur de la santé par exemple). **L'intensité du financement public dans le secteur de la culture est donc relativement faible, elle tend même à décroître.** En effet, 38% des ressources des ISBL du secteur proviennent des ménages et 32% des « *sociétés, ISBL et étranger* ». Pourtant, les pouvoirs publics représentent aujourd'hui encore la première source de financements de nombreux projets culturels, notamment ceux pour lesquels la création prime sur le lucre. Les ISBL du secteur « Arts, Spectacles et Activités récréatives » mettent donc parfaitement en exergue l'hybridation des ressources propre à l'économie sociale.

Ces similitudes, tant dans les finalités que dans les problématiques de financement, permettraient de tisser un lien fort entre le secteur culturel et créatif et celui de l'économie sociale. Ainsi, il convient d'illustrer cette proximité par quelques chiffres qui soulignent la forte représentation du secteur culturel et créatif dans l'économie sociale, et notamment dans le monde associatif.

QUELQUES CHIFFRES

Comme vu précédemment, il n'est pas aisé de livrer des chiffres sur la situation de la culture en Belgique, et ce d'autant plus lorsqu'on aborde le secteur culturel et créatif au sein du champ de l'économie sociale. L'étude « *Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique* »⁸¹ parue en 2013 permet toutefois d'avoir un aperçu sur le poids des Institutions Sans But Lucratif (ISBL) du secteur « Arts, Spectacles et Activités récréatives » dans le champ général des ISBL. Ce secteur représentait en effet près de 15% des ISBL belges en 2010, soit 2 839 établissements et plus de 16 000 emplois pour 843 millions d'euros de valeur ajoutée brute en 2010.

80. *Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique*, étude de la Fondation Roi Baudouin et la Banque Nationale de Belgique, 2013.

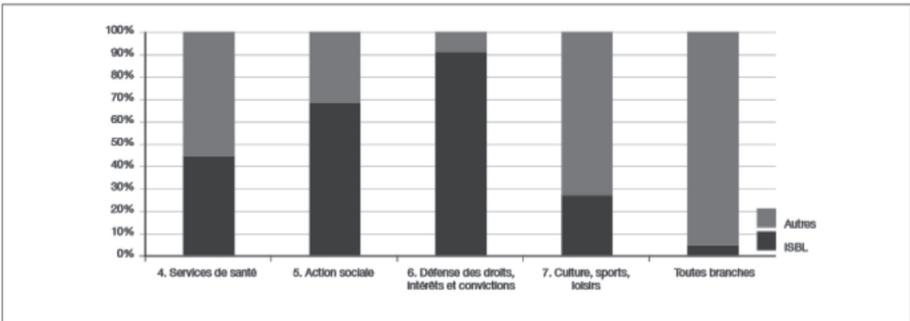
81. *Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique*, étude de la Fondation Roi Baudouin et la Banque Nationale de Belgique, 2013. Voir aussi les chiffres de Fondation Roi Baudouin, *Les associations en Belgique – Une analyse quantitative et qualitative du secteur*, édition 2008.

Si l'on compare les différentes régions belges, il apparait que l'emploi dans le secteur « Arts, Spectacles et Activités récréatives » représente une part plus importante de l'emploi total dans les ISBL en Wallonie qu'en Région flamande, ce chiffre restant proche de la moyenne nationale.

L'Académie des Entrepreneurs Sociaux dénombre dans son Baromètre de 2014 (basé sur des chiffres de 2012) 13.313 équivalents temps plein (ETP) dans la branche « art, spectacle et activité récréative » des entreprises sociales belges, soit 3.7% du total.

GRAPHIQUE 4 : Part des ISBL dans la valeur ajoutée totale selon la branche d'activités

Source : Institut des Comptes Nationaux (2007a) et calculs propres



RÉPARTITION DU NOMBRE D'ETP DES ENTREPRISES SOCIALES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS – ANNÉE 2012 (CODIFICATION NACE)

Enfin, dans l'analyse de la Fondation Roi Baudouin sur les Associations en Belgique (édition 2008), on constate que les associations classées dans la catégorie « culture, sports, loisirs » comptent pour 26.6% par rapport au total des activités de type « culture, sports, loisirs ». ⁸²

2.1.4. LA FINALITÉ SOCIALE

La différence essentielle entre les acteurs du secteur culturel et créatif se fait du point de vue de la finalité et des objectifs de la création. À l'instar de Michel Marée et Sybille Mertens, on peut ainsi distinguer trois catégories d'acteurs du secteur artistique :

- Ceux qui visent le profit maximal dans leur activité et qui s'inscrivent ainsi dans la tradition de l'économie classique. La création revêt alors moins d'importance que le lucre.
- Ceux qui ne cherchent que la viabilité financière de l'activité et pour qui la création prévaut tout de même sur la recherche de profit.
- Ceux dont la production culturelle est partiellement ou totalement subventionnée et qui font de la création la raison d'être unique de leur activité. ⁸³

Les deux dernières catégories peuvent être assimilées aux entrepreneurs sociaux puisqu'ils mettent en avant la création artistique. L'absence de recherche de profit et la visée sociale de l'action rapprochent les objectifs de ces acteurs culturels de ceux des entrepreneurs sociaux classiques. Il s'agit souvent d'entreprises collectives d'initiative privée (même si elles peuvent être subventionnées), leur finalité est sociale (et même sociétale) ; ce sont les conditions qui permettent d'assimiler de façon pertinente et justifiée les acteurs culturels à des entrepreneurs sociaux.

« La particularité des entrepreneurs dans le secteur artistique tient en effet à plusieurs éléments. Tout d'abord, ils produisent des biens « culturels », qui s'inscrivent dans un marché distinct du marché « classique » ; d'autre part, ce sont souvent des personnes motivées par l'objet même de leur activité et par son aspect créatif, sans nécessairement en attendre un retour direct en termes de rétributions. » ⁸⁴

82. FONDATION ROI BAUDOIN, *Les associations en Belgique – Une analyse quantitative et qualitative du secteur*, édition 2008, p. 15.

83. MARÉE, M., MERTENS, S., « L'artiste entrepreneur est-il aussi – et à quelles conditions – un entrepreneur social ? », *op. cit.*, p. 43.

84. JACQUET, K., « L'artiste a-t-il le droit de se soustraire à la réalité économique ? », in *Culture, le magazine culturel en ligne de l'Université de Liège*, Février 2012.

Outre les questionnements possibles sur cet objet social évoqués ici plus haut, les acteurs du secteur culturel et de l'économie sociale s'entendent aussi souvent sur des **valeurs communes** qu'ils partagent, comme le fait que l'économie sociale est au service de l'intérêt général, auquel la culture participe aussi, en tant qu'actrice du lien social par exemple.⁸⁵ La culture et les artistes jouent en effet un **rôle social** qu'il est important de reconnaître, au-delà de son potentiel de création d'emplois ou d'activités économiques.

Il s'agit maintenant de saisir les enjeux d'un tel rapprochement entre le secteur de la culture et celui de l'économie sociale en mettant en avant les différents apports des initiatives culturelles dans la sphère socio-économique. Comprendre la nécessité de ce rapprochement permettra d'ensuite se poser la question des pistes effectives pour intégrer des initiatives culturelles au champ de l'économie sociale.

2.2. ENJEUX DU RAPPROCHEMENT ENTRE LA CULTURE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

2.2.1. RÉCONCILIER CULTURE ET ENTREPRENEURIAT

DEUX UNIVERS QUI PEUVENT SE RENFORCER MUTUELLEMENT

Dans son article *L'artiste a-t-il le droit de se soustraire à la réalité économique ?*⁸⁶, Kevin Jacquet explique qu'il devient indispensable pour la culture de franchir les barrières qui la tiennent à distance de l'entrepreneuriat. **C'est d'abord l'image de la culture et de la figure de l'artiste qu'il faut modifier** dans l'inconscient collectif qui a encore tendance à l'assimiler à la figure du poète maudit, marginal et bohème qui pouvait représenter une sorte de fantôme au XIX^{ème} siècle. En assimilant les acteurs culturels à des entrepreneurs sociaux, il s'agit de rappeler qu'ils font pleinement partie de la sphère économique même si la recherche du profit n'est pas nécessairement leur finalité.

En quelque sorte, la dynamique dans laquelle se trouve l'économie sociale, qui se développe très rapidement partout en Europe, peut servir à la culture pour retrouver sa légitimité et affirmer sa capacité à être un acteur central du développement des territoires et de la transition vers une économie intelligente plus inclusive.

85. Débat « Culture, emploi et entreprises sociales » animé par Pour la Solidarité lors du Brussels Creative Forum 2014, 30 août 2014.

86. JACQUET, K., *op. cit.*

Si les acteurs de la sphère culturelle ont souvent encore du mal à se reconnaître comme entrepreneurs du fait de la prédominance de l'idée de profit, le concept d'économie sociale semble tout à fait adapté dans ses finalités et sa philosophie aux porteurs de projets culturels. **L'économie sociale est donc un pont qui peut permettre à la culture de franchir les barrières lui permettant symboliquement d'être reconnue comme légitime à se positionner dans les champs du développement socio-économique, de l'innovation, etc.**

Face au déficit de reconnaissance de l'apport de la culture aux politiques économiques qui se traduit par des difficultés à mener un projet culturel pour les petites structures du secteur, la revendication du statut d'entrepreneur social est avant tout un acte symbolique qui témoigne du partage de valeurs uniques. En effet, rapprocher culture et économie sociale, c'est affirmer un peu plus la nécessité et la capacité de la société civile à inventer des solutions innovantes face aux déficits des politiques publiques.

Ce rapprochement n'est pas vide de sens, au contraire, il doit permettre de légitimer et de rendre possible dans la sphère publique la réalisation des principes défendus par les acteurs de l'économie sociale dans lesquels se reconnaissent de plus en plus d'initiatives du secteur culturel et créatif. La revendication émanant de certains acteurs des industries créatives et culturelles qui affirment leur appartenance à l'économie sociale apporte une compréhension approfondie de la nécessité de ce rapprochement.

AFFIRMER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE POUR DÉFENDRE DES VALEURS COMMUNES

L'un des premiers enjeux de ce rapprochement entre le secteur culturel et créatif et le champ de l'économie sociale consiste à imprégner les acteurs de la culture des valeurs de l'économie sociale qu'ils partagent souvent sans pourtant qu'ils parviennent à s'unir autour d'elles. Il est intéressant d'étudier deux manifestes rédigés ces dernières années en France et qui revendiquent ouvertement l'appartenance d'acteurs du secteur culturel au champ de l'économie sociale et solidaire (ESS), « version française » de l'économie sociale.

En juillet 2013, l'association *Opale - Culture & Proximité*⁸⁷ a rédigé un manifeste qui appelle les acteurs de la culture en France à s'inscrire dans le mouvement de l'économie sociale, dont beaucoup partagent les valeurs et les objectifs. Il s'agit

87. Opale et Culture & proximité « *Culture et économie solidaire ? Manifestez-vous !* », 2013.

selon les auteurs d'« *une posture déontologique et (d')une démarche de progrès* »⁸⁸ permettant d'améliorer le déploiement des actions culturelles.

**EXTRAIT DU MANIFESTE D'OPALE CULTURE ET ÉCONOMIE SOLIDAIRE ?
MANIFESTEZ-VOUS !**

En tant que responsables, salariés et bénévoles d'entreprises artistiques et culturelles à but non lucratif, en majorité des associations, nous déclarons notre attachement à un modèle de développement local et mondial fondé sur les valeurs de la solidarité, de la coopération et de l'équité, et notre engagement de contribuer à ce développement à travers les projets que nous imaginons ou que nous accompagnons, et les formes d'organisation que nous adoptons.

Par la signature de cette déclaration, **nous affirmons notre appartenance à la sphère de l'économie solidaire.**

Nos initiatives jouent des rôles transversaux et multiples. Elles se préoccupent de rencontres et d'échanges artistiques et culturels dans des cadres favorables au respect de la dignité de chacun, mais aussi de lutte contre les inégalités et les discriminations, de développement durable, d'environnement, de tourisme solidaire, de santé, d'éducation... Centrées sur les pratiques des arts et des échanges culturels, elles jouent un rôle socio-économique fondamental.

Nos activités de création, de production, de diffusion, d'animation, d'insertion, d'accompagnement des pratiques amateur, ou d'action culturelle sur des territoires, placent la personne humaine et le bien commun au centre de leurs préoccupations. Elles se construisent et se développent selon une forme d'organisation de l'activité humaine qui traduit dans les actes les processus démocratiques et participatifs.

Ces processus peuvent prendre des formes multiples selon les différentes catégories de personnes physiques et morales avec lesquelles l'association ou l'entreprise construit des relations.⁸⁹

88. *Ibid.*

89. *Ibid.*, p. 3.

Il s'agit avant tout de reconnaître que **les productions culturelles ont une portée bien supérieure à celle qu'on leur accorde** parfois, puisqu'elles peuvent contribuer au développement local d'un territoire, elles réaffirment des valeurs de **solidarité** et d'équité et elles permettent de **lutter contre les inégalités** et les discriminations dans une multitude de champs. Au-delà donc de son rôle esthétique et/ou divertissant, il s'agit de rappeler que **la culture est aussi et surtout un pilier du développement socio-économique des territoires.**

Cette proposition consiste avant tout donc à introduire une **distinction symbolique entre les initiatives culturelles classiques et les initiatives culturelles de l'économie sociale.** Cette inscription dans un champ en plein essor permet à la culture de se positionner dans une dynamique portée par des acteurs à différentes échelles et dans différents secteurs. C'est aussi et surtout une façon de redonner ses titres de noblesse à une notion de culture qui tend à être niée politiquement en affirmant qu'elle est un acteur central du développement économique et social et des territoires.

Ce document appelle les acteurs du secteur culturel et créatif à s'interroger sur les relations qu'ils entretiennent : avec les public et populations locales, les artistes, les fournisseurs, les autres acteurs du territoire, avec les différents acteurs de leur structure, etc. *Opale* a reçu plus de 200 réponses après quelques mois (essentiellement des associations). Les signataires, qui donc disent se reconnaître dans les valeurs de l'ESS, sont des structures jeunes (84% créées après 1990), elles sont plutôt implantées dans les grandes villes, et sont surtout attentives au respect de : la démocratie et de la coopération au sein de l'organisation, la prise en compte des territoires, la réduction des logiques concurrentielles etc.⁹⁰

Ce travail mené par *Opale* témoigne des liens évidents mais encore trop peu reconnus qui rapprochent le secteur culturel et créatif et celui de l'économie sociale.

2.2.2. ENJEUX CULTURELS

L'ASSIMILATION À L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME DÉFENSE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

L'*Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles* (UFISC) regroupe des fédérations et syndicats qui représentent environ 1500 structures du secteur culturel et créatif. Cette Union française a une vocation politique forte. Son « *manifeste* » date

90. COLIN, B., *op. cit.*, p. 26.

de 2007⁹¹ et revendique l'appartenance des différentes associations concernées au tiers secteur, souvent assimilé à l'économie sociale. Il revient d'abord sur ce qui fait la spécificité des initiatives qui cherchent à inventer un nouveau modèle économique d'une culture qui ne soit pas tournée vers le profit. L'*UFISC* rappelle ensuite la visée sociétale de l'activité artistique qui vise à améliorer le « *vivre-ensemble* », à promouvoir une société de la connaissance et à œuvrer ainsi pour l'inclusion de tous. Au-delà de l'affirmation de ces valeurs communes, l'*UFISC* tient surtout à porter un regard sur le secteur culturel et créatif lui-même. En effet, la mission d'enrichissement des individus ne peut passer que par le maintien d'une diversité artistique et l'*UFISC* s'engage ainsi à porter des projets qui représentent une pluralité de sensibilités et une multiplicité de formes artistiques. C'est la richesse de ces expériences qui peut susciter la créativité et l'innovation selon l'*UFISC*. L'Union prône un travail collaboratif entre les artistes et une économie artisanale qui sont pourtant mis à mal aujourd'hui par la structure économique et de financement qui conduit par exemple en France à la surproduction de spectacles au détriment d'autres formes de représentation artistiques.

L'*UFISC* défend ainsi :

- la diversité artistique et culturelle afin que toutes les formes artistiques puissent parvenir à être représentées ;
- un travail en coopération où les salariés seraient fortement impliqués dans la prise de décision et où l'humain serait au centre de tous les projets ;
- les initiatives citoyennes à but non lucratif.

Ce manifeste de l'*UFISC* met un peu plus en lumière les valeurs et objectifs partagés par certaines initiatives culturelles et par le secteur de l'économie sociale. Plus encore, la reconnaissance dans ces valeurs devient ici pour les membres de la fédération un moyen de défense de la diversité culturelle. L'existence d'une hégémonie de certaines formes artistiques du fait du contexte économique est une menace pour certains types d'organisations culturelles qui ne parviennent plus à subsister. Le risque est de voir la culture s'amenuiser face à la baisse des subventions publiques au point de ne plus voir se développer que de la culture marchande, c'est-à-dire une culture dans laquelle la recherche du gain prévaut sur l'objectif d'éveil et d'épanouissement de tous.

91. *UFISC, Manifeste de l'UFISC pour une autre économie de l'art et de la culture, Décembre 2007.*

Comme l'écrit Philippe Henry : « *Entre un secteur marchand où dominent les questions de la mondialisation économique et du profit financier d'une part, et un secteur artistique et culturel sous la dépendance ou la supervision directes des pouvoirs publics d'autre part, le tiers secteur représenterait un espace de créativité artistique et d'innovation sociale en perpétuel mouvement, selon des buts autres que lucratifs* »⁹².

Pour le secteur culturel et créatif, l'inscription dans le modèle de l'économie sociale et la défense de la diversité culturelle entraînent aussi des engagements à tenir : faire en sorte que leur activité ne soit pas un simple service rendu à une population ou un territoire mais créer des échanges entre individus. L'*UFISC* appelle en ce sens à une véritable confrontation des acteurs de l'espace public à travers les initiatives culturelles. Il s'agit de respecter la dignité culturelle de chacun. Ces acteurs s'engagent également à promouvoir la coopération entre les artistes pour parvenir à une production culturelle qui promeuve tous les types d'expression sans hiérarchie aucune. Enfin, c'est l'engagement de faire régner une gouvernance démocratique dans la création et la gestion des projets.

RÉALISER LA DÉMOCRATIE CULTURELLE À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

Les entreprises culturelles en économie sociale s'inscrivent dans un projet plus global de réalisation d'une démocratie culturelle à l'échelle d'un territoire. Il convient de distinguer cette expression de celle de démocratisation culturelle par laquelle on entend faciliter à chacun l'accès à la culture. Par démocratie culturelle on décrit plutôt la capacité de la société à susciter la créativité de chacun et son désir de consommer de la culture de façon intelligente.

Le principe de démocratisation de la culture a dominé les politiques culturelles depuis les années 1950 mais a été vivement critiqué par la sociologie qui révélait l'existence d'une culture dominante et d'une culture dominée. Comme l'a très bien décrit Pierre Bourdieu, derrière le concept de démocratisation culturelle étaient masquées de très nombreuses inégalités et une hiérarchie des pratiques. Finalement, la culture dominante était la culture de la classe dominante⁹³. Par bien des aspects, on peut considérer que la démocratisation culturelle excluait du champ de la culture les classes populaires.

92. HENRY, Ph., « La dimension sociale et solidaire des arts vivants : une question encore largement en chantier » in COLIN, B., GAUTIER, A. (dir.), *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, op. cit., p. 106.

93. BOURDIEU, P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de minuit, 1959

En réponse à ce constat, le concept de démocratie culturelle veut mettre l'accent sur l'égalité de chacun en privilégiant une plus large participation des citoyens à la vie culturelle et à une répartition plus équilibrée des ressources entre les autorités publiques, les artistes et les citoyens. Comme le souligne Lise Santerre, la démocratie culturelle « *reconnaît la portée sociale de la culture, qui peut contribuer à la revitalisation du lien social, au renforcement de l'identité culturelle, à l'intégration de groupes minoritaires ou des exclus... elle privilégie la participation active à la vie culturelle, notamment via les pratiques en amateur* »⁹⁴.

L'économie sociale défend précisément ce principe d'intégration des populations exclues et la participation de tous les citoyens à la vie démocratique d'un territoire. **La réalisation de la démocratie culturelle est un des enjeux de cette intégration d'initiatives culturelles dans le mouvement de l'économie sociale.**

2.2.3. DES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Comme nous l'avons vu au début de cette partie, la plupart des projets culturels et créatifs s'inscrivent dans le champ économique, même si leur finalité est sociale ou que le but premier est la création en elle-même et non le profit. Reconnaître cette participation de la culture aux dynamiques économiques nous semble tout à fait primordial, à l'instar de Steven Hearn qui plaide en ce sens dans son rapport pour la France : « *Il s'agit de reconnaître à présent l'entreprise culturelle, l'innovation culturelle, les actifs immatériels comme des éléments constitutifs d'une dynamique économique vertueuse afin de sortir les entreprises du secteur de la spirale non/anti économique* »⁹⁵.

Cette inscription de la culture dans les enjeux économiques représente selon nous un point qui la rapproche également de l'économie sociale. En investissant dans la culture, l'économie sociale peut générer un effet de levier pour développer ces niches porteuses d'innovation sociale, économique et territoriale.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES DYNAMISÉES

L'étude du cabinet KEA évoquée dans le premier chapitre de l'étude rappelait l'importance de l'impact de la culture sur la créativité de chacun. De ce point de vue, il convient de rappeler que c'est cette créativité qui se trouve à la base de

94. SANTERRE, L., BELLAVANCE, G., Texte de présentation de la session « Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle, deux paradigmes de l'action culturelle publique », 67^e Congrès de l'ACFAS, Mai 1999.

95. HEARN, S., *op. cit.*, p. 13.

toutes les innovations qui émergent de nos jours, et notamment les innovations technologiques. En ce sens, **culture et technologie sont intrinsèquement liées** car elles font appel aux mêmes capacités d'imagination et d'inventivité des acteurs. On peut dès lors regretter que ces secteurs soient parfois cloisonnés dans leur représentation politique.

Les innovations **technologiques numériques** sont au cœur de l'économie de l'immatériel et permettent notamment l'émergence de nouvelles formes d'échanges et de communication. Ces innovations technologiques ont elles-mêmes une répercussion économique, puisqu'elles contribuent à l'émergence de nouveaux marchés, elles modifient et modernisent les modes de production et de diffusions des biens et services quels qu'ils soient. Le changement s'observe également au plan social, puisque les nouvelles technologies modifient en profondeur les modes de vie des individus, qu'il s'agisse de leur mobilité, de leur capacité à échanger des informations, la notion même de travail se trouve modifiée par l'émergence de nouveaux outils. Innovation numérique est création culturelle sont donc intrinsèquement liées mais encore souvent en contradiction⁹⁶. Or de nombreux acteurs estiment qu'un rapprochement entre ces deux milieux serait bénéfique à la création culturelle et son accès à tout public. C'est ainsi qu'est né en **France le « Forum de Tokyo »**⁹⁷, une **conférence des acteurs de la culture et du numérique** qui s'est tenue le 2 décembre 2014. Son objectif ? Repenser l'industrie culturelle, chamboulée par la révolution numérique, et faire en sorte que cette dernière permette de redynamiser la culture et la création ; un livre blanc à ce sujet (« Le numérique, une chance pour tous »⁹⁸) a d'ailleurs été remis à cette occasion à la ministre française de la culture mais également à la secrétaire d'État en charge du numérique. Le think tank « Renaissance numérique » est un des organisateurs de cet événement qu'il souhaitait être « *le rendez-vous de tous les acteurs de la culture à l'heure du numérique, pour pouvoir y évoquer les nouveaux enjeux d'une culture ambitieuse, plurielle, et plus que jamais accessible à tous* »⁹⁹. Le Forum ambitionne également de mettre **l'économie au service de la culture** et non le contraire, la culture y étant considérée comme « *un besoin essentiel de l'humanité avant d'être un secteur économique pourvoyeur d'emplois ou de points de produit intérieur brut.*

96. Voir par exemple l'article « Amours contrariés entre culture et numérique » de Alain Beuve-Méry paru dans le journal *Le Monde* du 4 décembre 2014, p. 11.

97. Site du Forum de Tokyo : <http://www.forum-tokyo.fr/>

98. Livre blanc « Le numérique, une chance pour la culture », <http://www.forum-tokyo.fr/livre-blanc/>

99. BUFFET, G., MONTEUX, G., « L'innovation numérique est essentielle à la création culturelle » in *Le Monde*, 3/12/2014, p. 7.

Sans opposer ces deux dimensions, il convient sans doute de les hiérarchiser »¹⁰⁰.

Lorsqu'on lui pose la question du **lien entre la culture et la performance économique**, David Throsby, économiste spécialiste de la culture répond : « Les idées créatives sont un ingrédient essentiel de l'innovation du produit et du processus, et ces types d'innovation conduisent à un changement technologique, qui à son tour alimente la croissance économique. Ainsi un lien entre la créativité et la performance économique des entreprises et des économies en général est établi. Les industries culturelles ont un important rôle à jouer dans la création d'idées nouvelles. Si nous pensons les industries culturelles comme un système où les arts créatifs se situeraient au centre, nous commençons à comprendre comment les artistes et les organisations d'art génèrent des idées qui sont par la suite diffusées par les industries créatives à travers les films, les médias, l'édition, la mode et le design et contribuent à l'innovation à la fois dans le secteur des industries créatives et dans le secteur économique en général. »¹⁰¹

Si les acteurs du secteur culturel et créatif ont beaucoup à gagner de ce rapprochement avec les innovations technologiques, l'économie sociale ne peut quant à elle que se féliciter de la volonté de ce secteur de se rattacher à cette mouvance. En effet, nous l'avons vu précédemment, la culture est un acteur central économiquement et qui reste très dynamique malgré la crise qu'il subit de plein front. La volonté d'intégration d'une partie des acteurs culturels à l'économie sociale permet de réaffirmer qu'elle devient une véritable alternative au marché ou à l'État dans nombre de secteurs. Il ne s'agit donc pas d'un rapprochement aux bénéfices unilatéraux mais d'une opportunité mutuelle pour chacun des deux secteurs. **L'économie sociale s'inscrit d'ailleurs elle-même aussi dans les enjeux d'innovation technologique**, en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les services à la personne par exemple, ou d'innovations industrielles et écologiques dans l'économie verte, deux secteurs dans lesquels l'économie sociale est très active et à l'avant-garde. La culture peut venir renforcer la capacité de développer un nouvel entrepreneuriat porteur d'une ambition sociale centrale et qui se veut être une alternative légitime afin d'assurer le développement économique, social et environnemental des territoires, à long terme.

100. BUFFET, G., MONTEUX, G., « L'innovation numérique est essentielle à la création culturelle » in *Le Monde*, 3/12/2014, p. 7.

101. Interview de David Throsby, « Investir la culture », Site du Forum d'Avignon, 01/06/2012, <http://www.forum-avignon.org/fr/debat-2011-investir-la-culture-interview-de-david-throsby>

LE PROJET « Transdigital »¹⁰² (2008-2012) : un réseau européen réunissant des centres de recherche, des entreprises technologiques et des acteurs artistiques autour des enjeux d'innovation numérique

Dans le cadre du programme INTERREG IV France-Wallonie-Flandre, des entreprises, universités et centres culturels ont monté le réseau « Transdigital » qui vise à stimuler le potentiel de croissance économique de cette région transfrontalière grâce au numérique et à la technologie. Le but est de créer des synergies entre l'industrie, le monde artistique et celui de la recherche via trois types d'actions : des séminaires transfrontaliers, des sessions de travail pour développer des projets artistiques conjoints entre ces différents types d'acteurs, et des activités recherches.

Résultats du projet ?

- *« 8 séminaires transfrontaliers (thématiques: modalités de travail artistes-chercheurs-entreprises, l'interactivité, les nouveaux supports de production et création, technologies sans contact, synthèse vocale, images 3D, textiles innovants, enjeux du corps dans les outils numériques, ambient intelligence, open design, serious games, ...)*
- *visite de lieux artistiques et culturels et de laboratoires de recherche (démonstration de prototypes, présentation de projets artistiques mêlant arts et nouvelles technologies)*
- *développement d'actions prospectives et de visibilité, de conférences-rencontres avec le public et de follow-up*
- *édition d'une brochure explicative*
- *rencontres entre artistes et collaborateurs scientifiques*
- *mise en place de 19 workshops (thématiques: captures de mouvements et systèmes d'animation en temps réel, processus interactifs, modules de contrôle à distance, technologies immersives, écritures interactives, RFID et médias localisés, textiles innovants...*
- *accompagnement de 50 artistes et compagnies pour la réalisation de 68 projets »¹⁰³.*

102. Site internet du projet : <http://transdigital.org/>

103. Présentation du projet sur le site INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen : <http://www.interreg-fwvl.eu/fr/projet-detail.php?projectId=35>

Si la culture a donc tout à fait sa place auprès des acteurs de l'innovation technologique, elle est aussi porteuse de bien d'autres innovations dont les effets touchent bien souvent d'autres secteurs également : innovations sociales, innovation de contenu, de processus, de schéma de pensée, etc¹⁰⁴.

ANCRAGE LOCAL ET REVITALISATION DES TERRITOIRES : ILLUSTRATION AVEC LA RÉGION DE LA VALLÉE DE L'EMSCHER (ALLEMAGNE)

La culture comme l'économie sociale ont ceci de commun qu'elles sont des **richesses non délocalisables**. Elles s'inscrivent sur un territoire et répondent avant tout à des besoins locaux, avec des objectifs non lucratifs. Ces différents éléments expliquent pourquoi culture et économie sociale sont des productions durablement locales. En ce sens, elles sont avant-gardistes dans le cadre d'une économie qui commence à repenser la nécessité de « *relocaliser* » afin de parvenir à faire subvenir différents secteurs. De ce point de vue, il est intéressant d'analyser l'impact fort que peut avoir la culture sur la redynamisation d'un territoire en perte de vitesse. La culture locale, c'est-à-dire celle développée notamment par des entrepreneurs sociaux, peut en effet être l'impulsion nécessaire au renouveau urbain.

La culture est avant tout une création ancrée sur un territoire. Les artistes portent souvent un regard singulier sur un espace qui les entoure et les inspire et ils sont ainsi en un certain sens les reflets de ces territoires. La création culturelle et ancrée dans le local et elle jouit ainsi d'une capacité certaine à conduire le développement des communes, régions ou pays dont elle émerge. En ce sens, on peut légitimement affirmer que la culture permet une forme de relocalisation de l'activité à travers sa capacité à revisiter l'espace industriel d'antan. Comme le précise ainsi Elizabeth Auclair : « Les friches culturelles font partie de toutes ces structures situées hors des institutions, qu'il est difficile de définir ou de classer en raison de la multiplicité des formes d'organisation et de la pluralité des projets mis en œuvre dans ces lieux. Ce qui rassemble pourtant une grande partie de ces structures, c'est l'envie de s'appuyer sur les arts et la culture pour devenir des carrefours de rencontres et d'échanges. Elles partagent en effet le désir de faire de l'œuvre le lieu de prédilection de la rencontre entre les hommes. Si les enjeux artistiques restent au cœur de ces démarches, ils s'inscrivent dans des objectifs plus larges de développement local, et visent la revitalisation sociale et culturelle du quartier et de la ville, et la réappropriation du territoire par les habitants »¹⁰⁵. Cet objectif de relocalisation

104. HEARN, S., *op. cit.*, p. 23.

105. AUCLAIR, E., « Friche culturelle et inscription territoriale, une application du principe de relocalisation ? » in *De la friche industrielle au lieu culturel*, Université de Rouen, Septembre 2012, p. 184.

passé donc nécessairement par un renforcement du lien social, ce qui passe par la réinvention par la culture de lieux de sociabilité forts.

Ainsi, dès les années 1980, on commence à repenser le rôle de la culture et à l'envisager comme un levier de régénération des anciennes villes industrielles dont le paysage urbain se détériore petit à petit. On peut ainsi prendre l'exemple de la région de la vallée de l'Emscher en Allemagne. Ce territoire, au cœur de la Ruhr, a connu ses heures de gloire au début du XX^{ème} siècle lorsqu'il était la vitrine de la puissante industrie allemande reconnue dans le monde entier. Après la Seconde Guerre mondiale et la désindustrialisation progressive dans les années 1960, le visage de cette région est profondément terni, les usines sont laissées à l'abandon, le paysage est marqué par des années de production industrielle intense, le nombre d'emplois est en baisse constante. Le taux de chômage atteindra les 15% dans la Ruhr qui perd près de 200 000 emplois entre 1961 et 1981, le Lander perdant près de 800 000 habitants entre 1955 et 2005.

Face à ce déclin territorial, les pouvoirs publics décident de mettre en place en 1989 pour 10 ans une IBA (Exposition Internationale d'Architecture) dans la vallée¹⁰⁶. L'IBA se donne pour but d'associer architectes et artistes afin de promouvoir la réhabilitation des vieilles friches industrielles abandonnées pour en changer l'aspect et l'usage. Le programme prévoit au total près de 100 projets d'aménagement, il s'appuie en grande partie sur le Fonds Foncier Régional, c'est-à-dire des financements publics en direction de la réhabilitation de friches. Ce programme place la culture au cœur de la revitalisation urbaine : construction d'équipements culturels, soutien au développement du secteur culturel et créatif, festivalisation de la culture (Klavier-Ruhr Festival lancé en 1989, Ruhrtriennale – festival de musique et de théâtre qui investit uniquement des anciennes friches de la Ruhr). Ces événements de renommée mondiale ont contribué à redorer l'image de la Ruhr.

On peut parler rapidement de l'impact de ce programme sur l'ancien complexe minier Zollverein dans la ville d'Essen et dont la transformation a été réalisée par la ville et la Société de développement du Land (LEG). Le nouveau complexe culturel créé a accueilli trois musées, trois salles de spectacles, des studios et ateliers pour artistes. Il ne s'agissait pas de détruire l'ancien site minier, mais de réexploiter un patrimoine immobilier existant et qui fait l'identité de cette région depuis plus d'un siècle.

106. LUSSO, B., « Culture et régénération urbaine : les exemples du Grand Manchester et de la vallée de l'Emscher », in *Métropoles*, Novembre 2010.

Ce travail de régénérations permet aussi et surtout de mettre en place la transition économique de la Région. En effet, l'ouverture en 1997 du musée du Design dans le Zollverein traduit la volonté du Länder de miser sur l'émergence de l'économie du design. On rassemble des acteurs de ce secteur dans un même lieu, le Designstadt Zollverein, qui est devenu un lieu à la pointe de l'innovation dans ce secteur en Europe et dans le monde entier. Une école de gestion et de design ouvre ses portes sur le complexe en 2006. Impressionnant par son architecture inspiré du Bauhaus et classé à l'UNESCO, le complexe minier, encore à l'abandon il y a 30 ans, est ainsi devenu un centre culturel et artistique qui fait aujourd'hui figure d'icône de l'architecture industrielle moderne.

La consécration est venue avec la désignation d'Essen comme Capitale culturelle européenne 2010. Les apports sont notamment observables dans la vallée de l'Emscher et en particulier à Essen, mais aussi dans de nombreuses autres anciennes villes désindustrialisées (Manchester, Lille etc.)¹⁰⁷ où la culture a pu contribuer à rendre à la ville un paysage plus vivant et attractif. En effet, **la revitalisation de bâtiments industriels abandonnés en espaces de création artistique et culturelle est devenue un enjeu de réaménagement de l'espace public local**¹⁰⁸. Ces investissements ont permis à ces territoires de bénéficier de très nombreux avantages favorisant leur reconversion économique : secteur culturel très riche et qui attire de très nombreux touristes, ce qui provoque des retombées économiques évidentes ; revalorisation d'un patrimoine unique (Zollverein entre au Patrimoine Mondial de l'Humanité en décembre 2001 par exemple), ce qui a aussi vocation à rendre la région très attractive. Enfin et surtout, reconversion économique en utilisant le bâti préexistant, comme le montre l'exemple de la spécialisation de la ville d'Essen dans le secteur du design dans lequel elle est aujourd'hui à la pointe de l'innovation. Avec près de 2,5 millions de visiteurs par ans, la Ruhr est ainsi devenue l'un des pôles touristiques principaux du pays et son développement s'axe dans ce sens. L'exemple de Manchester est très parlant également puisque la ville a atteint les 5 millions de visiteurs en 2006 contre 2,7 millions en 1994, ce qui en fait la troisième ville la plus visitée du pays. Dans le Zollverein, les activités du design ont généré en 2005 un chiffre d'affaire de 320 millions d'euros et de nombreux bureaux sont sans cesse implantés (+1500 emplois entre 2005 et 2007).

107. *Ibid.*

108. HENRY, Ph., *op. cit.*

2.2.4. ENJEUX SOCIAUX ET POLITIQUES

ASSURER DE MEILLEURES CONDITIONS D'EXERCICE POUR LES ACTEURS DU SECTEUR CULTUREL ET CRÉATIF

L'un des premiers enjeux sociaux du rapprochement entre économie sociale et secteur culturel et créatif réside dans le statut des artistes entrepreneurs. Sur ce point, des études¹⁰⁹ sur la question de la protection sociale offerte par les différents statuts existent et nous n'aborderons donc pas ici ce point, qu'il ne faut cependant pas négliger.

Les deux manifestes français¹¹⁰ cités plus tôt mettent l'accent sur l'importance de **rémunérer les artistes de façon plus juste**. Ils s'engagent à soutenir des projets culturels et à encourager les démarches de partenariats entre les acteurs. Il s'agit ainsi de réduire les logiques concurrentielles introduites par la multiplication des appels à projets par les instances publiques dans lesquels seul le plus offrant parvient à donner vie à son projet. Outre les partenariats entre acteurs culturels, il s'agit aussi de lier plus de partenariats avec des acteurs du territoire et de soutenir toutes les initiatives mettant en avant la richesse locale.

Il s'agit de permettre à chacun de participer à l'élaboration et la concrétisation du projet de sa structure, de limiter les écarts de rémunérations, de favoriser la formation individuelle et l'évolution des compétences. Des acteurs toujours plus nombreux du secteur culturel et créatif tendent donc à se reconnaître dans les idées et les valeurs de l'économie sociale.

L'un des enjeux du rapprochement de la culture avec l'économie sociale est de sortir du carcan imposé par l'économie néoclassique aux acteurs du secteur culturel et créatif. À l'instar des valeurs défendues par l'économie sociale, il convient de montrer que la culture produit une richesse qui est avant tout sociale. **Intégrer le secteur culturel au mouvement de l'économie sociale peut notamment permettre aux projets culturels d'être conçus, montés, diffusés et évalués sous un angle nouveau, sans que le profit ne prenne le pas sur le sens culturel de l'œuvre.**

109. Voir par exemple SMartBe, *Le statut « social » de l'artiste*, 2013, http://smartbe.be/media/uploads/2013/10/le_statut_social_de_l_artiste.pdf ou les Working Papers de SMartBe : <http://smartbe.be/fr/bet-type/working-papers/>

110. UFISC, *Manifeste de l'UFISC pour une autre économie de l'art et de la culture*, décembre 2007, et Opale / Culture et proximité, *Culture et économie solidaire ? Manifestez-vous !*, 2013.

ÉVALUER L'IMPACT SOCIAL DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

L'analyse des différents enjeux doit permettre de transformer l'image donnée à la culture trop souvent appréhendée comme une dépense passive. Investir dans la culture, c'est investir à la fois dans un secteur économique dynamique, favoriser le développement social des territoires, susciter l'innovation, replacer l'humain au cœur des considérations.

Pour cela, il s'agit de **repenser l'évaluation de l'impact des événements culturels trop souvent appréhendés sous la houlette des retombées économiques**. Les nombreuses méthodes¹¹¹ inventées dans le champ de l'entreprise sociale peuvent servir d'inspiration car elles prennent en compte de multiples facteurs à la fois qualitatifs et quantitatifs. Bien que la face économique soit importante, ces différentes méthodes considèrent aussi l'impact social et environnemental des entreprises sociales. Ici aussi, nous pouvons voir un point de rapprochement où les professionnels de la culture pourraient apprendre des professionnels de l'économie sociale.

PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE ET L'INCLUSION SOCIALE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Les acteurs du secteur culturel et créatif entretiennent des liens évidents avec l'économie sociale parce que leurs projets partagent des visées communes en termes de développement social des sociétés. En effet, la culture se distingue par son impact fort sur la cohésion sociale et d'épanouissement des individus et, en ce sens, elle coïncide parfaitement avec la visée sociétale partagée par toutes les entreprises sociales dont elle peut épouser les différentes formes statutaires.

L'étude menée par KEA évoquée précédemment montrait les liens entre culture et créativité des populations. Il s'agit maintenant d'aller plus loin en montrant comment **le secteur culturel et créatif a la capacité de renforcer la cohésion sociale d'un territoire**, définie en 2005 par le Conseil de l'Europe comme « *la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation* »¹¹². Le Conseil met l'accent sur la nécessité de mettre en place un dialogue interculturel afin d'assurer l'expression, l'inclusion et la représentation de chacun au sein de l'Union européenne.

111. Voir par exemple la conférence organisée par PLS et SAW-B le 11 février 2014 autour de la thématique « Entreprises sociales : pourquoi et comment mesurer votre impact social ? ».

112. Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, *Nouvelle stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale*, 7 Juillet 2010.

Il convient de revenir sur les différents modèles de l'expression culturelle au sein des sociétés afin de comprendre en quoi la place accordée à l'expression des différentes cultures individuelles est un véritable révélateur du bien-être social des territoires. Pour comprendre comment les industries culturelles et créatives parviennent à générer de l'inclusion sociale, il convient de souligner la capacité de l'art à exprimer la singularité des individus à l'origine de la création. La pratique artistique permet d'élaborer un dialogue et une rencontre entre des individus d'origines sociales et ethniques différentes.

Plus encore, la création culturelle peut devenir un véritable **outil de réinsertion sociale** de personnes exclues socialement qui perdent leur capacité à s'exprimer et à être entendues dans l'espace public. C'est ce que Marie-Magdeleine Hilaire appelle la « *capacité d'être acteur* »¹¹³. Elle explique ainsi : « *Une approche de la culture comme levier d'une dynamique est à comprendre à deux niveaux. D'une part, concernant la personne fragilisée, des activités artistiques et culturelles peuvent être à l'origine de transformations significatives. Certaines expériences artistiques notamment peuvent créer des décadrages générateurs de nouveaux regards et de nouvelles pratiques. Des processus de "remise sur pied" de personnes souffrant de déséquilibres psychosociaux peuvent aussi s'enclencher grâce à certaines découvertes, à des chocs qui provoquent des ouvertures, des brèches propices au développement de la personne* »¹¹⁴.

De manière générale, on peut citer ici une liste non exhaustive des effets de la culture en termes d'inclusion sociale des publics fragiles (chômeurs de longue durée, handicapés physiques et mentaux, jeunes issus de l'immigration, seniors etc.) :

- Amélioration de l'estime de soi et affirmation de son identité ;
- Développement des compétences et de la confiance en soi ;
- Développement de la créativité et innovation nouvelle ;
- Création d'emplois ;
- Renforcement du dialogue entre les populations, etc.

Ces différentes thématiques sont déjà l'objet social de très nombreuses **organisations de l'économie sociale, aptes à répondre aux besoins sociaux car**

113. HILAIRE, M.-M., « Restaurer la capacité d'être acteur », in *Action de réinsertion, Mettre en place de nouveaux services. Culture et lutte contre l'exclusion*, Issy-les-Moulineaux, 2001, pp. 67-71.

114. *Idem*.

elles sont proches des citoyens et ancrées territorialement ; bien plus en contact avec les réalités de terrain, les entreprises sociales sont en effet plus à même de participer à une cohésion sociale harmonieuse et à mener des projets d'inclusion ou de réinsertion, de nombreuses entreprises sociales ayant d'ailleurs pour objectif l'insertion socioprofessionnelle de certains publics défavorisés.

Ainsi, si l'économie sociale et la culture partagent ce rôle de cohésion sociale ou cette capacité d'innovation sociale, c'est notamment parce qu'**elles inscrivent leurs actions au cœur des territoires** dans lesquels elles évoluent, contrairement à d'autres entreprises classiques qui évoluent et travaillent indépendamment du contexte local. C'est donc parce qu'elles sont proches des citoyens, non délocalisables, orientées vers l'intérêt général, que la culture et l'économie sociale sont des actrices-clés pour le développement social et économique des territoires, et sont donc des partenaires idéales des autorités publiques.

RECONNAITRE LES STRUCTURES CULTURELLES AU SEIN DE LA FAMILLE « ÉCONOMIE SOCIALE »

Intégrer les structures culturelles et créatives au sein de l'ensemble « économie sociale », lorsqu'elles répondent aux principes de celle-ci, permet à ces structures d'être mieux reconnues pour leur plus-value sociétale, mais également d'être plus visibles auprès des pouvoirs publics. Depuis la crise de 2008 et l'Initiative européenne pour l'entrepreneuriat social de 2011, de plus en plus d'autorités publiques en Europe aménagent en effet leur législation afin de mieux reconnaître l'économie sociale mais également de l'encadrer, voire la financer (lois cadres, fonds d'investissement, priorité d'investissement « entreprise sociale » au sein des fonds structurels, etc.). **Reconnues en tant qu'actrices de l'économie sociale, les organisations culturelles et créatives peuvent ainsi « se trouver en situation de proposer aux pouvoirs publics des améliorations de leurs conditions de création, de fonctionnement et de développement »¹¹⁵.**

Considérées comme des entreprises sociales, les organisations artistiques et culturelles peuvent rentrer aussi dans le champ des politiques économiques et sociales (et non pas uniquement culturelles) et être ainsi insérées dans les programmes encourageant l'entrepreneuriat, l'innovation ou l'économie sociale¹¹⁶.

Enfin, **les entreprises sociales façonnent en quelques sortes aussi les politiques**

115. COLIN, B., *op. cit.*, p. 26.

116. HEARN, S., *op. cit.*, p. 6.

publiques qui s'inspirent de leurs solutions innovantes pour répondre à certains besoins sociaux. Cet argument-là pèse aussi selon Sybille Mertens et Michel Marée sur l'importance d'identifier les entreprises sociales dans le secteur artistique : « *Dans ce contexte, une meilleure identification des initiatives porteuses d'innovation sociale dans le secteur artistico-culturel, via par exemple un processus de fédération basé sur des critères d'appartenance clairs, serait de nature à peser sur la décision publique et à favoriser la mise en place de politiques conçues sur mesure, tenant notamment compte du caractère souvent individuel de la création artistique* ». « *Nombre de politiques de soutien public relatives à l'économie sociale ne s'adressent en effet qu'à des structures collectives (ASBL...) et ne sont pas de ce fait adaptées au secteur artistico-culturel. D'autres mesures plus générales excluent nommément le secteur culturel de leur champ d'application. Ainsi par exemple, il n'existe aucune possibilité pour des artistes indépendants de bénéficier en Région wallonne du programme APE (Aide à la Promotion de l'Emploi), qui consiste en une intervention publique dans le coût salarial de personnes employées* »¹¹⁷.

2.3. LES LIENS ENTRE LA CULTURE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE VUS PAR UNE ENTREPRISE CULTURELLE INTERVIEW DE SANDRINO GRACEFFA, DIRECTEUR DE SMART

SMartBe, PARTENAIRE DES PARCOURS CRÉATIFS

SMartBe apporte depuis 15 ans des réponses concrètes, propose des conseils, des formations et des outils administratifs, juridiques, fiscaux et financiers pour **simplifier et légaliser l'activité professionnelle dans le secteur créatif**. L'organisation compte aujourd'hui en Belgique 10 bureaux et 60.000 membres, ce qui fait d'elle une des plus importante entreprise belge de l'économie sociale.

Missions¹¹⁸ :

- Être en permanence à l'écoute active des besoins collectifs et individuels du secteur.
- Concevoir et mettre à la disposition des membres de la communauté une palette d'outils et de services utiles à l'exercice des activités en Belgique et à l'étranger.

117. MARÉE, M., MERTENS, S., « L'artiste entrepreneur est-il aussi – et à quelles conditions – un entrepreneur social ? », *op. cit.*, p. 52.

118. Site de SMartBe, « Missions », <http://smartbe.be/fr/a-propos/missions/>

- Accompagner les membres tout au long de leur carrière; leur fournir l'information pertinente, les conseils juridiques et économiques ainsi qu'un environnement de soutien au montage, à l'exécution et à la diffusion des projets.
- Créer et gérer les fonds de garantie offrant aux membres davantage de sécurité financière.
- Concevoir et proposer aux autorités publiques les mesures visant à accroître la sécurité juridique et administrative de l'exercice des activités.
- Bâtir un réseau international coopératif afin d'offrir des outils et services en soutien aux activités transnationales et œuvrer à améliorer et harmoniser les conditions de travail au niveau européen.
- Assurer la présence du secteur dans la concertation économique et sociale.
- SMart offre également des services dans **d'autres pays européens** : Pays-Bas, France, Espagne, Italie, Hongrie, Autriche, Suède, Allemagne¹¹⁹.
- SMart est aussi et surtout un acteur engagé de l'économie sociale, dont le fonctionnement relève de ce modèle : offre de services aux membres et à la collectivité, autonomie de gestion et processus de décision démocratiques. SMart a d'ailleurs reçu le **prix de l'économie sociale Roger Van Thournout en 2007**.

119. Site de SMartEU, <http://smart-eu.org/>

INTERVIEW DE SANDRINO GRACEFFA, DIRECTEUR DE SMART

(avec la participation de Virginie Cordier et Roger Burton)

Décembre 2014

• *Quels liens percevez-vous entre les entreprises sociales et le secteur culturel et créatif ?*

Sandrino Graceffa : « *Le secteur culturel et créatif, là où la culture « se produit », comme évènement et comme création de valeurs, ce n'est pas seulement les entreprises, c'est aussi au niveau de chaque individu. La culture, c'est l'affaire de tous, puisque chacun est d'une manière ou d'une autre artisan de culture. L'on aurait tort de réduire la culture à la production des entreprises, marchandes ou non, d'un secteur économique.*

Des pans entiers de la création culturelle s'érigent en dehors des entreprises du secteur : il suffit pour s'en convaincre de regarder les pratiques en amateur, les pratiques folkloriques, les pratiques culturelles communautaires ou tout simplement le travail du poète. Quand bien même la poésie, ça s'édite, il n'est pas sûr que cela fasse entreprise.

Cela va sans dire. Peut-être... Il est cependant bon de rappeler aux entreprises qu'elles n'ont pas, loin s'en faut, le monopole de la création culturelle. Que la personne, l'individu, le travailleur, l'enfant et le vieillard, sont les premiers producteurs de culture, quotidiennement, dans un réseau d'échanges et de relations a-marchandes, qui sont le terreau nécessaire aux entreprises culturelles.

Cette primauté accordée à l'humain, le fait culturel la partage avec les entreprises sociales, il n'est pas certain que le secteur culturel et créatif la partage toujours avec les entreprises sociales.

Pour ne prendre que quelques exemples, il est de notoriété que la facture écologique d'un grand évènement festif et culturel ou d'un tournage de cinéma, est souvent somptuaire. Les entreprises culturelles et créatives peuvent aussi s'appuyer sur la dérégulation des marchés et la spéculation financière. Et qu'elles n'hésitent pas à l'occasion à s'engouffrer dans le dumping fiscal et social que se livrent les États entre eux. Bref, être culturel et créatif, ce n'est pas forcément pratiquer des valeurs de solidarité à dimension humaine.

Néanmoins, quand l'on parle de valeurs, merveilleuse polysémie du français, l'on est simultanément dans le registre de l'économie et dans le registre éthique, « civilisationnel ». Et ce double registre, il est partagé par les entreprises sociales et par les entreprises culturelles : toutes les deux fabriquent de la valeur, des valeurs, désagrègent et reconstruisent des représentations nouvelles de ce qui structurent le vivre-ensemble : au niveau symbolique et imaginaire, mais aussi en termes de droits et de places. Bref elles contribuent à forger le consentement, l'adhésion, à un pacte social, qui intègre dans nos sociétés une dimension distributive et solidaire essentielle, à caractère quasi universel, indépendante de l'appartenance communautaire. Le consentement ou la résistance ... Car, et c'est ce qui les réunit aussi à l'occasion, elles prennent parfois conscience d'être aussi des incubateurs, des vecteurs de résistance au consentement.

Ni les unes ni les autres ne peuvent s'exonérer aujourd'hui de leur place dans les processus de perpétuation ou de transformation d'un système capitaliste post-fordiste qui s'est auto-consacré « état de nature des sociétés démocratiques ».

- **Quels sont selon vous les enjeux et perspectives, pour nos territoires et au niveau européen, d'un développement de l'entrepreneuriat social dans le secteur culturel ?**

Sandrino Graceffa : *« Le secteur culturel, dans le sens « des entreprises culturelles », a été un laboratoire social où se sont expérimentées depuis près d'un siècle (cfr l'invention du régime des intermittents à employeur multiple aux premières heures de la naissance de l'industrie cinématographique en France), les mutations du travail, de son marché, de ses formes d'organisation et de management. L'évolution du marché de la culture au début des années '80 a accéléré le mouvement, aujourd'hui quasi accompli. Ces mutations ont mis à mal certains des fondements d'un pacte social qui n'a pas encore pris la mesure du passage du fordisme au post-fordisme.*

Il est vain de rêver que des multinationales de la culture, profondément capitalistes, soient illuminées d'un coup d'un seul par la magie de l'entrepreneuriat social.

Néanmoins, là où la production culturelle reste une affaire locale – et cela concerne sinon la majeure partie des capitaux culturels en mouvements, au moins la majeure partie du travail culturel, l’entrepreneuriat culturel et les pratiques de l’économie sociale, auraient tout intérêt à partager et s’emprunter mutuellement leurs expérimentations, leurs problématiques, leurs solutions concrètes. À les mutualiser et à les valoriser au niveau global d’une société.

À partir de cet échange de pratiques, de terrain à terrain, la question de la valeur, au sens éthique du terme, peut être posée également, non plus aux marges d’une société mais en son cœur.

Je suis frappé par la distance qu’il y a entre les débats passionnants et actuels qui redistribuent les cartes et les concepts de l’utilitarisme, entre Jeremy Bentham et Amartya Sen, à travers les siècles et les discours institutionnels en matière d’économie sociale, qui me semblent souvent bien pauvres, plutôt destinés à entretenir les règles du jeu et l’entre-soi institutionnel qu’à provoquer de la transformation. En la matière, une bonne dose de radicalité est nécessaire, d’autant que le rapport de force entre les tenants d’une société adaptée aux entreprises (version A. Merkel) et les tenants d’entreprises adaptées à la société n’est guère favorable aujourd’hui à ces derniers.

Car c’est bien la question de la valeur (dans tous les sens du terme) qui est au cœur de la question sociale et de la question culturelle. On aurait tort d’éviter un débat idéologique en la matière. Si l’entrepreneuriat social n’est qu’un instrument (juridique, fiscal, etc.), il n’a pas lieu d’être. Si la culture n’est qu’une industrie, qu’un secteur économique, elle non plus n’a pas lieu d’être. Si perspectives et enjeux il y a à rapprocher ces deux champs, c’est là : réarticuler ces trois axes que sont le travail, la valeur, le capital (et leur propriété), à partir de leurs pratiques singulières qui prennent acte, de façon subie ou choisie, des mutations en cours que j’évoquais plus haut, et qui y répondent de façon innovante, risquée, prospective.»

• **Et que recommanderiez-vous en vue d'un « rapprochement » entre économie sociale et culture ?**

Sandrino Graceffa : « D'abord et avant tout, opérer ce rapprochement au niveau local, et même micro-local, sur des territoires bien identifiés et avec des acteurs de terrain motivés. Que ces territoires soient géographiques ou définis par des marchés, des métiers, des pratiques, par exemple, c'est sur le terrain que ça doit se consolider. Les fédérations, associations d'associations, etc. ne trouveront matière à mettre en commun leurs énergies (au niveau sectoriel) que dans la mesure où leurs forces vives comme l'on dit, se reconnaissent, échantent, percolent, palabrent et surtout s'hybrident.

Cela doit être encouragé.

Et comme le risque est grand d'opérer ainsi dans l'incertain et l'expérimentation, sociale, tout doit être fait d'abord pour mutualiser au niveau global les risques encourus au niveau local. De ce point de vue, le premier effort à faire au niveau des fédérations et des acteurs institutionnels, consiste à offrir à leurs terrains la sécurité de l'expérimentation et de l'hybridation des pratiques.

Ensuite, il me semble que la question de la valeur est de celle, rare, qui est en même temps structurante pour ces deux champs et susceptible de s'exprimer et se confronter dans un langage commun, entre eux et commune aussi à la rue et au palais. Cette question n'est pas consensuelle : ça se saurait. Elle est centrale à un projet de civilisation, de société. Elle est profondément idéologique et en ce sens, il conviendrait de ne pas l'émousser dans des discours pour comité d'entreprise, assemblée générale et autres Commissions. L'ensemble des acteurs de ces deux champs doivent être saisis de cette question, en toute liberté.

L'économie sociale et la culture sont toutes les deux, à des places différentes, structurées par et structurantes du « commun ». Et le commun, ça ne va pas de soi : ça se construit.»

II. POLITIQUES EUROPÉENNES ET FRANÇAISES ET BONNES PRATIQUES

1. CADRE EUROPÉEN

La culture fait clairement partie des compétences de l'UE depuis 1993 avec le Traité de Maastricht qui stipule « *la Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun* » (art 128). La culture demeure une compétence des États membres, mais l'UE est chargée de stimuler un dialogue sur ce sujet...

1.1. LA CULTURE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LA STRATÉGIE EUROPE 2020

Les instances européennes s'accordent à dire que les secteurs de la culture et de la création ont contribué en 2008 pour environ 2.6% au PIB de l'UE et employé quelques 3.1% de la main-d'œuvre européenne, un pourcentage équivalent à celui que représente l'agriculture. La culture est donc un secteur primordial pour l'Union européenne. Comme le résume Culture Action Europe, association défendant le rôle des arts et de la culture dans le développement du projet européen, **la culture est un enjeu transversal européen** : « *la culture est étroitement liée à une série d'autres domaines politiques et à presque tous les aspects de la vie des sociétés contemporaines : l'industrie, les médias et les nouvelles technologies, le tourisme et les loisirs, l'urbanisme, le développement régional, l'éducation et la formation. [Le] secteur culturel génère de l'emploi et il contribue à la cohésion sociale, à l'innovation, au développement durable ainsi qu'à une série d'autres objectifs communs de l'UE* »¹²⁰. Ainsi, la culture s'inscrit parfaitement dans la Stratégie Europe 2020 qui fixe des objectifs ambitieux pour que l'Union européenne devienne une économie intelligente, durable et inclusive d'ici à 2020.

120. Site de Culture Action Europe, « Glossaire – Fonds structurels », <http://www.cultureactioneurope.org/lang-fr/advocate/glossary?p=fonds-structurels-&e4b73c3745ac4bc3747149228e835769b=0c1cdefc67aef8be756b7f818d96e601>

De plus, dans son Initiative Phare Europe 2020 en faveur d'« *une Union de l'innovation* », la Commission européenne reconnaît que l'innovation dépend de plus en plus de facteurs non technologiques comme notamment la créativité. Dans les dix mesures citées pour soutenir l'innovation il est ainsi dit : « *il convient de mieux exploiter nos atouts dans les domaines du design et de la créativité. Nous devons militer en faveur de l'innovation sociale* »¹²¹. De la même façon, l'entrepreneuriat social est considéré par les institutions européennes comme le cadre entrepreneurial le plus à même pour atteindre les objectifs de durabilité et d'inclusion de la Stratégie Europe 2020. La Commission européenne a donc lancé en 2011 l'Initiative pour l'entrepreneuriat social.

Ainsi, à la fois le secteur culturel et l'entrepreneuriat social (considéré comme appartenant au secteur de l'économie sociale) sont à l'ordre du jour des politiques européennes. Ces deux axes doivent donc pouvoir être mobilisés par les acteurs culturels pour porter le modèle de l'entreprise sociale à l'échelle européenne.

1.1.1. EUROPE CRÉATIVE : UN PROGRAMME EUROPÉEN POUR BOOSTER LES INDUSTRIES CRÉATIVES

Un premier constat à dresser pour comprendre la place de la culture dans les stratégies et programmes de l'Union européenne est qu'elle ne fait pas l'objet de définition claire ; elle peut être entendue selon le contexte comme synonyme d'arts, d'expressions d'héritages sociétaux, d'industries culturelles, etc. Ce flou autour de cette notion n'a pas toujours permis à la culture d'occuper une place de choix au sein des politiques européennes malgré son potentiel à divers égards (cohésion sociale, développement, créativité, innovation, etc.).

Ainsi, **la culture ne figure pas textuellement dans la Stratégie Europe 2020**¹²² (contrairement à l'environnement), ce qui ne permet pas aux acteurs culturels de se retrouver facilement dans ce cadre fondamental qui guide toutes les politiques européennes actuelles, depuis 2010 et jusqu'à l'horizon 2020. Or, implicitement, l'Europe fait le pari de la culture comme moteur de développement économique, d'innovation (technologique, sociale, économique), de développement territorial. Dans ce cadre, la culture devrait être synonyme de « croissance » et de « création d'emplois », mais elle ne doit pas être cantonnée à cette vision « économique » car elle joue bien d'autres rôles : elle participe en effet d'une autre forme de croissance,

121. COMMISSION EUROPÉENNE, *Initiative Phare Europe 2020, une Union de l'innovation*, COM(2010) 546, Bruxelles, 2010, p. 4.

122. Site de la Commission européenne, « Europe 2020 », http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

la créativité et les industries culturelles étant certainement à même de développer un nouveau modèle économique soutenable qui ne met pas la recherche de profit en son centre et qui participe également plus largement au processus de transition de nos sociétés.

Publié en 2010, le Livre Vert de la Commission européenne « *Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives* » désigne le secteur culturel comme un véritable enjeu du renouveau économique et social européen. En effet, il est dit que la culture « *dispose d'un potentiel largement inexploité de création de croissance et d'emplois* »¹²³ et doit devenir le moteur de nombreuses innovations. Si la Commission européenne désigne ainsi la culture comme une des voies menant à une économie « *durable, inclusive et intelligente* », c'est parce que, plus que par leur apport économique, les entreprises créatives et culturelles ont souvent avant tout une visée sociale.

Dans ce cadre et dans le cadre des conclusions du plan de travail 2011-2014 en faveur de la culture, le Conseil de l'UE a créé un groupe de travail sur les industries culturelles et créatives avec des experts de chaque État membre (méthode ouverte de coordination, MOC) avec pour but de réfléchir à « *l'utilisation stratégique des programmes de soutien de l'Union, y compris les fonds structurels, afin de stimuler le potentiel de la culture pour le développement local et régional et les effets de débordement des ICC sur l'économie au sens large* »¹²⁴.

Mais au-delà de la Stratégie globale de l'UE, il existe un programme dédié au soutien des secteurs créatifs et culturels, développé pour la période 2014-2020 sous le nom d'« **Europe Créative** »¹²⁵. Avec un budget de 1.46 milliards d'euros (9% supérieur au budget précédent), il a pour objectif de soutenir financièrement les artistes et professionnels de la culture, de soutenir des projets de coopération transnationale, d'aider les réseaux et plateformes de professionnels de la culture, de faciliter l'accès aux capitaux privés pour ce secteur, mais également plus spécifiquement de décerner les titres de « *capitales européennes de la culture* » ou de soutenir l'industrie audiovisuelle en Europe (sous-programme MEDIA). Une garantie financière va aussi être lancée en 2016 pour promouvoir l'entrepreneuriat culturel.

123. COMMISSION EUROPÉENNE, *Livre Vert Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives*, Bruxelles, Avril 2010, p. 3.

124. Groupe d'experts des États membres de l'UE sur les Industries culturelles et créatives, *Guide de politiques sur comment utiliser de manière stratégique les programmes d'aide communautaires, notamment les Fonds structurels, afin de développer le potentiel de la culture pour le développement local, régional et national et les effets de débordement des ICC sur l'économie au sens large ?*, Avril 2012, p. 5.

125. Site de la Commission européenne, « *Creative Europe* », http://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/index_en.htm.

Cette démarche s'inscrit dans la lignée de l'« *agenda européen de la culture* », né d'une communication de la Commission européenne de 2007 relative à un « *agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation* »¹²⁶. Ce dernier encourage les institutions européennes, les autorités nationales et le secteur culturel à promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel, la culture en tant que moteur d'innovation et de créativité et la culture au sein des relations internationales de l'UE¹²⁷. Pour ce faire, les États sont amenés à coopérer par le biais de la méthode ouverte de coordination (MOC) tandis que les acteurs culturels peuvent dialoguer avec l'UE via divers canaux institués (plateformes thématiques et forum de la culture).

VERS UN MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE, RISQUES POUR LA CULTURE ?

La Commission européenne se penche depuis quelques années sur les enjeux du numérique. La « Stratégie numérique » fait d'ailleurs partie des sept initiatives phares lancées dans le cadre de la Stratégie Europe 2020.

Ainsi, la réforme des droits d'auteur fait d'ailleurs partie des priorités énoncées par le nouveau Commission Président Jean-Claude Juncker ; elle est considérée comme un premier pas vers un marché unique européen du numérique. De nombreux acteurs du secteur culturel craignent alors que le principe de territorialité du droit d'auteur ne soit remis en question, alors qu'il participe d'un écosystème fragile basé sur une « *règlementation d'exception* » **qui permet au secteur culturel de se déployer en créant de l'emploi, de l'innovation, des entreprises**¹²⁸.

1.1.2. LA CULTURE FRAPPÉE PAR LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ EN EUROPE

Alors que l'Europe est secouée depuis 2008 par les crises économiques et sociales, la culture est souvent frappée de plein fouet par les politiques d'austérité menées

126. COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, COM(2007) 242 final, Bruxelles, le 10/05/2007.

127. Site de la Commission européenne, « Agenda européen de la culture », http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/european-agenda_fr.htm. Pour plus d'informations, voir par exemple le site de Culture Action Europe, « Agenda européen pour la culture », <http://www.cultureactioneurope.org/lang-fr/advocate/eu-agenda-for-culture>

128. DUCOURTIEUX, C., « Le secteur culturel veut protéger son droit d'auteur », in *Le Monde*, 4/12/2014, p. 11.

par les États membres de l'Union européenne afin de réduire leurs déficits et dettes publics. En effet, les politiques culturelles sont souvent considérées comme secondaires au développement économique et social d'un pays. Le *Guardian* a publié à l'été 2012 un dossier titré « *European arts cuts* »¹²⁹ dans lequel une carte interactive des mesures d'austérité concernant des institutions artistiques a été créée, en collaboration avec d'autres journaux européens tels que *Le Monde*, *El País*, *La Stampa*, *Gazeta Wyborcza* et le *Süddeutsche Zeitung* (voir ci-dessous).¹³⁰ Dans ce dossier, le *Guardian* met aussi en avant la réforme critiquée par les professionnels du système français d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle ainsi que les coupes budgétaires de différentes institutions culturelles européennes comme le *Deutsche Oper am Rhein* en Allemagne, du théâtre *Dramatyczny* de Varsovie ou bien l'*Internationaal Danstheater* d'Amsterdam.



129. The Guardian/Culture, *European arts cuts*, 2012, <http://www.theguardian.com/culture/series/european-arts-cuts>

130. RICE-OLXLEY, M., TORPEY, P., CLARKE, S., *Culture cuts: where austerity measures are curtailing the arts – map*, 03/08/2012, <http://www.theguardian.com/culture/interactive/2012/aug/03/european-arts-cuts-culture-austerity>

CULTURE ET POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ

En mai 2010, le directeur du Festival d'Avignon, Olivier Py, dont le festival a subi un gel de 7% de son budget a jugé que : « *La situation de crise a réduit les budgets du ministère de la culture. Je pense que c'est une mauvaise idée. Dans l'ensemble, la politique d'austérité me semble une très mauvaise politique. Et la politique d'austérité au ministère de la culture, c'est du meurtre, tout simplement !* » Il a ajouté que : « **Par exemple, la Ville d'Avignon met dans le festival 1,9 million, mais, en échange, la Ville gagne 25 millions. Donc, il faut arrêter de considérer que la culture est une sorte de luxe nécessaire à la civilisation, c'est un secteur économique de pointe ! C'est pour ça que les politiques d'austérité ne sont pas justes dans ce secteur** »¹³¹.

La baisse des subventions publiques à destination des initiatives culturelles devient une règle générale qui semble pourtant entrer en contradiction avec les idées diffusées par l'UE qui fait de la culture une des voies pour stimuler l'innovation et retrouver une croissance intelligente, durable et inclusive. Les politiques d'austérité mettent en danger la capacité de la culture à réinventer des modèles viables. Ainsi, les coupes aux budgets culturels nationaux ou locaux sont de bien plus grande ampleur que les budgets européens. La promotion du programme *Europe Creative* par la Commission européenne ne doit pas faire oublier les responsabilités des autorités nationales et locales dans le financement du secteur culturel.

1.1.3. LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES : L'INITIATIVE POUR L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

Pour s'attaquer aux effets de la crise, l'UE a misé sur le marché unique, qu'elle souhaite renforcer pour créer de l'emploi. Pour ce faire, l'« Acte pour le marché unique » (avril 2011) répertorie douze « leviers » pour « *stimuler la croissance et renforcer la confiance* »¹³². Parmi ceux-ci : l'entrepreneuriat social, pour lequel une initiative spécifique a été dédiée. Même si l'économie sociale est au cœur des politiques européennes depuis les années 1990, c'est depuis peu, grâce à cette initiative essentiellement, que la politique européenne en matière d'entrepreneuriat social s'est structurée.

131. *Lemonde.fr, Culture : le coup de gueule d'Olivier Py contre l'austérité, 10/05/2014, http://www.lemonde.fr/culture/article/2014/05/10/culture-le-coup-de-gueule-d-olivier-py-contre-l-austerite_4414559_3246.html*

132. COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication l'Acte pour le marché unique – Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance : « Ensemble pour une nouvelle croissance », COM2011 (206) final, Bruxelles, Avril 2011.*

L'initiative pour l'entrepreneuriat social (IES)¹³³ (octobre 2011) situe le rôle des entreprises sociales dans la Stratégie Europe 2020 : « *en répondant par l'innovation sociale à des besoins encore non satisfaits, les entreprises sociales participent ainsi d'une croissance intelligente ; par la prise en compte de leur impact environnemental et leur vision du long terme, elles façonnent une croissance durable ; par leur accent mis sur l'humain et la cohésion sociale, elles sont le cœur de la croissance inclusive. En d'autres termes, leur raison d'être est d'organiser des transformations sociales et économiques qui contribuent aux objectifs de la Stratégie Europe 2020* »¹³⁴. Cette communication propose trois grandes pistes (déclinées en 11 actions-clés) :

- faciliter l'accès des entreprises sociales au **financement**, fondamental pour les entreprises qui font face à des difficultés d'accès aux crédits et à la baisse des subventions publiques ;
- renforcer leur **visibilité**, et leur reconnaissance, en renforçant la crédibilité de l'entrepreneuriat social, notamment grâce à une réflexion sur la mesure d'impact et grâce à la démonstration que l'économie sociale dans sa globalité a mieux résisté à la crise ;
- et simplifier l'**environnement juridique** des entreprises sociales.

Une des réalisations de l'IES a été la publication le 17 avril 2013 du Règlement sur les fonds d'entrepreneuriat social européens après adoption par le Parlement européen et le Conseil. Ce texte est précurseur, puisqu'il est le premier dans le secteur de la finance solidaire. « *Ce texte [...] crée un label «Fonds d'entrepreneuriat social européen» [FESE] qui permettra aux investisseurs d'identifier clairement les fonds d'investissement dont l'objet principal est d'investir dans des entreprises sociales.* »¹³⁵ Surtout, ce règlement introduit pour la première fois dans le droit européen une définition de l'entreprise sociale. Alors que le considérant n°12 estime « [qu'une] *entreprise sociale devrait être définie comme un acteur de l'économie*

133. Voir le site de la Commission européenne, « Entrepreneuriat social », http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/index_fr.htm

134. COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication Initiative pour l'entrepreneuriat social – Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, COM(2011) 682 final, Bruxelles, le 25.10.2011, pp. 3-4.

135. Guézennec, C., Malochet, G., L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire : une comparaison internationale, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, Document de travail n°2013-02, 2013, p.36.

sociale »¹³⁶, l'Article 3.1.d du règlement sur les FESE définit une entreprise sociale, une organisation qui¹³⁷ :

- a pour objectif principal de produire des effets sociaux positifs et mesurables ((1) fourniture de biens ou de services à des personnes vulnérables, marginalisées, défavorisées ou exclues, (2) utilisation d'une méthode de production de biens ou de services qui soit la matérialisation de son objectif social, (3) apport d'un soutien financier exclusif aux entreprises sociales par les deux manières citées précédemment) ;
- utilise ses bénéfices pour atteindre, avant tout, son objectif social principal (bénéfices distribués aux actionnaires ou aux propriétaires ne doivent pas compromettre son objectif social) ;

est gérée de manière transparente et oblige à rendre des comptes (association de ses parties prenantes : personnel, clients, etc.).

Ainsi, il semble que la gestion et les finalités des entreprises sociales et des entreprises culturelles et créatives se confondent en de nombreux points.

Sur le plan financier, l'économie sociale ne dispose pas de programme spécifique qui lui est dédié dans les **fonds structurels**¹³⁸, mais ces derniers offrent de nombreuses opportunités. Composés du Fonds social européen (FSE), du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds de cohésion, ils représentent plus de 30% du budget européen et ont pour objectif de réduire les disparités économiques et sociales et les écarts de développement entre Régions. On retrouve plusieurs portes d'entrée pour l'économie sociale dans la programmation 2014-2020. Par exemple, les fonds structurels sont réunis dans un cadre commun organisé autour de 11 objectifs thématiques, dont la recherche et l'innovation (objectif 1), la promotion de l'emploi (objectif 8), la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté (objectif 9) ou encore le développement durable (objectif transversal). Ces objectifs sont déclinés dans chaque fonds en des priorités d'investissement (que les États et les Régions doivent choisir). Au niveau du FSE par exemple (le fonds investissant le plus dans l'« humain » et donc le plus proche de l'économie sociale), une priorité de l'objectif 9 est clairement dédiée à la promotion de l'économie sociale et des entreprises sociales. Mais le FSE est également compétent en matière d'emplois verts,

136. EUR-Lex, Règlement (UE) n ° 346/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens, 2013, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32013R0346:FR:NOT>

137. Ibid.

138. Pour plus d'informations, voir par exemple Initiatives et Cité et Pour la Solidarité, *Les fonds structurels européens FSE/FEDER : Comment appréhender la nouvelle programmation ?*, Manuel Pédagogique, Lille, Octobre 2013.

de services à la personne, ou encore de développement local, autant de thématiques pour lesquelles l'économie sociale joue un rôle important. Le FEDER est, quant à lui, mobilisable pour les projets de création d'entreprises, de développement urbain, mais également d'échanges de bonnes pratiques grâce au programme INTERREG de coopération territoriale. Ce programme peut permettre aux acteurs de l'économie sociale de mener des projets communs et d'échanger avec, par exemple, des associations, entreprises ou collectivités locales de leur région ou d'autres régions d'Europe. Toutefois, de la même manière que pour le secteur culturel, l'économie sociale subit, notamment dans le secteur social et sanitaire, le contrecoup de la crise économique et sociale ainsi que des politiques d'austérité nationales.

CULTURE ET ÉCONOMIE SOCIALE, DES ENJEUX EUROPÉENS TRANSVERSAUX ?

Les opportunités de développement de projets culturels ou d'économie sociale soutenus par l'UE sont donc nombreuses, et les programmes européens représentent des leviers importants pour les projets innovants. Pour pouvoir actionner ces leviers, il est important aussi de ne pas cantonner la culture et l'économie sociale aux seules politiques spécifiques dédiés à ces sujets mais de pouvoir appréhender ces deux secteurs comme des enjeux européens transversaux. Tous deux peuvent en effet tout à fait s'inscrire dans des programmes de promotion de l'innovation, d'investissement dans les niches, de création d'emploi ou encore d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté. Les politiques européennes offrent en effet, parfois même indirectement, des opportunités permettant le développement conjoint des entreprises culturelles sous forme d'économie sociale.

2. BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

Voici quelques exemples de croisements entre la culture et l'économie sociale. Certaines bonnes pratiques présentées ici relèvent du champ de la culture mais n'ont pas la forme d'entreprise sociale ; l'objectif de cette partie est en effet de surmonter démontrer l'impact de la culture sur le développement local ou l'innovation sociale par exemple. Les acteurs de l'économie sociale peuvent ainsi tout à fait s'appuyer sur ce type d'initiatives pour développer des projets au sein des territoires dans lesquels ils sont inscrits.

2.1. LA CULTURE COMME FACTEUR DE REDYNAMISATION DES TERRITOIRES DÉSIDUALISÉS

Nous l'avons vu précédemment, la culture est un des piliers du développement durable. De ce point de vue, il importe de souligner les initiatives de nombreux acteurs politiques qui misent sur la culture au niveau local afin d'assurer la transition d'un territoire ou d'une ville en perte de vitesse. Les exemples sont nombreux, on peut citer ici le cas de Lens en France avec l'implantation d'une antenne du Louvre, de Bilbao en Espagne dont l'activité touristique et économique a été pleinement stimulée par la création du musée Guggenheim en 1997, ou encore Liverpool désignée capitale européenne de la Culture 2008 et seconde ville britannique en nombre de musées. À l'instar de ces différents exemples, il s'agit d'observer le cas d'une ville polonaise, Katowice, afin de comprendre comment la culture peut compléter une dynamique de réaménagement du territoire tout en affirmant l'identité culturelle de celui-ci.

LE RÉAMÉNAGEMENT URBAIN ET CULTUREL DE LA VILLE DE KATOWICE (POLOGNE)

CONTEXTE

Située à 80 kilomètres de Cracovie, Katowice est une ancienne ville industrielle célèbre pour son exploitation minière. C'est dans cette région frontalière de l'Allemagne que se sont forgées la langue et la culture silésiennes au moment de la révolution industrielle. Partagée entre Allemagne et Pologne au cours des conflits successifs du 20^{ème} siècle, la Silésie fait l'objet depuis longtemps d'une hybridation culturelle qui lui donne son caractère unique.

La ville de Katowice porte les stigmates de cette histoire tourmentée. Après la chute du communisme, on assiste à un renouveau de l'identité silésienne. Lorsque les autorités décident de réhabiliter la ville, c'est un projet ambitieux de modernisation, mais aussi de célébration de la richesse culturelle de Katowice, qui se met en place.

MISE EN OEUVRE ET FINALITÉS

L'une des créations symboliques de l'ambitieux réaménagement urbain par la culture a été la création en 2002 du Musée de Silésie. Ce haut lieu de célébration de la culture silésienne s'inscrit plus largement dans un nouveau « quartier culturel » qui accueille le siège de l'orchestre symphonique national. Ces nouvelles infrastructures s'accompagnent d'un projet de réappropriation de l'espace urbain à travers notamment la piétonisation d'une partie de la ville. Ici la culture agit selon un double processus de régénération de l'espace urbain et de mise en valeur de la richesse culturelle unique de la ville de Katowice¹³⁹.

Ainsi, au-delà des infrastructures créées, de nombreuses initiatives citoyennes ont vu le jour afin de prendre part à ce projet. On peut citer l'exemple du collectif « Karbon » qui regroupe des photographes amateurs dont le but est d'immortaliser le patrimoine industriel de la ville à travers un site internet et des expositions.¹⁴⁰ De nombreux festivals ont également vu le jour dans cette ville comme par exemple le festival de musique alternatif Ars Cameralis ou encore le festival Industriada qui permet chaque année d'attirer à l'automne de nombreux touristes dans la ville.

La ville de Katowice a réussi à dépasser son identité d'ancienne ville industrielle

139. <http://www.voxeurop.eu/en/node/3128941>

140. <http://karbonfoto.tumblr.com/>

en déclin afin de s'affirmer comme une nouvelle place forte de la création culturelle en Pologne. La municipalité a misé sur la culture afin d'assurer un renouveau urbain à Katowice, tout en préservant le riche capital immobilier industriel et en valorisant la culture silésienne dont elle devient la capitale. S'il existe encore relativement peu d'études sur l'impact économique et social du réaménagement de Katowice par la culture, il convient tout de même de souligner l'importance de la dynamique culturelle et citoyenne mise en place dans la ville depuis une dizaine d'années. C'est cette dynamique qui a porté la candidature de Katowice en 2009 comme capitale européenne de la culture 2016, même si c'est finalement la ville de Wroclaw qui a été choisie.

2.2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL : LES CLUSTERS CULTURELS D'ÉCONOMIE SOCIALE

Au-delà de sa capacité à insuffler un élan nouveau à un territoire déclinant, la culture peut être en tout temps porteuse de développement économique local, notamment par les formes nouvelles d'organisations qu'elle imagine. Pour illustrer cette idée, un focus sur les clusters culturels d'économie sociale permet de comprendre comment un groupement d'acteurs locaux de l'économie sociale peut permettre la création d'une structure participant pleinement au développement économique d'un territoire.

PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE CULTURE & COOPÉRATION (SAINT-ETIENNE, FRANCE)

CONTEXTE

Le PTCE Culture & Coopération a été créé en 2010 et regroupe nombre d'organisations du secteur culturel et créatif implantées sur le territoire. Il s'agit avant tout d'un outil de coopération entre ces structures, tant au plan économique que politique. Une stratégie commune est partagée entre les différentes organisations du cluster et les ressources sont partagées, ce qui permet une réduction des coûts individuels pour chacune d'elles.

Un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) est un groupement d'acteurs sur un territoire (entreprises et réseaux de l'économie sociale et solidaire, PME, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation) qui développe une stratégie de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable. Le cluster, sous statut d'association de loi 1901, fédère 11 associations et entreprises culturelles de l'agglomération de Saint-Étienne.

MISE EN OEUVRE ET FINALITÉS

Culture & Coopération annonce 3 objectifs clés dans son action :

- Le développement d'une offre mutualisée des postes administratifs pour l'ensemble des adhérents (comptabilité, GRH...).
- L'accompagnement à la création d'activités innovantes sur un mode coopératif. Saint-Étienne Métropole offre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour créer un lieu d'échanges entre différentes sphères : universitaire, économique, secteur culturel et créatif, société civile. La collaboration est donc au cœur du projet de cluster.
- Le soutien aux professionnels par la mobilisation de ressources : cela passe par la participation à l'organisation de rencontres nationales mobilisant élus, professionnels, société civile. L'impact de la culture dans le développement territorial y est notamment abordé.

Si ce PTCE permet donc avant tout de mener un projet culturel commun aux différentes organisations, son ancrage local fait de lui un acteur pertinent dans le renforcement de la cohésion sociale du territoire et dans son développement durable.

« Pour une autre économie de la culture et un territoire socialement innovant Culture & Coopération contribue à maintenir et à créer une offre de biens et de services culturels diversifiée, privée et ancrée dans l'économie sociale et solidaire. Le cluster affirme la capacité des organisations créatives à interagir de manière transversale dans les champs du développement économique, l'aménagement du territoire, l'emploi, la formation ou encore le développement durable. »¹⁴¹

141. http://culture-cooperation.org/?page_id=83

RÉSULTATS

Culture & Coopération peut se targuer de résister à la crise financière : entre 2011 et 2012 son budget a même connu une croissance de près de 15%. Le cluster comprend aujourd'hui plus de 40 salariés à temps plein et environ 340 intermittents (artistes, techniciens, autres cdd). Depuis la création du cluster les effectifs ont ainsi progressé de 40%.

Le cluster se veut également innovant par son modèle de financement qui consiste essentiellement en une hybridation des ressources : de 2 millions d'euros du chiffre d'affaires sont générés par les activités et 40% de l'activité est financé par des aides publics.

Outre l'initiative de Culture&Coopération, d'autres PTCE du secteur culturel et créatif ont vu le jour en France depuis quelques années. On peut en citer quelques-uns ici : le Pôle Musiques dans le Pays de la Loire¹⁴² ; le Damier en Auvergne¹⁴³ ; les Gouttes d'Or de la Mode et du Design à Paris¹⁴⁴.

2.3. INSERTION DES PERSONNES MARGINALISÉES PAR LA CULTURE

Depuis déjà plusieurs années la culture a été appréhendée par les pouvoirs publics comme un outil de renforcement de la cohésion sociale à travers notamment des actions visant à favoriser l'inclusion de personnes marginalisées via l'expression artistique. La volonté des pouvoirs publics de démocratiser l'accès à la culture des personnes les plus démunies reste chantier à concrétiser, même si de plus en plus d'initiatives témoignent de la réussite de ces expériences¹⁴⁵.

KULTURKAELDEREN (RANDERS, DANEMARK)

CONTEXTE

La ville de Randers est une ville industrielle typique célèbre pour son réseau de chemin de fer, sa production de gants et de saumon mais aussi connue pour son fort têt de criminalité au milieu des années 1980. Les grands ensembles construits dans les années 1960 deviennent après la première crise pétrolière

142. <http://www.lepole.asso.fr/index.php?pid=accueil>

143. <http://ledamier-auvergne.com/>

144. <http://www.madeingouttedor.paris/>

145. FNARS, *L'action culturelle, un levier pour l'insertion des personnes en situation d'exclusion*, Janvier 2013.

des groupements d'habitation marqués par un fort taux de chômage, de criminalité et un développement rapide des trafics de drogue.

Le quartier de Jennumparken cristallise ce déclin économique de la ville. Au début des années 1980 le quartier se vide et n'accueille progressivement plus que de nombreux travailleurs étrangers (notamment turcs) ayant quitté leur pays dans l'espoir de trouver une situation meilleure au Danemark. Cet afflux massif d'immigrés en un laps de temps très court oblige les autorités à faire face à la question de l'intégration de ces populations nouvelles dans un contexte social très tendu.

MISE EN OEUVRE ET FINALITÉS

Jennumparken fait l'objet de nombreuses réflexions et devient rapidement un excellent exemple des initiatives d'entrepreneuriat social pouvant être menées efficacement afin de transformer un quartier et renforcer sa cohésion. Ainsi, en 1987 le projet Kulturkældereren est mis en place afin notamment de favoriser l'intégration culturelle, sociale et économique des nombreux réfugiés. Le projet vise avant tout à pallier la méconnaissance de la culture des immigrants et à dépasser les obstacles linguistiques afin de permettre une véritable rencontre entre les populations¹⁴⁶. Le projet « Kulturkældereren » visait donc à établir un dialogue constructif entre les Danois et les personnes d'origine étrangère, tout en améliorant l'accès au marché du travail en proposant des emplois alternatifs.

La création d'un atelier de tissage a ainsi permis aux femmes de se rencontrer, de développer leurs compétences techniques mais aussi linguistiques. Jennumparken a accueilli d'autres projets au cœur desquels on trouvait toujours une volonté de mixité sociale.

RÉSULTATS

Les personnes immigrées apprennent à connaître la société danoise au contact des autres travailleurs, et, inversement, les Danois découvrent les us et coutumes des néo arrivants. En plus de générer de l'emploi dans des activités nouvelles, le Kulturkaeldereren a surtout illustré les capacités de l'entrepreneuriat à miser sur la filière créative afin de permettre un renforcement de la cohésion sociale dans un quartier en difficultés et l'intégration de populations immigrées. Jennumparken est aujourd'hui un quartier très vivant de la ville de Randers

146. BISBALLE, L., The intercultural city – Making the most of diversity. Social Entrepreneurship as a Space for Intercultural Communication and Innovation. 2006.

dans lequel la multiculturalité est à la source de nombreuses initiatives citoyennes visant à améliorer toujours plus le « vivre ensemble ».

2.4. INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI PAR LA CULTURE

RECYCLART (BRUXELLES, BELGIQUE)

CONTEXTE

Le projet de Recyclart a été lancé en 1997 afin « *d'insuffler un second souffle aux bâtiments abandonnés de la station Bruxelles-Chapelle [une gare désaffectée de Bruxelles] et, par la même occasion, au quartier environnant ; via le développement d'un projet d'économie sociale, de réflexion urbaine et de création et de diffusion artistique* ».

MISE EN OEUVRE ET FINALITÉS

La mission de l'association s'inscrit pleinement dans son caractère urbain, avec l'ambition de créer du lien entre les quartiers environnants, grâce à des projets culturels mais également économiques et sociaux. Recyclart situe en effet son action dans une dynamique d'économie sociale et défend une vision « locale » et « solidaire » de la culture et des industries culturelles. Cette inscription dans l'économie sociale se traduit notamment par un programme visant la remise à l'emploi d'une vingtaine de personnes grâce à l'insertion socio-professionnelle dans 4 domaines : menuiserie, travail du métal, gestion de stocks et infrastructures et restauration. « *Dans ce cadre, Recyclart défend une vision liée à la remise à l'emploi, plutôt que l'employabilité. Il s'agit en effet de créer les opportunités nécessaires à chacun de réaliser ses propres objectifs professionnels plutôt que de les « formater » à un marché de l'emploi de plus en plus individualiste* ».

RÉSULTATS

Concrètement, Recyclart est divisé en trois entités indépendantes mais liées les unes aux autres : un centre d'arts, un centre de production artisanale (« Fabrik ») et un bar¹⁴⁷. En termes d'insertion, « Recyclart défend une vision liée à la remise à l'emploi, plutôt que l'employabilité. Il s'agit en effet de créer les opportunités nécessaires à chacun de réaliser ses propres objectifs professionnels plutôt que de les "formater" à un marché de l'emploi de plus en plus individualiste ». L'association est également caractérisée par son action sur le développement économique et social à l'échelle locale.

ASSOCIATION CREATIVE ACTIVITY FOR EVERYONE (CAFE) (DUBLIN, IRLANDE)

CONTEXTE

Suivant les recommandations du *Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi* publié en 1993 par la Commission, le ministre pour les Arts, la Culture et la Langue gaélique, Michael D. Higgins engage une démarche pour placer l'art et la culture au cœur des politiques sociales et économiques du pays touché par un taux de chômage record en Europe (environ 10% de la population). Le ministre fait appel à l'association CAFE créée en 1984 pour mesurer le degré de sensibilisation à l'art des chômeurs de longue durée.

MISE EN OEUVRE ET FINALITÉS

Une enquête est menée sur 12 villes du pays dont les conclusions révèlent que beaucoup des chômeurs de longue durée n'avaient jamais participé à une activité artistique dans leur vie et, pourtant, ils se montrent très impliqués dans les ateliers proposés par CAFE. Dès lors, des groupes pilotes sont mis en place pour poursuivre l'expérience qui concernera désormais 200 chômeurs de longue durée. La finalité de CAFE est de rétablir une égalité sociale et culturelle entre les individus à partir de l'activité créatrice vue comme une force de changement dans la société.

147. Plus d'informations : voir la page « À propos » du site de Recyclart, <http://www.recyclart.be/fr/a-propos-de-recyclart>

RÉSULTATS

CAFE a permis à de nombreux chômeurs de longue durée de retrouver un lieu de sociabilité et de dépasser l'isolement dans lequel l'inactivité les plongeait. Le dispositif mis en place permet également la formation (Learning Wheel) de formateurs artistiques adaptée aux enjeux de l'activité créatrice. De manière générale l'expérience menée par CAFE permet aux chômeurs longue durée d'apprendre à se réinvestir dans un projet de longue durée, ce qui leur permet de reprendre confiance en eux, en plus d'exprimer leur subjectivité à travers une pratique artistique¹⁴⁸.

2.5. UNE FORME D'ÉCONOMIE SOCIALE POUR L'ENTREPRENEURIAT CULTUREL : LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI EN FRANCE

COOPANAME¹⁴⁹ (PARIS, FRANCE)

CONTEXTE

Les modèles classiques de la création d'entreprise se révèlent souvent inadaptés à la situation des porteurs de projet qui veulent vivre de leur savoir-faire de façon autonome, sans pour autant créer une entreprise classique. Malgré les nombreux dispositifs mis en place en France depuis 2003 et le régime de l'«AutoEntrepreneur» visant à faciliter la création d'entreprises, beaucoup de porteurs de projet semblent freinés par les obligations juridiques et les nécessités administratives et comptables dans la réalisation de leur activité. Les premières Coopératives d'Activité et d'Emploi sont nées en 1995 pour ensuite se rassembler dans un réseau appelé « Coopérer pour entreprendre ». Le projet initial cherchait à fédérer des travailleurs au sein d'une entreprise partagée. Coopaname, membre de « Coopérer pour Entreprendre », est née en 2004 afin d'offrir cette solution d'entrepreneuriat collectif en Ile-de-France.

MISE EN OEUVRE ET FINALITÉS

La coopérative ouvrière de production Coopaname vise à mutualiser et construire, entre entrepreneurs, des entreprises d'un nouveau type. Il s'agit

148. <http://www.culture-proximite.org/IMG/pdf/cp7europe.pdf>

149. <http://www.coopaname.coop> : Coopaname, un saint patron pour entrepreneurs, http://www.liberation.fr/economie/2010/12/24/coopaname-un-saint-patron-pour-entrepreneurs_702741

de créer son emploi salarié dans une entreprise coopérative que l'on partage avec plusieurs entrepreneurs ayant des compétences et des projets très divers, plutôt que de créer sa propre entreprise. Coopaname rassemble quelque 500 activités économiques différentes, au sein de six établissements. La vocation de Coopaname n'est pas de faire du profit, mais d'augmenter les salaires et d'inventer de nouveaux rapports au travail. Le projet commun vise à sécuriser et dynamiser les projets individuels.

RESULTATS

Coopaname offre aux entrepreneurs-salariés un accompagnement individuel et collectif pour soutenir le développement de leur activité. Les porteurs de projets signent avec Coopaname un CDI et se salarient au sein de la Coopérative avec leur propre chiffre d'affaires. En utilisant collectivement les outils mutualisés, les entrepreneurs-salariés de Coopaname s'offrent de la sécurité, de la protection sociale, des mutualisations de charges ainsi que des opportunités d'affaires auxquels ils ne pourraient prétendre s'ils étaient travailleurs indépendants ou gérants de leur propre société. Le statut de salarié évite de créer sa propre entreprise tout en permettant la multiactivité et offre davantage de protection sociale.

ÉVOLUTION

Coopaname est en étroite collaboration avec d'autres associations mutualisées basées sur les mêmes principes, telles que SMartFr, SCIC du groupe mutualiste SMart, qui s'adresse aux artistes et techniciens du spectacle.

Coopaname c'est récemment joint à SMart et à 4 autres SCOP – Oxalis, Grands Ensemble et Vecteur Activités – issues des mouvements de la coopération d'activités et d'emploi, pour s'unir dans la première mutuelle de travail associé : « Bigre ! ». Le but est d'expérimenter une forme novatrice d'organisation économique et sociale. « Bigre ! » associe 7000 personnes et est présente partout en France au travers de 25 établissements. Elle intègre à son sociétariat tout aussi bien des artistes que des jardiniers, des informaticiens, interprètes, journalistes, prestataires de services, freelances, bergers, consultants, menuisiers, artisans, techniciens du spectacle, e-commerçants, auteurs, saisonniers, etc.¹⁵⁰

150. Bigre ! naissance de la première mutuelle de travail associé, <http://www.rhone-alpesolidaires.org/bigre-naissance-de-la-premiere-mutuelle-de-travail-associe>

2.6. COOPÉRATION ET ÉCHANGES AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES PROJETS CULTURELS

FONDATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE FLORENCE (ITALIE)

CONTEXTE

La Toscane compte environ 718 musées, soit 1 musée pour 5 000 habitants¹⁵¹. Il est bien souvent difficile de convaincre les élus de la nécessité d'entretenir et d'investir dans ce patrimoine culturel local. C'est pourquoi, la fondation de la caisse d'épargne de Florence a lancé, aux côtés de la région toscane, un grand projet pour promouvoir l'héritage culturel du territoire, le *Piccoli Grandi Musei*¹⁵². Le projet vise à créer une plateforme culturelle, éducative et créatrice d'emplois locaux.

MISE EN OEUVRE ET FINALITÉS

Depuis 2004, la région toscane et la fondation ont travaillé à la rationalisation, la modernisation et la gestion d'un réseau d'offres culturelles touristiques et de produits locaux. Pour ce faire, un comité scientifique a été constitué en vue de suivre les activités du projet. Plusieurs petits musées du territoire, jusque-là à l'abandon, ont été récupérés. Des inventaires des contenus des musées ont été réalisés puis ont fait l'objet de publications.

Afin de promouvoir les musées restaurés, des expositions et des activités ludiques ont été organisées, permettant par la même occasion de solliciter et de mettre en avant l'industrie touristique locale. Un des enjeux principaux fut de coordonner le réseau d'acteurs locaux (horaires d'ouverture, mobilité vers les zones rurales, etc.).

RÉSULTATS

En 10 ans, 66 musées locaux ont été impliqués, 56 itinéraires touristiques et culturels mis en place, 38 expositions organisées. 310 entreprises et 289 magasins et restaurants de la région ont participé au projet. Grâce aux investissements réalisés par la fondation, le projet a permis de :

- Mettre en réseau les acteurs locaux ;

151. Chiffres datant de septembre 2013

152. Site du projet : www.piccoligrandimusei.it

- Mettre en place une recherche sur les activités éducatives à proposer aux écoles et familles;
- Former le personnel des musées afin de faire évoluer le service offert au public, de diffuser les bonnes pratiques identifiées dans le cadre du projet et de promouvoir les installations locales (hébergements, etc.) et métiers typiques du territoire ;
- Créer de nouveaux services qui n'existaient pas auparavant (offre d'hébergements, etc.).

Une évaluation, notamment de l'impact économique du projet, a été réalisée. Les 6 millions d'euros investis dans la réhabilitation de petits musées ont eu un effet d'entraînement conséquent sur le secteur des industries culturelles et créatives à hauteur de 2,5 millions d'euros et permis de créer 45 nouveaux emplois avec un âge moyen de 32 ans.

En relançant l'économie culturelle sur le territoire, le projet a ouvert des pistes d'innovation sociale et d'emplois locaux pour les jeunes de la région. Il a également permis de mettre en place un réseau durable des musées toscans à même de valoriser ce patrimoine représentatif de l'histoire locale.

ASSOCIATION « GENERATOR SWEDISH CREATIVE INDUSTRIES » (GENERATOR SVERIGE¹⁵³) (SUÈDE)

CONTEXTE

Generator Sverige est une association sans but lucratif lancée en 2010 par 5 régions et municipalités suédoises. L'objectif : échanger des informations, des bonnes pratiques, des méthodes de travail, afin de créer les meilleures conditions possibles pour le développement du secteur culturel et créatif.

MISE EN OEUVRE ET FINALITÉS

L'association a développé 4 types d'activités :

- Formations ponctuelles et accompagnement à long terme sur le développement du secteur créatif en Suède et sur des méthodes de travail ;

153. Site du projet : <http://generatorsverige.se/in-english-2>

- « Creative Caravan » : une formation spécifiquement destinée aux acteurs publics et politiques impliqués dans des projets de développement des projets locaux/régionaux relevant du secteur créatif, pendant laquelle sont notamment organisées des rencontres ou visites auprès de porteurs de projets culturels ;
- « The Generator Conference », conférence annuelle réunissant des acteurs de tous horizons du secteur culturel et créatif ;

« Master class How to do it », formation transmettant des outils et méthodes pour le développement de projets culturels et créatifs s'inscrivant dans une logique de création d'emplois, de croissance, d'innovation.

ÉVOLUTION

L'association regroupe maintenant 18 régions et municipalités et régions suédoises et permet des collaborations intersectorielles pour une réflexion sur les développements des industries culturelles et créatives et leur impact, social, économique. Outre les acteurs publics, Generator Sverige réunit aussi autour de la table les organisations du secteur culturel, des entreprises, des universités.

2.7. ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS CULTURELS

ILLUSION & MACADAM¹⁵⁴ (MONTPELLIER, FRANCE)

CONTEXTE

La filière artistique et culturelle est fragilisée par une série de facteurs comme la précarité d'emploi, ou la baisse des financements publics qui rendent la pérennisation des projets difficile. Face à ce constat, illusion & macadam développe et expérimente des solutions innovantes pour structurer les projets de ce secteur particulier mais aussi anticiper les mutations en son sein, en proposant différents types de services aux coûts accessibles pour les porteurs de projet du domaine du spectacle vivant et de l'économie du savoir et de la connaissance¹⁵⁵.

154. Site d'illusion & macadam : <http://www.illusion-macadam.coop/>

155. Site d'Entreprendre dans la culture, « Illusion & macadam », <http://www.entreprendre-culture.fr/structures-accompagnement-entrepreneuriat-culturel/userprofile/illusion-et-macadam>

Deux types de missions y sont poursuivis : accompagner des projets culturels et créatifs et être un laboratoire de l'innovation dans le secteur culturel.

MISE EN OEUVRE ET FINALITÉS

Concrètement, illusion & macadam est un regroupement d'entreprises : une coopérative (SCIC) « un goût d'illusion » qui compte 30 sociétaires mais également une association (pour les activités de production d'évènements ou d'œuvres), un cabinet d'expertise comptable spécialisé dans l'entrepreneuriat social et le secteur culturel et la SCIC SMartFr dont illusion & macadam est sociétaire.

Le projet est structuré autour de quatre pôles : « innover », à travers notamment le bureau de production « Bipolar » dédié aux arts numériques ou « Tropisme », festival de l'innovation et la création à l'ère numérique ; « former » grâce à son centre de formation aux métiers du secteur culturel et de l'économie sociale ; « structurer » avec entre autres un secrétariat social à la fonction d'employeur du spectacle, de l'audiovisuel et de l'entrepreneuriat social, ou un fonds pour les intermittents du spectacle ; et « produire » au sein d'un bureau dédié à la danse contemporaine, d'un bureau pour l'organisation technique d'évènements culturels et un bureau de médiateurs dans les musées d'art contemporain.

3. FOCUS SUR LA FRANCE

3.1. CULTURE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) DANS LES DÉCLARATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

L'économie sociale est apparue en France au 19^e siècle. Son émergence a été fortement influencée par le socialisme utopique et les mouvements de travail et du catholicisme social. Il y a toujours eu une forte reconnaissance politique de l'économie sociale, présent dans de nombreux secteurs : banques coopératives, coopération agricole, mutuelles d'assurance, mutuelles de santé, services aux entreprises (sous forme de SCOP - sociétés coopératives ouvrières de production), associations, entreprises d'insertion... En 2012, l'économie sociale représente près de 10 % de l'emploi salarié national et 8 % des salaires.¹⁵⁶

DATES CLÉS

- En 1980, une charte de l'économie sociale trace le cadre et les ambitions des acteurs de l'ESS. Acte qui sera officialisé par un décret (décret du 15 décembre 1981) en créant une délégation dédiée au Premier ministre.
- En 2000, un secrétaire d'État à l'économie solidaire – Guy Hascoët – est nommé au sein du gouvernement de Lionel Jospin. Le poste n'est pas renouvelé.
- Il faut attendre mai 2012 pour assister à la nomination d'un ministre délégué à l'ESS au sein du ministère de l'économie. En avril 2014, ce poste sera à nouveau remplacé par un secrétaire d'État.
- Une nouvelle loi entrée en vigueur le 2 août 2014 (loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire) vise à sécuriser le cadre juridique, à définir des outils d'aide et de financement et à renforcer les capacités d'action des salariés afin de faciliter la reprise de leur entreprise.

Le souhait des responsables politiques est que, grâce à cette loi sur l'ESS, ce nouveau mode d'entreprendre soit mieux connu et promu comme modèle pour concilier développement économique avec les salariés et en lien avec les territoires. La notion d'entreprise de l'ESS regroupe les acteurs historiques de l'économie sociale - à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations - mais aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat social comme les sociétés commerciales, qui

156. INSEE, http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale

poursuivent un objectif d'utilité sociale et qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'économie sociale et solidaire. La loi affirme les principes de l'ESS comme étant « *ni une économie de la réparation ni une vitrine sociale, mais une économie de l'exigence fondée sur les valeurs de gouvernance démocratique et participative, de lucrativité limitée et d'utilité sociale* ». ¹⁵⁷ Le but est également de reconnaître que ce modèle crée davantage d'emplois que l'économie classique, à savoir 24% d'emplois supplémentaires depuis 2000, contre 4,5% dans l'emploi privé de l'économie classique (hors ESS). ¹⁵⁸

3.1.1. L'ESS ET LE POIDS DU SECTEUR CULTUREL DANS L'ESS

En France, l'ESS représente 10 % du PIB et près de 12 % des emplois privés. Le secteur compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,36 millions de salariés. ¹⁵⁹

Présents dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, les 222 900 établissements que compte l'ESS sont les premiers employeurs du secteur social (63% des emplois du secteur), du sport et des loisirs (56% des emplois du secteur) ; et les deuxièmes employeurs des activités financières, bancaires et d'assurance (30% des emplois du secteur), de la culture (29% des emplois du secteur) et de l'enseignement (19% des emplois du secteur). ¹⁶⁰

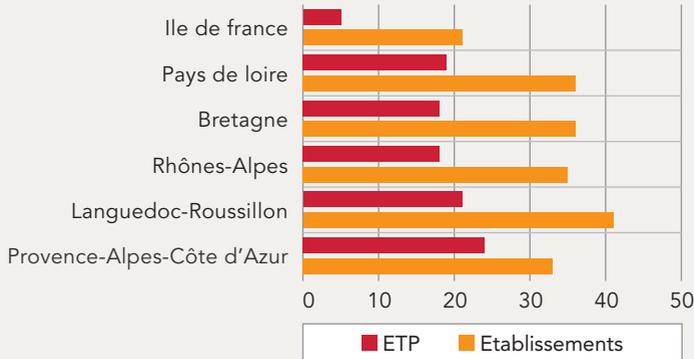
157. La loi sur l'Économie sociale et solidaire est promulguée, <http://www.economie.gouv.fr/loi-sur-leconomie-sociale-et-solidaire-est-promulguee>

158. Promulgation de la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire : pour une croissance économique créatrice d'emplois non délocalisables <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/17847.pdf>

159. <http://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire>

160. Panorama de l'ESS en France et dans les Régions, <http://www.avise.org/ressources/panorama-de-less-en-france-et-dans-les-regions>

Tableau : Poids de l'ESS dans le secteur culturel (%) en régions.



Source : INSEE CLAP 2010, Établissements, ETP, Bretagne, France

Le poids de l'ESS dans les régions est plus au moins similaire en Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Rhône-Alpes et en région de PACA (entre 33% et 36%). Il est supérieur en Languedoc-Roussillon (41%) et le plus faible en Ile de France (21%). Le nombre d'équivalents temps plein issus de l'ESS dans le secteur culturel est le plus haut en région de PACA et le plus bas en Ile de France. Le secteur culturel est marqué par une forte présence des micro-entreprises (entre 1 et 2 salariés).

FOCUS : LE POIDS DU SECTEUR CULTUREL DANS L'ESS EN RÉGION

En France, un emploi culturel de l'ESS sur 10 se trouve en région **PACA**. Environ 14% des structures employeuses de l'ESS sont culturelles, mais ce secteur ne représente que 4% des emplois. Le fait que les intermittents ne sont pas pris en compte dans ces études peut toutefois fausser la vision. Le spectacle vivant est majoritaire, avec 80% des associations et 60% des emplois de ce secteur culturel de l'ESS.¹⁶¹

En **Poitou-Charentes**, sur 1700 établissements employeurs dans le secteur artistique et culturel, 735 relèvent de l'ESS. Sur un total de 7000 salariés dans l'ensemble de ce même secteur, 1360 salariés sont employés dans des structures de l'ESS. L'ESS représente donc 43% des établissements et 19%

161. Focus Culture et économie sociale, Chambre régionale ESS PACA, <http://www.cresspaca.org/upload/documents/focus-n-2-culture-et-209.pdf>

de l'emploi au sein des activités artistiques et culturelles.¹⁶² Les coopératives et les mutuelles ont une place importante dans l'économie régionale. « *Les coopératives représentent 21% des emplois dans l'ESS, contre 13% au niveau national. Les mutuelles emploient 12,3% des effectifs régionaux de l'ESS contre 5,4% au niveau national. La part des effectifs salariés au sein des entreprises d'économie sociale et solidaire dans le secteur culturel est de 20 %.* » Cette situation est la conséquence logique de l'implantation à Niort de nombreux sièges de mutuelles françaises. L'ESS est fortement majoritaire dans les secteurs du spectacle vivant et de l'enseignement (plus de 80 % des établissements et de l'emploi). Elle est également présente dans les secteurs de l'audiovisuel, du cinéma, des arts visuels et du patrimoine (entre 23 et 38% des établissements, entre 5 et 10 % de l'emploi). Elle est quasi-absente des secteurs de l'architecture, des métiers d'arts, de la publicité, du secteur livre et presse.¹⁶³

En **Bretagne**, le secteur culturel de l'ESS représente 1341 établissements en Bretagne, quasiment 10% des établissements de l'ESS. Le secteur culturel est le deuxième secteur de l'ESS en nombre d'établissements, derrière le Sport. Du côté de l'emploi, le secteur représente 2287 ETP. On observe un écart significatif entre le poids du secteur culturel dans l'ESS en Bretagne et en France, respectivement 11.9% et 9.9% des établissements, et 1.9% et 2.5% des ETP.¹⁶⁴

Une étude de Gouyon et Patureau ¹⁶⁵ indique que le secteur culturel représente en tout 697 000 salariés, soit 2,7% de l'emploi. Environ 230 000 personnes ou un quart des actifs dans le secteur culturel sont des travailleurs non-salariés (professions libérales, autoentrepreneurs, artisans, etc.) Le salariat du secteur est caractérisé par une grande flexibilité : des temps de travail courts et des rémunérations très dispersées, et un usage répandu de la pluriactivité.

Selon la Chambres Régionales d'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) « *le secteur artistique et culturel devrait être un lieu d'investissement fort de l'ESS parce qu'il*

162. http://cres-poitoucharentes.fr/images/observatoire/PANORAMA-2013_Web.pdf

163. Ibid.

164. <http://www.oress-bretagne.fr/documents/culture-et-economie-sociale-et-solidaire-en-bretagne.html>

165. Gouyon, M et Patureau, F, Le salariat dans le secteur culturel en 2009 : flexibilité et pluriactivité, 2012 <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2014/Le-salariat-dans-le-secteur-culturel-en-2009-flexibilite-et-pluriactivite-CC-2012-2>

traite les questions fondamentales de la société comme la liberté de création et de choisir les pratiques artistiques et culturelles. » Un souci est néanmoins que, vu la divergence dans leurs activités et leurs disciplines, la dispersion sur les territoires et l'importance diversifiée des regroupements fédératifs, les initiatives qui sous-tendent une autre économie de l'art et la culture ont du mal à se rendre visibles.¹⁶⁶

En 2010, une conférence à Marseille sur la mutualisation et la coopération dans le secteur culturel cherchait des « *passerelles, entre les pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire et les réflexions engagées pour repenser l'économie des structures artistiques et culturelles. (...) pour trouver dans les pratiques de l'entrepreneuriat collectif de l'économie sociale et solidaire une posture, une éthique de la responsabilité, des modes de gouvernance et d'organisation permettant de nourrir les réflexions des acteurs culturels.* »¹⁶⁷

3.1.2. SECTEUR CULTUREL ET ARTISTIQUE DANS LE MONDE ASSOCIATIF

Les chiffres confirment la prédominance du secteur culturel et artistique dans le monde associatif ainsi que son émergence actuelle. Les données de l'INSEE¹⁶⁸ collectées en 2012 concernant le poids de l'effectif salarié de l'économie sociale dans l'ensemble de l'économie vont dans le même sens : le secteur des arts, spectacles et activités concentre à lui seul 40,5% de l'affectif salarié dans l'économie sociale, juste derrière celui de l'action sociale.

166. « Acteurs culturels et solidaires » Une auto évaluation autour des valeurs de l'économie sociale et solidaire http://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2012_enquete_cres_bretagne.pdf, Culture et économie solidaire, <http://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/cultureeco.pdf>

167. Les pratiques de démutualisation et de coopération dans le secteur culturel : Pourquoi ? Quoi ? Avec qui ? Comment? http://www.artfactories.net/IMG/pdf/actes_CRESS_2011_web.pdf

168. http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale®_id=99

Tableau 1 : Répartition des inscriptions au Journal officiel au cours des 4 dernières années

Les 29 thèmes du Répertoire National des Associations en 2014	Nombre d'inscriptions	Répartition en %
Culture, pratique d'activité artistiques, culturelles	71 394	22,9%
Sports	47 515	15,3%
Clubs de loisirs	27 924	9,0%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	23 078	7,4%
Éducation, formation	18 925	6,1%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	14 739	4,7%
Action socio-culturelle	13 289	4,2%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	12 260	3,9%
Environnement, cadre de vie	10 799	3,5%
Santé	10 605	3,4%
Information, communication	7 065	2,3%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	6 568	2,1%
Interventions sociales	6 223	2,0%
Préservation du patrimoine	5 710	1,8%
Clubs, cercles de réflexion	5 147	1,7%
Activités politiques	4 795	1,5%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	4 459	1,4%
Activités religieuses	4 163	1,3%
Services familiaux, services aux personnes âgées	3 983	1,3%
Chasse, pêche	2 848	0,9%
Services et établissements médico-sociaux	1 971	0,6%
Domaines divers	1 772	0,6%
Recherche	1 698	0,5%
Conduite d'activités économiques	1 320	0,4%
Armée	1 142	0,4%
Tourisme	1 069	0,3%
Justice	468	0,2%
Logement	442	0,1%
Sécurité, protection civile	180	0,1%
TOTAL des inscriptions	311 551	100,0%

Source : Journal officiel, inscriptions de septembre 2010 à août 2014. Traitement R&S.

Source : <http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/france-associative2014.pdf>

À contrario, la présence de ces associations culturelles au sein des instances représentatives de l'économie sociale que sont les CRESS est très faible – voire nulle.

Ainsi, une analyse du type de membres que comptent ces instances dans les régions où la part des inscriptions d'associations dans le secteur culturel est nettement supérieure à la moyenne (voir tableau ci-dessous) le prouve :

- En Bretagne : aucune association culturelle dans la CRESS : <http://www.ess-bretagne.org/en-bretagne-/la-cres/adherents.html>
- Région PACA : 1 représentant de MJC, 1 membre des Têtes de l'art, sur 61 membres au total <http://www.cresspaca.org/cress-assemblee-membres-conseil.html>
- En Ile-de-France : aucune association culturelle adhère à la CRESS : <http://www.cressidf.org/la-cress/adherents.html>
- En Languedoc-Roussillon : une MJC est membre de la CRESS : <http://creslr.org/wakka.php?wiki=NosMembres>
- En Midi-Pyrénées : aucune association culturelle n'adhère à la CRESS : <http://www.cress-midipyrenees.org/fr/schapitre.php?schap=22>

Tableau 5 : Répartition des inscriptions selon les principaux secteurs sur 4 ans (en %)

	Répartition nationale (en %)	Les régions où la part des inscriptions est nettement supérieure à la moyenne
Culture	22,9	Bretagne, PACA, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Guyane et Guadeloupe
Sport	16,2	Corse, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Picardie
Loisirs	13,2	Champagne-Ardenne, Bourgogne, Picardie, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie
Social	8,0	Ile-de-France, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire, Guadeloupe, Martinique, Réunion
Santé	4,0	Guyane, Martinique, Midi-Pyrénées
Éducation, formation	6,1	Pays-de-la-Loire, Nord Pas-de-Calais, Lorraine
Économie	4,4	Auvergne, Basse-Normandie, Corse, Bretagne, Réunion
Aide à l'emploi, développement local	2,1	Guyane, Réunion, Poitou-Charentes
Environnement	3,5	Corse, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Basse Normandie
Autres (1)	19,6	
Total	100,0	

Source : Journal officiel. Traitement R&S. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de flexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Source : *ibid.*

LES EMPLOYEURS DU SECTEUR ASSOCIATIF

Bien que le secteur coopératif connaisse un essor important, les **associations « loi 1901 »** sont les principaux outils de l'ESS dans le domaine culturel.¹⁶⁹ Le statut associatif est en effet très largement privilégié par les établissements de l'économie sociale et solidaire appartenant au secteur artistique et culturel. Ainsi, en Poitou-Charentes, sur 735 établissements dans cette catégorie, la quasi-totalité d'entre eux (729) étaient organisés sous forme associative en 2010 – contre seulement 7 SCOP ou SCIC¹⁷⁰.

Née le 1er juillet 1901, la loi "relative au contrat d'association" garantit une des grandes libertés républicaines. Ainsi, tout citoyen dispose du droit de s'associer, sans autorisation préalable. Dans son article premier, elle est définie comme tel : *"l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices"*. En **2013**, on recensait un total de **1,3 million d'associations actives en France**, 67000 créations par an dont **23%** créées dans le **secteur culturel entre 2010 et 2012**, et 16 millions de Français déclarant faire du bénévolat¹⁷¹. Le recours massif à ce statut pose question quant au système de **valeurs** qui y sont attachées (mutualisation, gestion désintéressée, gestion démocratique, etc.) car il classe de fait les entreprises culturelles associatives dans le champ de l'ESS. *« Le recours quasi exclusif au statut associatif pose donc la question de l'adéquation entre le projet, l'activité principale de la structure et le choix du statut juridique nécessaire à la mise en œuvre d'une activité tout autant que celle de la réelle appartenance des entreprises du spectacle vivant au champ de l'ESS lorsque ce choix n'est pas fondé sur les valeurs associatives. »*¹⁷²

Cette **ambivalence du statut associatif** a été partiellement corrigée par l'**instruction fiscale du 15/09/1998**¹⁷³, qui a de fait anéanti la notion de *secteur non-marchand* en France. *« Des clarifications et des régulations pour une plus grande transparence et une meilleure efficacité sont mises en place sur la base de réflexions communes (...). Ainsi naît l'instruction fiscale du 15 septembre 1998 – les circulaires relatives aux subventions ci-dessus mentionnées, la réforme du Code des marchés publics avec*

169. <http://www.runmuzik.fr/ressources-168/fiches-runmuzik/l-economie-sociale-et-solidaire-1436.html>

170. http://www.cres-poitoucharentes.fr/images/pdf/culture_ess_paorama.pdf

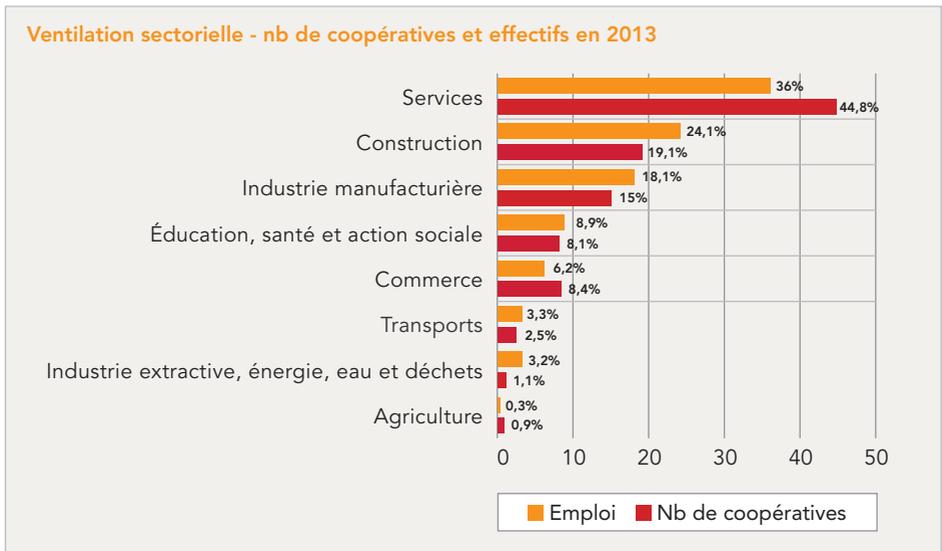
171. http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/27Juin_ChiffresCles.pdf

172. http://www.cres-poitoucharentes.fr/images/pdf/culture_ess_paorama.pdf

173. <http://www11.minefe.gouv.fr/boi/boi2006/4fepub/textes/4h506/4h506.pdf>

l'inclusion de clauses sociales et d'un mieux-disant social, d'un quart réservataire. Le quart réservataire a disparu en 2001, au bénéfice de l'article 54 accordant un droit de préférence « attribué, à égalité de prix ou à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une SCOP, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou par une société coopérative d'artistes ou par une entreprise adaptée ». La clause d'insertion est entrée dans le Code des marchés publics le 7 mars 2001 (moins de 2 % des marchés en 2009).¹⁷⁴ »

3.1.3. LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION (SCOP)



L'origine des SCOP remonte aux **années 1830**. Actuellement, ces sociétés, qui sont au nombre de 2040 et emploient plus de 40000 personnes¹⁷⁵ en France adhèrent à un organisme commun : la **Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production**.

Historiquement plutôt liées aux secteurs ouvriers, les SCOP touchent aujourd'hui tous les domaines, et plus particulièrement celui des services, qui totalise désormais 16 500 salariés. « *Les deux tiers des créations de SCOP sont actuellement réalisées dans les services. Une tendance qui reflète la tertiarisation de l'économie et la pertinence du statut coopératif pour des activités économiques requérant peu de*

174. <http://www.erudit.org/revue/recma/2012/v/n325/1017422ar.html#no10>

175. <http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-chiffres-cles/>

capital et beaucoup de matière grise (conseil, formation, communication, etc.). »¹⁷⁶

Le secteur culturel marchand - et plus particulièrement le domaine du spectacle vivant - use également de plus en plus de ce statut. Ainsi, le Théâtre du Soleil à Paris, la Maison de la Danse de Lyon ou encore l'Orchestre de chambre national de Toulouse sont sous statut coopératif¹⁷⁷.

*« Dans la filière culturelle, la coopérative est une alternative à l'association : le statut SCOP permet de **développer des emplois sans poser la question de la gestion désintéressée**, dès lors qu'un des membres est rémunéré. La présence de SCOP et SCIC à tous les niveaux dans le secteur culturel, de la production audiovisuelle à la compagnie de cirque s'explique sans doute par l'adaptation de ce statut aux projets créatifs associant le travail de plusieurs personnes attachées à leur autonomie, mais prêtes à partager sur un pied d'égalité. »¹⁷⁸*

3.1.4. LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC)

En 2001, le statut légal de SCIC est né pour répondre au besoin des entreprises d'utilité sociale d'atteindre un équilibre entre l'activité économique et l'utilité sociale. Le but initial des SCIC était de rassembler plusieurs acteurs dans une seule structure, plutôt que de créer différents groupes avec des statuts différents. La SCIC offre en plus la possibilité d'associer plusieurs parties prenantes, les salariés, les bénéficiaires ou usagers (comme en coopérative de consommateurs), des personnes physiques ou morales (comme en association) et les collectivités locales, avec en filigranes le souhait d'associer également des salariés dans la gouvernance (ce qui n'était ni possible dans les associations, ni dans les coopératives de consommateurs existantes).

EN CHIFFRES

Depuis leur origine, le nombre de SCIC ne cesse que d'augmenter. Fin 2012, la France compte 266 SCIC. L'âge moyen des SCIC est de presque 4 ans. 36% des SCIC actives ont moins de deux ans d'existence. 60% des SCIC existantes à cette date sont issues de nouvelles créations et 40% correspondent à des transformations d'autres structures (dont les associations représentent pour près des trois quarts).

176. http://www.alternatives-economiques.fr/les-societes-cooperatives-ouvrieres-de-production--scop-_fr_art_350_27913.html

177. <http://www.runmuzik.fr/ressources-168/fiches-runmuzik/l-economie-sociale-et-solidaire-1436.html>

178. http://www.les-scop.coop/export/sites/default/fr/_media/docs-participer/Dossier_650.pdf

Le nombre de SCIC liées à la culture continue également à augmenter, ces activités représentant 15% des SCIC (soit plus d'une cinquantaine d'entreprises), tout particulièrement dans la production culturelle et le spectacle vivant.¹⁷⁹

Cependant, il y a un fort décalage entre le nombre d'acteurs culturels sur le terrain et le nombre de SCIC impliquées dans la culture, comme le montre également une étude du CAIRN 180 publiée en 2009. Cinq ans après la création du statut, les SCIC étaient très peu nombreuses en milieu culturel. Pourtant, si l'on considère uniquement le champ de la culture, c'est plusieurs centaines de projets qui, théoriquement, seraient susceptibles d'entrer dans le cadre défini par la SCIC.

Les causes de cette désaffection sont tant politiques que culturelles. A commencer par la place importante des associations en France, avec leur statut très flexible qui peut s'adapter à différents contextes (voir également 3.3). Une des principales raisons serait « *les contradictions posées entre d'une part le projet proposé par le secrétariat d'État à l'économie sociale et solidaire en juillet 2001 et d'autre part le décret de février 2002* ».

Créer une SCIC demande de nombreuses démarches (réunion des différentes catégories d'associés, partage du projet d'utilité sociale par tous les associés...). À l'origine, la création d'une SCIC nécessitait également l'obtention d'un agrément préfectoral validant son utilité sociale. Bien que cet agrément n'existe plus, de nombreux porteurs de projet non-informés de ce changement considèrent encore cette démarche comme une contrainte et préfèrent opter pour un autre statut, jugé plus simple.

Aux blocages politiques et fiscaux viennent en outre s'ajouter des blocages culturels et managériaux. Selon l'étude du CAIRN, la logique « associative » laisse en effet supposer un blocage culturel. « *Dans quelle mesure les acteurs associatifs de la culture sont-ils prêts à sauter le pas et à opter pour le développement d'une entreprise fût-elle sociale, alors même que la question de la fiscalité de ses activités marchandes n'est pas réglée et que les subventions auxquelles elle ouvre droit sont limitées ?* »¹⁸¹

179. Les SCIC en chiffres, http://www.les-scic.coop/export/sites/default/fr/les-scic/_media/documents/Les_Scic_en_chiffres_2012.pdf

180. *Mise en œuvre des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) dans le secteur culturel. Diversités entrepreneuriales et difficultés managériales*, http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=INNO_030_0071#re34no34

181. *Ibid.*

3.2. BONNES PRATIQUES CULTURELLES FRANÇAISES

3.2.1. CULTURE ET TRANSFORMATION SOCIALE – ART PARTICIPATIF COMME VECTEUR DE CITOYENNETÉ

LES TÊTES DE L'ART (MARSEILLE)

<http://www.lestetesdelart.fr/>

CONTEXTE

Les Têtes de l'Art, association de médiation artistique, existent depuis mars 1996. L'association regroupe différents corps de métiers des arts visuels, du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia. Ils jouent sur la transformation des pratiques du secteur culturel, de diffusion de bonnes pratiques et d'inscription dans un mouvement plus global d'économie sociale et solidaire. Dans leur approche d'accompagnement, ils se basent sur 4 principes fondamentaux : 1) aider sans assister, 2) impliquer les bénéficiaires au projet, 3) privilégier une action de proximité, 4) accorder éthique associative et professionnalisme.

MISE EN ŒUVRE ET FINALITÉS

L'association Les Têtes de l'Art est spécialisée dans l'accompagnement de projets artistiques participatifs. Elle crée des ponts entre des artistes professionnels et des porteurs de projet. Les actions qui naissent de ces rencontres s'inscrivent à la croisée de l'art, de la culture et de l'éducation populaire. L'association comporte **un pôle d'accompagnement et de mutualisation**, qui répond aux besoins des associations culturelles, artistes, porteurs de projet... identifiés sur le territoire. Les domaines d'accompagnement: vie associative, positionnement et gestion de projet, modèle économique, élaboration d'outils, méthodologie en recherche de financements, connaissance du secteur culture/ ESS... Ils partagent pratiques, compétences, informations et proposent des temps d'accompagnement individuel et collectif. L'association mutualise du matériel professionnel et semi-professionnel ainsi que des services associés (via l'intervention des techniciens spécialisés - pour un accompagnement sur mesure dans la réalisation projets) via une plateforme de location de matériel. La coopération entre le pôle d'accompagnement et SMartFr offre une solution de structuration aux projets en cours en articulant deux propositions complémentaires : accompagnement au développement / gestion administrative des activités pour les porteurs qui souhaitent être accompagnés dans leur projet sans pour autant créer leur propre entreprise.

RÉSULTATS

Le projet a évolué et grandi depuis sa création. Les Têtes de l'art perçoivent l'art comme outil de transformation sociale et les initiatives artistiques participatives comme vecteur de citoyenneté. La cartographie de l'évolution du nombre d'adhérents et de leur origine géographique permet de constater la visibilité grandissante de l'association. L'association a pu constater la montée en charge progressive des demandes d'accompagnement, ce qui confirme les besoins en accompagnement des publics visés par l'action, ainsi que la pertinence des réponses apportées : accompagnement de pair à pair, articulation entre accompagnement individuel et temps collectifs, approche des enjeux stratégiques du secteur, coordination avec les services associés, mise en réseau avec les partenaires. Après trois ans d'activité, le pôle est aujourd'hui bien positionné sur quatre principaux axes d'accompagnement, fondés sur l'expérience capitalisée dans les différentes activités de l'association :

- *gouvernance, vie associative, soutien à la fonction d'employeur ;*
- *modèle économique et pratiques de gestion ;*
- *ancrage territorial et modes d'intervention auprès des publics ;*
- *mise en œuvre technique et sécurisation des activités.*

3.2.2. CULTURE ET URBANITÉ - TROUVER DE L'ESPACE POUR CRÉER

LE 100 ETABLISSEMENT CULTUREL SOLIDAIRE (PARIS)

<http://www.100ecs.fr/Menu.html>

CONTEXTE

Ancien squat d'ateliers d'EDF, le 100 – qui tire son nom de son adresse, au numéro 100 de la rue de Charenton à Paris – sert depuis 2008 grâce à la Ville de refuge aux créateurs parisiens en mal d'espace.

MISE EN ŒUVRE ET FINALITÉS

Le 100 ECS propose 1500 m² d'ateliers ouverts à tous les artistes, sans sélection, et des espaces de travail adaptés pour toutes les formes d'expressions artistiques.

Première fabrique de culture de Paris, le 100 souhaite s'inscrire dans une démarche de production et d'accompagnement des projets culturels et professionnels, générateurs d'emplois, dans les secteurs de l'art, de la culture et de l'économie sociale et solidaire.

L'endroit a également une volonté d'ouverture au public, avec une programmation d'événements artistiques tout au long de l'année.

Mode d'adhésion : ticket d'entrée journalier ou abonnement mensuel après adhésion annuelle. Participation aux frais calculée en fonction des revenus.

RÉSULTATS

1500 adhérents, 1800m² pouvant accueillir simultanément 280 artistes. Également une douzaine d'artistes en résidence chaque saison ainsi qu'un groupement d'employeurs qui mènent une réflexion commune sur la création artistique et la société et ses rapports à l'économie, l'aménagement du territoire, la solidarité et le vivre ensemble.

3.2.3. CULTURE ET RURALITÉ – S’IMPLANTER SUR UN TERRITOIRE

LES ARTICULTEURS – REDON (BRETAGNE)

<http://www.articulateurs.org/>

CONTEXTE

« Les Articulteurs », c’est une grappe d’entreprises dont le secteur d’activités se situe dans le champ de l’insertion socio-économique via le développement de pratiques innovantes dans le domaine culturel. A l’origine du projet, neuf partenaires du Pays de Redon et Vilaine réunis depuis 2004. Leur but : concevoir, réaliser et diffuser des actions éco-culturelles mutualisées et innovantes créant du développement économique et du lien social valorisant les hommes et le patrimoine d’un territoire. La problématique principale : le manque de matériel disponible pour organiser un événement en milieu rural. La solution proposée par les Articulteurs : la mutualisation.

MISE EN ŒUVRE ET FINALITÉS

Les actions du cluster s’articulent autour de six axes : mutualisation des moyens, produits et services, événements, valorisation technologique, formation et recherche, ouverture sur le monde. Les compétences mutualisées par le regroupement permettent au cluster d’être sollicité pour des missions de transfert d’ingénierie et d’accompagnement– dans des domaines tels que la finance, la médiation, le spectacle vivant ou encore l’événementiel.

Également actifs dans l’accompagnement de projets, les Articulteurs n’hésitent pas à réimpulser des projets en souffrance – que ce soit par manque de moyens, de temps ou de compétences. La convergence des énergies entre population locale et artistes professionnels est également l’un des axes de travail des Articulteurs.

RÉSULTATS

Les premières années d’expérimentation ont débouché sur la mise en place d’un cluster culturel, lauréat en 2010 de la « Sélection nationale grappe d’entreprises » de la Délégation interministérielle à l’aménagement du territoire et à l’attractivité régionale (DATAR). En 2011, les Articulteurs obtiennent le prix de l’initiative en économie sociale décerné par la Fondation Crédit coopératif.

Diverses initiatives sont nées des expérimentations des Articuluteurs, comme la création du premier groupement d'employeurs du spectacle et d'artisans de la culture : les Gesitculteurs. Un travail d'analyse sectorielle a également permis de faire apparaître des segments de marché peu ou pas exploités et présentant un potentiel de développement et de création d'emplois durables. Résultat : une Société par Actions simplifiée (SAS), entité à vocation économique sur les principes de l'économie sociale, est en cours de mise en place.

3.2.4. CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – CRÉER « VERT »

RIF (LILLE)

<http://www.rif-asso.fr/>

CONTEXTE

Depuis 20 ans, l'association RiF œuvre au croisement de plusieurs politiques publiques : développement culturel et artistique, mais également développement local, développement économique, développement durable et plus récemment insertion professionnelle des jeunes.

MISE EN ŒUVRE ET FINALITÉS

Ces dernières années, RiF a acquis une dimension européenne grâce à son implication dans des projets transfrontaliers avec la proche Belgique, et a contribué à la mise en place du dispositif Roots&Routes en France (réseau de 11 pays européens travaillant sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes grâce aux pratiques artistiques).

RiF a développé une expertise dans deux domaines : le développement culturel durable et l'insertion professionnelle et sociale, notamment des jeunes.

Le cœur de leur projet : l'accompagnement d'initiatives culturelles et artistiques sur les territoires de la région. RiF travaille également au développement des éco-événements.

RÉSULTATS

La dimension transfrontalière du travail de RiF et de ses partenaires a été récompensée en septembre 2010 par le prix « Projet stratégique » accordé par les autorités pilotant le programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen.

De nombreux aspects de la dimension écologique du projet de RiF se sont pérennisés en région : apparition des gobelets réutilisables, des toilettes sèches, etc. Dernièrement une signalétique spécifique événementielle et une équipe « Brigade Verte » ont été créées. L'ensemble de ces aspects étaient visibles lors de l'édition 2011 du festival Cultures Équitables à Lille.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Nous avons décrit tout au long de cette étude les liens et apports respectifs entre l'économie sociale et le secteur culturel et créatif, bonnes pratiques à l'appui. Voici une liste, non exhaustive, de recommandations pour un rapprochement effectif entre ce modèle d'entrepreneuriat alternatif et la culture. Ces recommandations visent également à considérer la culture et l'art dans un ensemble plus large, qui prenne en compte toutes les caractéristiques et externalités positives évoquées dans les pages précédentes : ancrage territorial, créativité, innovation, intérêt général, emploi, cohésion sociale, etc.

La culture représente en effet un secteur d'activité économique particulier, qui se distingue des autres secteurs classiques : les productions artistiques et créatives sont porteuses en premier lieu d'un **message culturel et sociétal fort qu'il ne faut surtout pas aliéner** et dont la qualité doit primer sur toute autre considération. Mais, selon nous, il faut aussi veiller à un équilibre entre cette finalité culturelle et la façon dont elle est produite : nous pensons à POUR LA SOLIDARITÉ - PLS que **les productions culturelles doivent être orientées vers une finalité sociale, qui peut se traduire par le fait de se développer sous forme d'économie sociale**, et de créer de l'emploi sur les territoires, en plus de permettre une meilleure cohésion sociale.

COMPRENDRE ET ÉTUDIER LE SECTEUR CULTUREL ET CRÉATIF

- Un premier passage obligé pour développer une approche et des politiques plus adaptées au secteur culturel et créatif consiste à étudier en profondeur ce monde. Une meilleure connaissance du secteur doit être amorcée, en prenant en compte un **large faisceau d'indicateurs**, comprenant les externalités à tous niveaux et de tous types, et pas uniquement économiques. Les acteurs du secteur culturel sont aujourd'hui en effet dépendants d'un cadre normatif de plus en plus façonné par des considérations économiques. Les projets sont souvent jugés sur leur rentabilité plutôt que sur le message lui-même qui est véhiculé à travers une œuvre¹⁸². Le risque est de perdre ce regard divergent sur la société porté par les acteurs de la culture et qui constitue la richesse de notre civilisation. La culture ne peut être jugée par sa viabilité économique

182. Le rôle de la culture et la place de l'artiste, déformés par le prisme de l'idéologie néolibérale »
Manuel Hermia, Avril 2012

puisque l'activité culturelle n'a la plupart du temps pas pour finalité la recherche du lucre. Les critères d'évaluation de l'économie classique, basée essentiellement sur la viabilité et la performance économique, se révèlent caducs. Sans les bons outils, la démarche consistant à évaluer l'apport culturel sur son seul aspect quantitatif se révèle une véritable menace pour le secteur culturel et créatif qui apporte une richesse qui est traduite plus en termes d'insertions de personnes fragiles, de renforcement du lien social, d'épanouissement de chacun dès le plus jeune âge etc.

- Une meilleure connaissance de l'art et de la culture passe donc aussi par l'analyse, à l'échelle des territoires, de leur **impact social** et de leur potentiel d'**innovation sociale**, deux caractéristiques qu'ils partagent avec l'économie sociale.
- Une bonne analyse et cartographie des secteurs culturels et de l'économie sociale et de leurs besoins nécessitent également d'**impliquer toutes les parties prenantes**, issues tant du secteur culturel que du secteur économique ou social : autorités publiques, chercheurs, centres de formation, entrepreneurs sociaux et culturels, fédérations, citoyens, etc.
- Cette compréhension du secteur, des liens qu'il peut nouer avec l'économie sociale et du potentiel qu'il représente pour le développement territorial, passe enfin aussi par une **meilleure formation et information** à ce propos : repenser les enseignements culturels, décroïsonner les formations, sensibiliser plus tôt et de façon plus large à la culture et l'économie sociale, etc.

DONNER UNE MEILLEURE VISIBILITÉ AU SECTEUR CULTUREL ET CRÉATIF ET A L'ÉCONOMIE SOCIALE

- La culture et l'économie sociale étant mieux comprises, cela devrait permettre de **changer les façons de voir la culture** et de ne pas la considérer uniquement comme une « dépense », mais aussi comme un « investissement » aux effets multiplicateurs d'ordre social, économique, et bien sûr culturel et artistique.
- Il s'agit également d'offrir une **meilleure visibilité aux projets artistiques et culturels qui poursuivent un objet sociétal**, mais également de les **informer** des formes entrepreneuriales qu'ils peuvent adopter, dont la possibilité de s'inscrire explicitement dans l'économie sociale. L'appartenance à l'économie sociale permet en effet d'accéder à des soutiens financiers dédiés à l'entrepreneuriat social, de participer à des réflexions et actions sur l'entrepreneuriat alternatif, de tisser des liens avec d'autres secteurs que celui de la culture, de se former à un entrepreneuriat plus adapté au secteur culturel, etc.

ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL DANS LA CULTURE GRÂCE À DES POLITIQUES ADAPTÉES

- Décloisonner les politiques liées à la culture, l'emploi, l'innovation, ou encore la formation et considérer la **culture comme un enjeu transversal, au cœur de politiques publiques intersectorielles**. Il s'agit ainsi d'innover les politiques sociales par la culture, et plus précisément par les innovations portées par les entrepreneurs sociaux du secteur culturel qui apportent souvent des solutions à des besoins non satisfaits par les instances publiques. La culture et la création sont également à lier avec des innovations de nature technologiques, à l'image par exemples du Ministère français de la Culture et de la Communication qui fut associé à une Stratégie nationale de la recherche et de l'innovation en 2014¹⁸³ (portée par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche) ou à l'origine la même année d'un appel à projets « services numériques culturels innovants »¹⁸⁴. **Culture et numérique** sont en effet deux secteurs dont les liens pourraient être plus développés. Bref, la culture doit être appréhendée pour tous ses **apports pluridisciplinaires**.

ILLUSTRATION : LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES EN QUESTION¹⁸⁵

Le développement des ICC repose avant tout sur les politiques culturelles et économiques, mais ces industries sont également liées à différentes politiques locales, régionales et nationales, parmi lesquelles:

Innovation	Recherche et développement	Exportation et internationalisation	Développement régional
Cohésion sociale et bien-être	Développement des clusters	Diversification économique	Éducation et formation tout au long de la vie
Développement du tourisme	Stratégie de promotion de l'image de marque	Développement durable	Intégration et diversité culturelle

183. <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologies/La-recherche/Contexte-national-de-la-recherche/Strategie-nationale-de-recherche-consultation-publique>

184. <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologies/Innovation-numerique/Services-numeriques-culturels-innovants/Les-appels-a-projets/Resultats-de-l-appel-a-projets-Services-numeriques-culturels-innovants-2014>

185. Groupe d'experts des États membres de l'UE sur les Industries culturelles et créatives, *Guide de politiques sur comment utiliser de manière stratégique les programmes d'aide communautaires, notamment les Fonds structurels, afin de développer le potentiel de la culture pour le développement local, régional et national et les effets de débordement des ICC sur l'économie au sens large ?*, Avril 2012, p. 32

- Permettre aux **acteurs culturels et créatifs de bénéficier des politiques en faveur de l'entrepreneuriat social et de l'économie sociale**, et les **adapter** également aux **artistes entrepreneurs indépendants** qui inscrivent leur activité dans une démarche à finalité sociétale.
- **Adapter aussi les aides et formations à l'entrepreneuriat (social) aux spécificités des projets culturels et créatifs.**
- Promouvoir la **forme coopérative**, ainsi que le développement de **clusters culturels et créatifs régionaux**.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

- ACADÉMIE DES ENTREPRENEURS SOCIAUX, *Baromètre des entreprises sociales en Belgique*, HEC-ULg, Juin 2014.
- AUCLAIR, E., « Friche culturelle et inscription territoriale, une application du principe de relocalisation? » in *De la friche industrielle au lieu culturel*, Université de Rouen, Septembre 2012.
- BEUVE-MERY, A., « Amours contrariés entre culture et numérique », in *Le Monde*, 4/12/2014.
- BISBALLE, L., *The intercultural city – Making the most of diversity. Social Entrepreneurship as a Space for Intercultural Communication and Innovation*, 2006.
- BOUCHARD, C., (en collaboration avec le Groupe de travail sur l'innovation sociale, GTIS), « Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel », Les Publications du Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 1999.
- BUFFET, G., MONTEUX, G., « L'innovation numérique est essentielle à la création culturelle » in *Le Monde*, 3/12/2014.
- CASTELLO-LOPES, D., « La culture, plus on la consomme, plus on a envie d'en consommer », in *Le Monde*, 9 mars 2012.
- COLIN, B., « Cultiver un sentiment d'appartenance ? » in COLIN, B., GAUTIER, A. (dir.), *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, Toulouse, 2010.
- CONCERTES, État des lieux de l'économie sociale en 2012, Les Cahiers de l'Observatoire, OES, N°.9, Décembre 2013.
- CONCERTES, *L'économie sociale se dévoile*, Les Cahiers de l'Observatoire, OES, N°.0, Décembre 2011.
- De HEUSCH, S., DUBETZ, E., *Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie Europe 2020 – Quelques problématiques et enjeux*, SMartEu et Pour la Solidarité, Bruxelles, Février 2014.
- DUBETZ, E., *Culture et territoire urbain – Focus sur Bruxelles*, Working Paper Pour la Solidarité, Bruxelles, Juillet 2014.

- DUCOURTIEUX, C., « Le secteur culturel veut protéger son droit d'auteur », in *Le Monde*, 4/12/2014.
- HEARN, S., en association avec SABY, O., *Rapport sur le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France*, Rapport à la Ministre de la Culture et de la Communication et au Ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, Paris, Juin 2014.
- HENRY, Ph., « La dimension sociale et solidaire des arts vivants : une question encore largement en chantier » in COLIN, B., GAUTIER, A. (dir.), *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, Toulouse, 2010.
- HILAIRE, M.-M., « Restaurer la capacité d'être acteur », in *Action de réinsertion, Mettre en place de nouveaux services. Culture et lutte contre l'exclusion*, Issy-les-Moulineaux, 2001.
- JACQUET, K., « L'artiste a-t-il le droit de se soustraire à la réalité économique ? », in *Culture, le magazine culturel en ligne de l'Université de Liège*, Février 2012.
- Groupe d'experts des États membres de l'UE sur les Industries culturelles et créatives, *Guide de politiques sur comment utiliser de manière stratégique les programmes d'aide communautaires, notamment les Fonds structurels, afin de développer le potentiel de la culture pour le développement local, régional et national et les effets de débordement des ICC sur l'économie au sens large ?*, Avril 2012.
- HUENS, V., *Économie, social... et environnement ?*, SAW-B, 2007.
- IGLESIAS, M., KERN, Ph., MONTALTO, V., *Utilisation des fonds structurels pour des projets culturels*, Étude de KEA European Affairs pour le Parlement européen (Commission parlementaire de la culture et de l'éducation, Bruxelles, Juillet 2012.
- INEUM CONSULTING, *La culture, enjeu économique ou symbolique pour le développement des territoires ?*, Étude pour le Forum d'Avignon, 2009.
- KEA EUROPEAN AFFAIRS, *L'impact de la culture sur la créativité*, Étude préparée pour la Commission européenne (DG Éducation et Culture), Bruxelles, Septembre 2009.
- KURT SALMON, *Culture et Économie : Enjeux et opportunités pour les entrepreneurs culturels et créatifs en Belgique*, Bruxelles, 2012.
- KURT SALMON, *Entreprendre et investir dans la culture : de l'intuition à la décision*, 2011.
- *La culture : quatrième pilier du développement durable*, Cités et gouvernements locaux unis, dans la cadre de l'Agenda 21 de la culture, Novembre 2010.

- LOORBACH, D., *Transition Management: New mode of governance for sustainable development*, Utrecht, 2007.
- LUSSO, B., « Culture et régénération urbaine : les exemples du Grand Manchester et de la vallée de l'Emscher », in *Métropoles*, Novembre 2010.
- MARÉE, M., MERTENS, S., « L'artiste entrepreneur est-il aussi – et à quelles conditions – un entrepreneur social ? », in SMartBe, *L'artiste, un entrepreneur ?*, Collectif sous la direction du Bureau d'études de SMartBe, Bruxelles, 2011.
- MERTENS, S., MAREE, M., « Les contours de l'entreprise sociale » in MERTENS, S. (dir.), *La gestion des entreprises sociales*, Edipro, Liège, 2010
- MONZÓN, J., CHAVES, R., *L'économie sociale dans l'Union européenne*, rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen par le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), Bruxelles, 2012.
- *Notre avenir à tous*, Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987.
- Opale et Culture & proximité « *Culture et économie solidaire ? Manifestez-vous !* », 2013.
- PARODI, M., *L'utilité sociale pour éclairer la face cachée de la valeur de l'économie sociale*, Revue RECMA, N° 315, Publié en 2010.
- POUR LA SOLIDARITÉ, *Les Emplois verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe*, Les Cahiers de la Solidarité N°28, Mai 2012.
- POUR LA SOLIDARITÉ, *La transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*, Les Cahiers de la Solidarité n°32, Bruxelles, Mars 2013.
- RICHEZ-BATTESTI, N., *L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local, Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon*, 2009.
- ROUSELLE, M., *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux*, Pour la Solidarité, Working Paper, Septembre 2011.
- UFISC, *Manifeste de l'UFISC pour une autre économie de l'art et de la culture*, Décembre 2007.
- VOSEC et SAW-B, *Dossier l'Europe et l'économie sociale*, Août 2010.

DOCUMENTS OFFICIELS

- COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication Initiative pour l'entrepreneuriat social – Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, COM(2011) 682 final, Bruxelles, le 25/10/2011.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Initiative Phare Europe 2020, une Union de l'innovation*, COM(2010) 546, Bruxelles, 2010.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Livre Vert, Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives*, Bruxelles, Avril 2010.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme « Europe créative »*, Bruxelles, Janvier 2013.
- UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 2005.

SITOGRAPHIE

- DEFOURNY, J., Site du Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège, « L'économie sociale / Troisième secteur / Tiers-secteur », http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/dictionnaire/e/economie-sociale-3
- MARÉE, M., MERTENS, S., « L'artiste entrepreneur est-il aussi un entrepreneur social ? », in *Culture, le magazine culturel en ligne de l'Université de Liège*, Liège, 2012. http://culture.ulg.ac.be/jcms/prod_815219/fr/l-artiste-entrepreneur-est-il-aussi-un-entrepreneur-social?part=6
- Portail de la Région Wallonne, <http://www.wallonie.be/>
- Site du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « Culture », <http://gouvernement.cfwb.be/competences-de-la-federation-wallonie-bruxelles/culture>
- Site de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu>

Cette publication existe au format électronique et peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, laboratoire d'idées et d'actions, met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile.

ACTIVITÉS

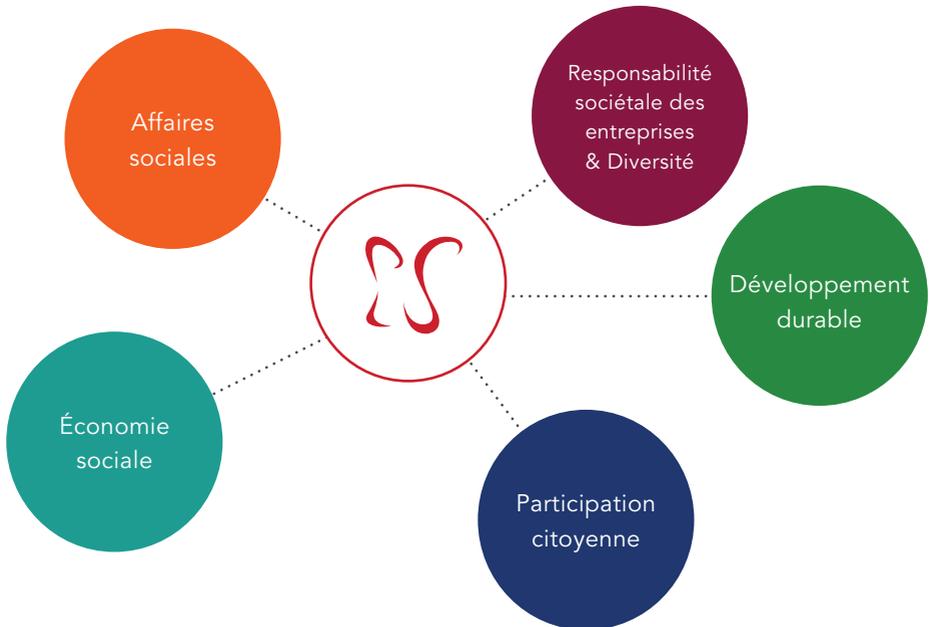
Le think & do tank européen **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

- 1** | **Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées au sein de trois collections "Cahiers", "Notes d'analyse", "Études & Dossiers" sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.
- 2** | **Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.
- 3** | **Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.
- 4** | **Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.



THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

■ www.ess-europe.eu

■ www.diversite-europe.eu

■ www.transition-europe.eu

■ www.participation-citoyenne.eu



COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

APERÇU DES RÉCENTES PUBLICATIONS

NOTES D'ANALYSE POUR LA SOLIDARITÉ Éclairages sur des enjeux d'actualité

- *L'Économie sociale et solidaire au Luxembourg : bilan et perspectives.*
Pierre Perard, avril 2015.

- *Pour un renforcement de la solidarité intergénérationnelle européenne.*
Éric Moranval, mars 2015.

- *L'UE au sein de la gouvernance climatique internationale :
un sursaut à la COP 21 de Paris ?*
Stefano Messina, mars 2015.

- *Détachement des travailleurs : où en est l'Europe ?*
Sitto Can, février 2015.

- *Discrimination des jeunes immigrés sur le marché de l'emploi en Belgique.*
Sarah Van Doosselaere et Sophie Pinilla, février 2015.

- *ESS et Nations Unies : un rapprochement récent.*
Antoine Masquelin, décembre 2014.

- *La violence à l'égard des femmes : état des lieux des législations européennes.*
Victoria Hansen, novembre 2014.

- *L'économie circulaire : changement complet de paradigme économique ?*
François Sana, novembre 2014.

- *Art et handicap en Communauté française de Belgique : bonnes pratiques.*
François Meresse et Sanjin Plakalo, octobre 2014.

- *Les discriminations sur les réseaux sociaux (Partie 2).*
François Sana, juillet 2014.



CAHIERS POUR LA SOLIDARITÉ

Résultats de recherches comparatives européennes

- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.*
Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.*
Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.
- *Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?*
Caroline Benech, Ingrid Dupuis, Marta Gazzola, Miriam Gouverneur, Yoann Zaouche, et al., n°31, mars 2013.
- *Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.*
Elise Dubetz, n°30, septembre 2012.

ÉTUDES & DOSSIERS POUR LA SOLIDARITÉ

Analyses et réflexions sur des sujets innovants

- *Politiques de versement des prestations sociales en Europe - Étude de cas comparative.*
POUR LA SOLIDARITÉ et groupe Up, mars 2015.
- *Habitat et handicap : recommandations pour un habitat dans une société inclusive.*
En collaboration avec l'Association des Paralysés de France et l'Université Paris Est Créteil – LIRTES, décembre 2014.
- *Entreprises sociales - Comparaison des formes juridiques européennes, asiatiques et américaines.*
Maïté Crama, juin 2014
- *Les enjeux santé et logement en Région bruxelloise.*
Rachida Bensliman, septembre 2013



Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, soucieuse de l'harmonie sociétale et environnementale des territoires susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles sont confrontées nos sociétés. Le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS investit depuis plus de dix ans dans la promotion de ces nouvelles formes d'entreprendre et poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles pistes comme les emplois verts, les coopératives d'énergies renouvelables ou encore la culture vecteur d'inclusion.

Le secteur culturel et créatif s'inscrit souvent dans le modèle d'entreprise sociale, puisque l'objectif premier de ses productions n'est pas la recherche de profit mais la création artistique, et car il partage de nombreux points communs avec ce modèle. En quoi culture et économie sociale sont-elles liées et comment faire de cette alliance un moteur pour le développement des territoires français ? PLS et SMart tentent de répondre à ces questions dans ce Cahier.

Cette publication vise à souligner les croisements entre la culture et l'économie sociale mais aussi et surtout à mettre en évidence - par le biais de bonnes pratiques et de recommandations - des moyens concrets pour développer des projets culturels et artistiques inscrits dans l'économie sociale, afin de répondre aux besoins des territoires dans une logique de transition économique, sociale et environnementale.

Les secteurs de la culture et de l'économie sociale sont tout d'abord définis en première partie du Cahier, en fonction du rôle qu'ils peuvent jouer dans la transition en France. Après une mise en contexte théorique, cette partie aborde les croisements entre culture et

économie sociale à travers les caractéristiques qui les unissent mais aussi les enjeux de ce rapprochement, tant d'ordre économique que technologique ou social. Sandrino Graceffa, responsable de l'entreprise sociale et culturelle « SMart », complète également cette analyse en partageant à travers une interview sa vision des enjeux liant l'économie sociale au secteur culturel et créatif.

La deuxième partie de cette publication est quant à elle consacrée aux politiques publiques en matière d'économie sociale et de culture, et surtout à des bonnes pratiques démontrant l'impact de la culture sur le développement local et l'innovation, ou décrivant des projets culturels menés sous la forme d'entreprise sociale. Il s'agit de politiques et bonnes pratiques européennes (II.1 et II.2) puis françaises (II.3).

Une série de recommandations sont enfin présentées en conclusion, pour un rapprochement effectif entre le modèle d'entrepreneuriat alternatif et la culture, afin de faire de cette dernière un secteur économique porteur d'innovation sociale, créateur d'emplois et facteur de cohésion sociale en France et en Europe.

www.pourlasolidarite.eu

COLLECTION CAHIERS POUR LA SOLIDARITÉ

Avec le soutien de



-15€-

